



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES
ET POSTDOCTORALES**



uOttawa

L'Université canadienne
Canada's university

**FACULTY OF GRADUATE AND
POSTDOCTORAL STUDIES**

Jean-Bossuet Lizarre

AUTEUR DE LA THÈSE / AUTHOR OF THESIS

M.A. (sociologie)

GRADE / DEGREE

Département de sociologie et anthropologie

FACULTÉ, ÉCOLE, DÉPARTEMENT / FACULTY, SCHOOL, DEPARTMENT

**L'insertion socio-économique d'immigrant(e)s diplômé(e)s universitaires en provenance d'Haïti :
une enquête qualitative**

TITRE DE LA THÈSE / TITLE OF THESIS

Ann Denis

DIRECTEUR (DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS SUPERVISOR

Philippe Couton

CO-DIRECTEUR (CO-DIRECTRICE) DE LA THÈSE / THESIS CO-SUPERVISOR

Richard Poulin

Victor Da Rosa

Gary W. Slater

Le Doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales / Dean of the Faculty of Graduate and Postdoctoral Studies

**L'INSERTION SOCIO-ÉCONOMIQUE D'IMMIGRANT(E)S DIPLÔMÉ(E)S
UNIVERSITAIRES EN PROVENANCE D'HAÏTI :
UNE ENQUÊTE QUALITATIVE**

**Thèse déposée à la Faculté des sciences sociales
en vue de l'obtention du grade de
maîtrise ès arts en sociologie**

Par: Jean Bossuet Lazarre

Superviseur(e)s: Ann Denis et Philippe Couton

**Université d'Ottawa
Juin 2010**

© Jean Bossuet Lazarre, Ottawa, Canada, 2010



Library and Archives
Canada

Published Heritage
Branch

395 Wellington Street
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Bibliothèque et
Archives Canada

Direction du
Patrimoine de l'édition

395, rue Wellington
Ottawa ON K1A 0N4
Canada

Your file *Votre référence*
ISBN: 978-0-494-73845-0
Our file *Notre référence*
ISBN: 978-0-494-73845-0

NOTICE:

The author has granted a non-exclusive license allowing Library and Archives Canada to reproduce, publish, archive, preserve, conserve, communicate to the public by telecommunication or on the Internet, loan, distribute and sell theses worldwide, for commercial or non-commercial purposes, in microform, paper, electronic and/or any other formats.

The author retains copyright ownership and moral rights in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms may have been removed from this thesis.

While these forms may be included in the document page count, their removal does not represent any loss of content from the thesis.

AVIS:

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque et Archives Canada de reproduire, publier, archiver, sauvegarder, conserver, transmettre au public par télécommunication ou par l'Internet, prêter, distribuer et vendre des thèses partout dans le monde, à des fins commerciales ou autres, sur support microforme, papier, électronique et/ou autres formats.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

Conformément à la loi canadienne sur la protection de la vie privée, quelques formulaires secondaires ont été enlevés de cette thèse.

Bien que ces formulaires aient inclus dans la pagination, il n'y aura aucun contenu manquant.


Canada

Remerciements

La préparation d'une thèse n'a pas toujours été une tâche facile. Même si pour certains cela ne nécessite pas de motivation extérieure, pour nous, cette dernière a été l'un des éléments indispensables pour y parvenir. Certes, il ne s'agit pas seulement de motivation mais aussi bien de notre bonne volonté, de celle de nos superviseurs ainsi que celle des gens qui nous entourent et nous supportent. Il arrivait des fois que l'on soit tellement découragé, qu'on veuille tout laisser tomber. Cependant, grâce au soutien de tous ces gens, nous nous reprenions et continuons notre travail. Je voudrais, par la présente, exprimer ma reconnaissance à tous ceux et celles qui, d'une façon ou d'une autre, m'ont aidé à parvenir à l'accomplissement de ce travail. Je veux tout d'abord remercier Dieu qui m'a donné la santé et l'assistance de gens dévoués pour la réalisation de ce travail. Je n'ai pas l'intention de froisser personne en ne pas les nommant, cependant, je n'arriverais non plus à pouvoir les énumérer toutes. Je tiens quand même à dire un merci spécial à mes superviseur(e)s : Ann Denis et Philippe Couton qui m'ont stimulé et aidé, à chaque fois que c'était nécessaire. Je remercie aussi ma femme Maude qui a su faire montre de courage pour pouvoir m'endurer pendant tout le temps que cela a duré. A tous et à toutes, un grand merci.

Résumé

Le phénomène migratoire existe depuis la nuit des temps. Même si beaucoup de chercheurs à travers le monde ont fait plusieurs études sur la question de la migration, il reste, certes, un sujet auquel on peut continuer à s'intéresser. Dépendamment de l'auteur(e) et de ce qu'il/elle recherche, la migration peut-être abordée sous différents angles. Dans le cadre de ce travail, nous avons étudié les immigrant(e)s haïtien(ne)s hautement qualifié(e)s et leur insertion sur le marché du travail canadien. D'après le constat que nous avons fait, s'il existe plusieurs études sur cette population immigrante; nous n'avons, cependant, rien trouvé en ce qui concerne ce groupe spécifique. C'est en ce sens que nous avons jugé nécessaire de considérer directement ce groupe d'immigrant(e)s haïtien(ne)s entré au Canada entre 1990 et 2005.

La situation de sous-emploi que présentent les statistiques canadiennes concernant les immigrant(e)s haïtien(ne)s est très préoccupante. Elle nous a incité à chercher tout d'abord à savoir si ce groupe qui a constitué notre échantillon fait parti de ceux et celles qui confrontent ce problème de sous-emploi. Notre tâche était aussi d'essayer de comprendre, dans la mesure où c'était le cas, les causes de ce problème. Nous avons, en fait, abouti à la conclusion qu'il existe une disparité entre les immigrant(e)s hautement qualifié(e)s qui sont arrivé(e)s au Canada à partir de la politique d'immigration canadienne pour les immigrant(e)s qualifié(e)s. D'une part, ils/elles sont satisfait(e)s de leur parcours au Canada; ils/elles ont un bon emploi et ont atteint en quelque sorte leurs objectifs. D'autre part, ce sont des gens qui ne sont pas tout à fait satisfaits de leur situation au Canada. Les affaires n'ont pas été selon leurs attentes; ils/elles ont fait des études comme les autres; cependant, ils/elles n'ont même pas pu décrocher un emploi à temps plein. Donc, tout le travail consistait à déterminer les causes du problème de sous-emploi ou même de non emploi des gens qualifiés et prêts à travailler. C'est ce qui a été développé tout au long de notre analyse.

Table des matières

| | Page |
|--|------|
| Remerciements..... | i |
| Résumé..... | ii |
| Table des matières..... | iii |
| | |
| INTRODUCTION | 1 |
| | |
| CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL..... | 4 |
| 1.1. Préparation/Formation | 4 |
| 1.1.1. <i>Le capital humain</i> | 4 |
| 1.1.2. Le capital social | 6 |
| 1.1.3. La préparation à l'Imprévisible | 8 |
| 1.2. Le concept de la discrimination | 9 |
| 1.2.1. Le préjugé | 9 |
| 1.2.2. Le racisme..... | 10 |
| 1.2.2. Le racisme | 10 |
| 1.2.3. La discrimination | 12 |
| | |
| CHAPITRE 2 : LA REVUE DE LITTÉRATURE EMPIRIQUE..... | 14 |
| 2.1 Contexte migratoire et intégration au marché du travail canadien | 14 |
| 2.2 <i>Les Haïtien(ne)s au Canada</i> | 17 |
| 2.2.1 Les Haïtien(ne)s et les lois régissant l'immigration au Canada..... | 17 |
| 2.2.2 Différentes vagues de migration d'Haïtien(ne)s au Québec..... | 20 |
| 2.2.3 Portrait des Haïtien(ne)s au Canada (1981-2006)..... | 24 |
| | |
| CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE..... | 28 |
| 3.1 Recherche quantitative | 28 |
| 3.2 Recherche qualitative..... | 29 |
| 3.3 Différentes procédées utilisées | 31 |
| 3.4 Paramètres scolaires de la population étudiée | 34 |

| | | |
|-------------------|--|-----|
| 3.5 | Profil des participant(e)s rencontré(e)s | 35 |
| 3.6 | Présentation de l'analyse | 44 |
| 3.7 | Remarques préliminaires | 46 |
| | | |
| CHAPITRE 4 : | PRÉPARATION ET PERCEPTION | 49 |
| 4.1 | Niveau de préparation | 50 |
| 4.2 | <i>Perception et préparation</i> | 51 |
| 4.3 | Le rôle de la famille | 53 |
| 4.4 | Capital humain et capital social | 57 |
| 4.4.1 | Le capital humain | 58 |
| 4.4.2 | Catégorie 1 | 66 |
| 4.4.3 | Catégorie 2 | 69 |
| 4.5 | Le Capital social | 72 |
| | | |
| CHAPITRE 5 : | LA DISCRIMINATION | 82 |
| 5.1 | Le logement | 84 |
| 5.2 | Recherche d'emploi | 87 |
| 5.3 | Les interactions sociales | 89 |
| | | |
| CONCLUSION | | 95 |
| A. | Synthèse des différents chapitres | 96 |
| B. | La signification de ce travail | 98 |
| | | |
| BIBLIOGRAPHIE | | 101 |
| | | |
| LISTE DES ANNEXES | | |
| Annexe 1 : | Formulaire de recrutement | 109 |
| Annexe 2 : | Formulaire de consentement | 110 |
| Annexe 3 : | Guide d'entrevue | 112 |
| Annexe 4 : | Tableaux | 113 |

| | |
|---|-----|
| Tableau 1: Pays de dernière résidence permanente des Haïtien(ne)s selon l'année d'établissement au Canada..... | 114 |
| Tableau 2: Immigrants Haïtiens, Canada, Québec, Ontario, 1981-2006 | 115 |
| Tableau 3: Taux de pauvreté au Québec..... | 116 |
| Tableau 4: Taux de pauvreté, Haïtien(ne)s du Québec..... | 116 |
| Tableau 5: Éducation Québec | 117 |
| Tableau 6: Éducation haïtienne au Québec..... | 118 |
| Tableau 7: Portrait résumé des répondant(e)s de l'étude..... | 119 |
| Tableau 8: Esquisse des principaux points de ressemblance et de divergence entre les immigrant(e)s | 121 |

INTRODUCTION

La question migratoire a toujours été un sujet préoccupant. Les raisons qui poussent les gens à se déplacer ont été considérables. Sans écarter le désir des immigrant(e)s de découvrir de nouveaux horizons. Guy Richard (1996 :12) fait un résumé des causes fondamentales de l'émigration. Il parle de facteurs répulsifs comme « le souci d'individus de se mettre à l'abri d'horreurs comme des massacres, des persécutions raciales ou religieuses, des déportations, la mise dans un état de soumission extrême. etc. ». *Nous pouvons classer celles-ci parmi les causes politiques.* Ou encore « la faim comme une cause éternelle, omniprésente et indifférente aux conditions historiques et économiques ». Il parle aussi de « causes attractives » comme par exemple le désir des immigrant(e)s de s'enrichir en cherchant un meilleur emploi ou même en allant exploiter des ressources naturelles ou la production agricole. Ces deux dernières raisons peuvent aussi être classées parmi les causes économiques. L'ex-ministre de l'Immigration du gouvernement Conservateur, M^{me} Diane Finley dans son rapport de 2007 au parlement a confirmé que le Canada comme pays d'accueil, « a joué un rôle très important dans la gestion de la migration sur le plan mondial » (CIC 2007 : 6). « Un quart de million de nouveaux résident(e)s permanent(e)s sont admis au Canada annuellement au cours des dernières années » (CIC 2007:6). Ces immigrant(e)s, une fois arrivé(e)s dans ce nouveau pays qui les reçoit, font face à un autre problème qui est celui de leur insertion économique et de leur intégration sociale.

Haïti est une des grandes sources d'immigrant(e)s au Canada, depuis plusieurs décennies (voir tableaux 1 et 2 en annexe 4). Selon les rapports de recensement de 2001 et 2006 de Statistique Canada, le Québec est la province qui accueille la plus grande communauté d'Haïtiens au Canada. En 2001 le nombre total d'haïtiens établis au Canada était de 82 405, et

de ce nombre, 74 470 soit un pourcentage d'environ 90% vivait au Québec (Statistiques Canada 2001). Toujours d'après Statistique Canada, en 2006 il y avait 91 435 Haïtiens au Québec, sur un total de 102 430 au Canada (Statistiques Canada 2006). Il est par conséquent important de mieux comprendre leur processus d'intégration et d'insertion sociale. La question générale de recherche de cette thèse est donc la suivante : en quelle mesure les immigrant(e)s Haïtien(ne)s récent(e)s, déjà détenteur(trice) d'un diplôme universitaire au moment de leur arrivée au Canada, ont-ils/elles de la difficulté à se trouver un emploi convenable à leurs qualifications ?

Notre recherche portera sur un groupe bien précis : des immigrant(e)s universitaires diplômé(e)s haïtien(e)s qui sont arrivé(e)s au Canada entre les années 1990 et 2005. Nous avons fait choix de ce groupe ainsi que de cette période du fait qu'à la fin des années 1980, il y a eu une accentuation du programme canadien pour l'acceptation d'immigrant(e)s qualifié(e)s provenant de beaucoup de pays à travers le monde (Picot *et al.* 2007). Pour la période qui commence à partir des années 1990, elle coïncide avec un renouveau du point de vue des critères d'acceptation des immigrant(e)s au Canada. Nous voulons parler de l'augmentation ou de la mise en valeur d'une catégorie d'immigrant(e)s déjà existante. Cela ne signifie pas pour autant que l'attribution des points avait changé ; cependant, l'intérêt des responsables d'immigration était porté sur une plus grande quantité d'immigrant(e)s diplômé(e)s parmi les demandeur(e)s de résidence canadienne. On prenait de plus en plus en compte la formation des postulant(e)s, en vue de s'assurer de leur capacité à travailler et à s'intégrer socialement et économiquement, une fois arrivé(e)s en terre d'accueil.

Parlant de la situation des immigrants haïtiens, Icart (2007) a écrit :

Alors que les premiers arrivants ont bénéficié d'une insertion socio-économique relativement facile, dans un contexte économique favorable, la communauté, dans son ensemble, connaît aujourd'hui des conditions

socio-économiques assez difficiles. Or, c'est l'adaptation économique qui conditionne largement l'adaptation socioculturelle dans la terre d'adoption. Dans la communauté haïtienne du Grand Montréal, le taux de chômage est le double de la moyenne québécoise et près de la moitié des membres de cette communauté vivraient sous le seuil de pauvreté.

Nous analyserons un sous-groupe de cette population, avec un niveau d'éducation élevé, au moment de devenir résident(e) permanent(e) du Canada. Il s'agira d'appréhender, dans la mesure du possible, les raisons expliquant leur situation. Tenant compte du fait que le processus d'immigration est un mouvement permanent, on peut déduire que c'est un sujet qui a encore besoin d'être exploré et c'est en partie ce qui justifie l'intérêt de notre choix. Espérons vivement que cette recherche aura un impact sur l'avenir de l'immigration et surtout de l'intégration des immigrant(e)s : particulièrement ceux et celles qui représentent la communauté haïtienne, dans la sphère socio-économique canadienne. Nous nous proposons de répartir le travail en six chapitres dans lesquels nous inséreront les données telles qu'elles s'en suivront. Le premier chapitre concernera la présentation du cadre théorique et conceptuel. Dans le deuxième chapitre il sera question de la revue de littérature en rapport avec la recherche. Le troisième chapitre on s'intéressera à présenter la méthodologie utilisée pour la réalisation de ce travail. Le chapitre quatre rentre en plein dans l'analyse des données recueillies sur la population étudiée, en rapport avec sa préparation et sa perception en venant au Canada. Le chapitre cinq touche la question de la discrimination, nous essayons de voir si nos répondant(e)s avaient à y faire face. Finalement, la conclusion de la recherche.

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

Le cadre théorique et conceptuel de ce travail repose sur deux dimensions principales. La première porte sur la préparation/formation des immigrant(e)s diplômé(e)s avant d'entamer le processus d'immigration. La deuxième se penche sur la discrimination dont peuvent être victimes certain(e)s immigrant(e)s une fois au Canada.

1.1 Préparation/Formation :

Toute personne migrante risque de faire face à des difficultés énormes en rapport avec l'intégration sur le *marché du travail du pays d'accueil*. Pour mieux comprendre ce processus, nous nous proposons d'analyser, à partir de certaines lectures, comment des concepts, tels le *capital humain* et le *capital social*, pourraient avoir de l'influence sur les immigrant(e)s diplômé(e)s et leur intégration sur le marché du travail dans un autre pays. De ce fait, ces concepts seront donc utilisés pour l'analyse de la préparation/formation des immigrant(e)s proposée dans ce travail. Tandis que ces deux concepts contribueront à expliquer la capacité d'intégration des immigrant(e)s, un nouveau concept sera également analysé : il s'agit de l'imprévisibilité. Ce dernier, introduit par Grossetti (2004) sera considéré *comme l'une des notions fondamentales* qui doivent nous intéresser dans l'analyse concernant l'intégration des immigrant(e)s dans un *pays étranger*. *Nous supposons qu'il existe un certain rapport* entre la perception des immigrant(e)s, bien avant même de quitter leur pays d'origine et le concept de *l'imprévisibilité*.

1.1.1 Le capital humain

Le capital humain peut prendre différents aspects, dépendamment de l'intention.

l'objectif ou encore des caractéristiques du (de la) ou des chercheur(e)s qui l'abordent. Suivant l'OCDE, Chamak et Fromage (2006) le définissent comme « l'ensemble des capacités, des qualifications, des compétences et des caractéristiques individuelles qui favorisent la création de bien-être personnel, social et économique » (2006:17). C'est un élément très important dans le *développement d'un individu ou une société dans la mesure où il englobe différents aspects de la vie sociale*. Les auteur(e)s insistent que tout pays qui veut avancer vers la modernité doit nécessairement investir dans le capital humain. Ils/elles le considèrent comme :

un puissant vecteur de croissance économique et social permettant d'améliorer l'adaptabilité et l'employabilité de la population active, tout en favorisant l'épanouissement individuel, la citoyenneté et plus largement l'insertion sociale. (Chamak et Fromage 2006:39)

On peut donc, à partir de cette brève présentation, comprendre que l'acceptation ou le non acceptation, par une société, du capital humain d'un groupe, d'une communauté, peut entraîner des conséquences importantes, surtout pour des immigrant(e)s qui sont issues de différents *groupes ethniques et différentes cultures que le pays d'accueil*. Il est donc fondamental que l'accent soit mis sur ce qui constitue l'élément primordial de ce concept, à savoir l'être humain, dans sa nature, sa culture et son environnement. Beaucoup d'autres chercheurs tant du domaine de la sociologie que de l'économie ont abordé le concept du capital humain. Cependant, La Croix *et al* (2002 :240), pensent qu'il serait nécessaire de regarder le capital humain de façon différente, qu'au lieu d'entrevoir uniquement le côté économique.

Le capital humain ne peut se mesurer à une variable dans une équation de régression, il doit correspondre à une certaine réalité si on souhaite le traiter comme un objet d'étude à part entière.

La Croix *et al.* (2002) se sont penché(e)s sur le fait de pouvoir mesurer le capital humain, c'est-à-dire sur la manière dont on procède pour l'évaluer. Ils/elles font aussi remarquer que ce

concept n'a pas été toujours facile à définir.

[...] Malgré l'importance de la littérature sur le sujet et le nombre de personnages éminents qui s'y sont intéressés: Schultz, Becker, Friedman, Solow, pour ne citer que quelques prix Nobel, il faudra constater que le concept reste bien flou et peu défini. (2002 :242).

Becker (1964) a essayé de comprendre comment se fait l'évaluation du capital humain des immigrant(e)s; cependant nous n'allons pas insister sur son travail parce qu'il a abordé la question plus sur le plan économique que sociologique. Donc, à partir de ce que nous venons de voir, nous comprenons que le capital humain constitue l'ensemble de connaissances et de compétences individuelles acquises au travers de l'éducation ou de la formation au travail.

1.1.2 Le capital social

Au cours des années 80 et 90, de nombreux ouvrages ont contribué à l'émergence du concept du capital social. Des auteur(e)s comme Ponthieux (2006), Houard et Jacquemain (2006) sont unanimes à reconnaître trois principaux chercheurs, comme étant les pères fondateurs du concept de capital social en science sociale. Il s'agit de Pierre Bourdieu (1986), James Coleman (1990) et Robert Putnam (1993). Sans écarter le fait que bien d'autres auteur(e)s ont été eux/elles aussi impliqué(e)s dans la mise en œuvre du concept, nous allons accorder une attention plus soutenue aux approches de ces trois auteurs en vue de comprendre dans quelle mesure ce concept est nécessaire dans l'analyse du processus d'intégration des immigrant(e)s étranger(ère)s au Canada.

Pierre Bourdieu (1986) parle du capital social en s'intéressant à l'aspect de connexion sociale. Pour lui, le capital social évoque la sociologie des réseaux et des classes sociales. James Coleman présente une théorie générale de l'action sociale qui vise à intégrer les approches sociologiques et économiques (1990). Il met l'emphase sur les fonctions du capital social en

montrant que ce dernier est entouré dans la structure sociale et qu'il facilite une action collective (Coleman:1990). Ponthieux (2006) fait mention de trois formes des fonctions et des résultats du capital social véhiculé par Coleman. Il s'agit tout d'abord, d'obligations et attentes. Cette première forme consiste, selon elle, à faire un don ou du moins à rendre un service, avec l'espoir d'obtenir la réciprocité. De ce fait, celui qui fait l'action en premier peut toujours s'attendre à une redevance par la suite. C'est comme si, d'un côté, en recevant ce bien ou ce service de l'autre on s'est fait octroyer *une dette, une obligation*. De l'autre côté, cela paraît comme un crédit ou un investissement qu'on pourra utiliser plus tard (Ponthieux 2006 :15). Coleman (1990) donne trois éléments qui peuvent conduire à l'affaiblissement ou même l'élimination de cette forme du capital social. Il parle de l'autosuffisance des acteurs, de l'intervention de l'État et de l'augmentation du niveau de vie. L'indépendance des acteurs par rapport au prochain peut écarter les reconnaissances réciproques au sein de la société (1990 :310). Ensuite, il analyse l'information comme étant un élément très important du fait qu'elle exerce plusieurs fonctions. Elle peut être un bénéfice du capital social, on peut grâce à elle, soutirer plusieurs avantages comme acquérir un emploi ou encore bénéficier plus facilement, ce que les autres ont mis du temps à trouver, *à cause des relations entretenues avec autrui*. Il parle en troisième lieu, des normes à suivre, ainsi que les sanctions qui surveillent à ce qu'on ne les transgresse pas. A cause des normes, on est tout à fait rassuré de la latitude que les autres peuvent avoir dans telle ou telle autre situation. Dans la mesure qu'il y aurait un dérapage, les sanctions sont là en conséquence et pourront prendre la relève immédiatement.

Putnam (1993) abonde dans le même sens que Coleman. Cependant, il va plus en profondeur vers une transformation radicale de la perspective et l'ouverture de la voie à l'utilisation du concept du capital social. Il ajoute ensuite la croyance et la participation civique

(1993)

1.1.3 La préparation à l'imprévisible

Dans son ouvrage consacré à l'imprévisibilité, Grossetti (2004) nous fait valoir l'importance de cette dernière. Il a écrit que les situations n'évoluent pas toujours comme nous l'imaginons et que des événements inattendus peuvent nous empêcher de réaliser nos plans.

L'imprévisibilité c'est ce que l'on ne peut pas prévoir, que « on » soit le sociologue ou les acteurs qu'il observe. Au lieu de la voir partout ou nulle part et donc de s'en désintéresser, il s'agit de la caractériser, de l'évaluer, de faire avec. (2004 :15)

Grossetti fait aussi remarquer que le concept de l'imprévisibilité a la capacité de générer des irréversibilités (2004 :59). Ces deux derniers éléments qui peuvent être perçus comme des conséquences, constituent dans le cadre des immigrant(e)s universitaires diplômé(e)s haïtien(ne)s, l'impossibilité de revenir en arrière. Grossetti nous dit dans son ouvrage que : « le rejet par les différents acteurs de l'imprévisible a aussi pour effet de limiter les objets d'étude ou de pousser à des formes de problématisation qui soit imperméable à la contingence » (2004:35). Cet élément est assez important en prenant en compte qu'il est impossible de savoir d'avance ce qui se passera dans le futur. Ainsi, grâce à cette théorie de l'imprévisibilité, nous allons pouvoir *introduire un élément nouveau dans l'étude de l'intégration des immigrant(e)s diplômé(e)s sur le marché du travail*. Le fait que l'on soit assez informé ou prévenu, pour se faire une idée des situations fortuites et se préparer à l'avance, pourrait être avantageux. Il faut être en mesure de s'arranger avec n'importe quel emploi en attendant d'en trouver un meilleur dans son domaine, comme c'est l'un des objectifs majeurs des immigrant(e)s ayant une formation professionnelle

1.2 Le concept de la discrimination

En qui concerne le concept de la discrimination dont il sera question ici, les auteurs comme Grawitz (2004), Mesure et Savidan (2006), Dortier (2008), ont toute(s) tendance à le comparer à deux autres concepts qui sont celui du racisme et du préjugé. On aura nécessairement besoin de faire une présentation de ces derniers pour voir, d'après la manière dont les auteur(e)s les auront définis, le rapport existant entre eux et la discrimination. Le concept de discrimination se confond souvent, en effet, avec d'autres concepts comme préjugé ou racisme dans la conversation de différentes personnes ayant ou bien subi ou encore ayant été témoin de telles actions. Cela dit, nous procéderons de la façon suivante : d'abord, nous présenterons de brèves définitions de ce que sont le préjugé, le racisme et la discrimination. Ensuite nous essayerons de distinguer le rapport existant entre les trois, pour enfin approfondir sur celui de la discrimination qui est le concept qui sera privilégié dans notre recherche.

1.2.1 Le préjugé

Grawitz (2004) définit les préjugés comme étant des « opinions généralement péjoratives, plus ou moins implicites sans vérification ni contrôle critique, d'un individu ou généralement d'un groupe, à l'égard d'un autre groupe » (p.323). Pour Sylvie Mesure et Patrick Savidan (2006) les préjugés sont une forme de racisme qui trouve ses sources soit dans les caractéristiques sociales, culturelles, historiques, religieuses, politiques ou autres du groupe racialisé. Cela peut-être dans l'éducation et la personnalité par exemple ou bien encore dans la situation, le contexte, à moins, affirment certaines approches, qu'il soit imputable aux caractéristiques du groupe victime (2006 :934). Bourhis et Leyens, (1994) s'accordent avec Allport pour définir le préjugé comme une attitude négative ou une prédisposition à adopter un *comportement négatif envers un groupe ou envers les membres de ce groupe, qui repose sur une généralisation erronée et rigide*. Toujours selon Bourhis et Leyens, (1994) les préjugés peuvent

être entretenus à l'endroit des membres de n'importe quelle catégorie sociale autre que la sienne et envers laquelle on éprouve des sentiments défavorables. (1994 :162).

1.2.2 Le racisme

Selon Mesure et Savidan (2006 :933) le racisme consiste à définir un groupe humain à partir d'attributs naturels, visibles ou non, et à en déduire des caractéristiques morales ou intellectuelles qui s'appliquent à tous ses membres indépendamment de leur personne propre, jusqu'à autoriser des comportements d'exclusion et d'infériorisation pouvant prendre l'allure de violences parfois extrêmes. Déjà, dans l'une des définitions plus haut sur le préjugé, nous voyions apparaître le terme racisme. Cela sous-entend ou confirme que pour certains auteurs ces deux termes peuvent se confondre ou sont synonymes. Parlant du racisme, Grawitz (2004) dit *qu'il s'agit en fait d'un ensemble de préjugés sans fondement scientifique, provoqué généralement par une situation de concurrence ressentie comme une menace*. Le racisme peut prendre aussi la forme de discrimination. Dortier (2008:599) affirme que le racisme peut se définir comme une forme de discrimination effective dans la sélection à l'embauche, la gestion des carrières, les barrières à l'entrée de certaines professions, etc. D'après cette définition, de la même façon que nous l'avons constaté tantôt, le préjugé, le racisme et la discrimination peuvent être des termes synonymes; disons que les trois peuvent se fusionner. Toujours dans son explication sur le racisme, Dortier parle des trois termes en même temps, c'est-à-dire qu'il se sert du préjugé et de la discrimination pour décrire le racisme (2008:601-602).

1.2.3 La discrimination

Pour Dortier (2008 :157) la discrimination désigne le fait que dans la société, certains groupes sont plus maltraités que d'autres. On parle par exemple de discrimination sexiste ou raciste. Selon le même auteur, on peut également distinguer deux formes de discrimination, l'une

négative et l'autre positive. Cette dernière, qui ne nous intéresse pas trop dans notre travail, désigne les mesures consistant à aider ceux et celles qui subissent un handicap (économique, social, physique). Selon Mesure et Savidan, (2006 :281-282) la notion de discrimination n'a de sens qu'appliquée à une situation de concurrence pour des biens rares, appropriables par une seule personne à la fois, mais convoités par plusieurs. En ce sens, la discrimination se définit comme une atteinte à un principe objectif d'allocation des biens rares.

Compte tenu de l'aspect de notre travail en rapport avec l'intégration des immigrant(e)s, nous allons de préférence nous intéresser au côté négatif de la discrimination. Il s'agit pour nous de voir comment cet élément peut être gênant pour des nouveaux arrivants dans un pays étranger et qui désirent se trouver une place au marché de l'emploi. Parmi tou(te)s les auteur(e)s qui ont abordé la question de discrimination au niveau de l'emploi, il y en a deux qui retiennent notre attention: il s'agit de Castel (2007) et de Bataille (1997). Dans son ouvrage intitulé *Discrimination négative*, Castel (2007) a écrit un chapitre sur la discrimination dans le rapport à l'emploi. Dans ce chapitre l'auteur, parlant de la France, insiste sur le fait que les obstacles à surmonter par les immigrant(e)s pour accéder au marché de l'emploi sont énormes. Il parle par exemple de « barrage scolaire, de discrimination ethno- raciale » (2007:46). Même après avoir passé à travers ces difficultés (c'est-à-dire le barrage scolaire etc.) pour finalement se trouver un emploi, toujours selon Castel, les problèmes ne s'arrêtent pas là:

au travail aussi la discrimination négative joue, elle peut polluer les relations entre les travailleurs et bloquer les carrières professionnelles. (2007:47).

Castel parle surtout des enfants d'immigrant(e)s; cependant, les situations qu'il décrit peuvent être attribuées à tou(te)s les immigrant(e)s qui cherchent à s'intégrer sur le marché de l'emploi dans le pays d'accueil. Il a beaucoup insisté sur le fait que les enfants d'immigrant(e)s ne sont

pas seulement des victimes quand ils/elles doivent se trouver un emploi mais aussi au niveau de l'apprentissage à l'école. ce qu'il appelle «le blocage scolaire». Néanmoins, il ne veut pas dire que les portes des établissements scolaires sont fermées aux enfants d'immigrant(e)s. Il parle plutôt d'une forme de mise à l'écart de ces enfants en vue de les empêcher de réussir. Castel trouve que «les jeunes immigrés sont souvent invalides à partir des rapports qu'ils ont entretenus avec l'école». Cela ne se fait pas sans un objectif précis, en tenant compte du fait qu'il y a une concurrence de plus en plus féroce: celui ou celle qui n'a pas atteint le niveau d'éducation nécessaire se voit obliger d'accepter n'importe quel petit boulot.

Au sein d'un monde du travail de plus en plus en proie à la concurrence de tous contre tous, les immigrés ou assimilés, plombés par le racisme, sont les plus mal armés pour affronter la pénurie du travail, et ce constat peut valoir à la fois pour accéder à l'emploi et pour s'y maintenir ou pour progresser. (2007 :48)

La situation n'apparaît pas différemment dans le cas de Bataille (1997). Parmi les choses que les deux auteurs ont en commun est que tous deux traitent de la question de discrimination à l'emploi en France. Ensuite ils parlent dans leurs ouvrages de l'immigration maghrébine. Il est donc important pour nous de regarder comment se présente la situation au Canada dans le cas de l'immigration des haïtien(ne)s qui nous intéresse.

Nous établissons les deux hypothèses suivantes, basées sur notre lecture des débats théoriques et conceptuels ci-dessus: 1) La non-reconnaissance des diplômes des immigrant(e)s haïtien(ne)s en arrivant au Canada peut constituer un problème majeur pour leur intégration économique dans le pays. Cela qui veut dire que dans la mesure où ces dernier(ère)s ne retournent pas aux études en arrivant au Canada, ils/elles risquent de ne pas pouvoir trouver un emploi correspondant à leur niveau, c'est-à-dire, leur formation et leur expérience. S'ils elles finissent par trouver un emploi quelconque, celui-ci ne correspondra pas à leurs attentes. 2) Selon

la perception des immigrant(e)s. leur capital humain est sous-estimé par les employeur(e)s en raison d'une attitude discriminatoire de ces dernier(ère)s dans le processus d'intégration socio-économique.

Maintenant que nous avons présenté la partie théorique de cette recherche et tenant compte du fait que notre population cible sera les immigrant(e)s haïtien(ne)s, jetons un coup d'œil sur la trajectoire de ces dernier(e)s au Canada. Il est clair que le cadre théorique et conceptuel de notre recherche reproduit déjà une partie de la revue littérature : cependant le titre du chapitre qui va suivre concernera directement l'immigration et l'intégration sur le marché du travail canadien.

CHAPITRE 2 : LA REVUE DE LA LITTÉRATURE EMPIRIQUE

Différemment des chapitres précédents, celui-ci sera divisé en deux parties. la première comprendra une analyse concernant le contexte migratoire général, ainsi qu'une discussion de la situation de certain(e)s immigrant(e)s particulier(ère)s et leur intégration sur le marché du travail canadien. La deuxième sera directement une présentation des haïtien(ne)s vivant au Canada.

2.1 Contexte migratoire et intégration sur le marché du travail canadien.

Beaucoup d'auteur(e)s comme Labelle *et al* (1987) et bien d'autres se sont intéressé(e)s au problème d'intégration des immigrants. D'une façon ou d'une autre, ils/elles se sont arrêtés sur des concepts importants en matière d'obstacles à l'intégration socio-économique des immigrants au Canada. Ils/elles, entre autres sujets, se sont penchés à leur manière, sur la question du racisme et de la discrimination, dans un souci de mesurer comment ces gens, en raison de leur appartenance aux « groupes racisés » (Labelle *et al* 2004), c'est-à-dire que les minorités visibles, les immigrant(e)s stéréotypé(e)s en fonction de leur pays d'origine, etc., peuvent être confrontés à des situations faisant obstacle à leur acceptation et leur intégration sur le marché du travail canadien.

La communication verbale constitue un instrument important dans le développement culturel d'un groupe, d'une communauté, d'une population, etc. Elle peut également être un important facteur de discrimination. Donc, les nouveaux arrivants dans un pays étranger auraient bien du mal à se retrouver sans une facilité à communiquer avec autrui. C'est dans cette perspective que Godin et Renaud ont élaboré une recherche dont l'objectif était de savoir dans

quelle mesure « la connaissance du français ou de l'anglais avant l'arrivée au Québec améliore ou non la situation d'emploi des nouveaux immigrants » (2005 :151). Cette recherche a abouti à la conclusion que « la connaissance de l'anglais ou du français n'a pas une trop grande incidence quant à la possibilité des immigrants de s'intégrer sur le marché du travail » (2005 : 152). Cela ne veut pas dire que la connaissance pré-migratoire du français ou de l'anglais n'est pas importante ; toutefois elle peut de préférence intervenir quand il s'agit de trouver un meilleur emploi. Comme l'ont aussi démontré les résultats de leur recherche, « la connaissance du français à l'arrivée au Québec donne accès à de meilleurs emplois tandis que la connaissance pré-migratoire de l'anglais améliore la situation salariale » (2005 :167). Si l'on considère ce résultat, les immigrant(e)s diplômé(e)s d'Haïti¹ ne devraient pas avoir trop de problèmes en ce qui concerne leur intégration sur le marché du travail canadien, en tenant compte, bien sur, de leur formation.

Le manque d'expérience canadienne, et le « déclassement » qui en résulte peuvent également constituer un facteur de discrimination. Intriguée par la situation socio-économique précaire d'un groupe d'immigrant(e)s colombien(ne)s, (Blain 1999) l'auteure a pris l'initiative d'entamer une recherche qui lui permettrait de répondre à des interrogations de ces immigrant(e)s. Relativement par exemple aux « différentes réalités économiques » auxquelles font face ces immigrant(e)s colombien(ne)s, elle parle de « la précarisation des emplois », « la difficulté de progresser dans certains secteurs d'emploi, etc. » (1999 : 83). L'auteure a proposé des causes pour lesquels l'intégration des immigrant(e)s ayant une formation professionnelle peut leur paraître très difficile ou même quasi impossible. Parmi les plus fréquemment cités nous retiendrons, la manque d'expérience canadienne, le problème d'accès aux professions

15 ¹ Nous voulons faire remarquer que la formation en Haïti se fait en français depuis la classe maternelle

réglementées ou régies. la nécessité d'une formation de mise à niveau limitée ou onéreuse (1999). Elle parle aussi de la discrimination directe ou indirecte, tant de la part du milieu académique que des employeurs, ainsi que le réseau de soutien limité (1999 : 87). Finalement l'auteure fait référence à un élément bien important dans le cadre de ces immigrant(e)s universitaires : elle parle d'une possibilité de « déclassement », un phénomène largement reconnu dans la littérature sur la migration comme caractérisant les premières années après l'immigration. C'est le fait pour un(e) travailleur(se) de passer d'un emploi qualifié à un emploi non qualifié ; une situation qui peut avoir des repercussions plutôt négatives pour la majorité des immigrant(e)s ayant une formation professionnelle. Blain dit aussi que « toutes ces réalités, ainsi que d'autres, peuvent constituer des avantages pour certains, tandis que pour les personnes immigrantes, les minorités visibles ayant des difficultés d'accès à une profession réglementée, (etc.), elles représentent beaucoup plus d'obstacles, les rendant plus sensible au chômage ou au sous-emploi » (1999 : 84).

Nous avons recueilli, à partir de notre revue de littérature, des informations qui nous laissent présumer la présence de la discrimination comme étant l'un des obstacles entravant la possibilité d'intégration des immigrants. Comme l'a dit Pierre (2005 : 82): « Les pratiques et principes discriminatoires guident, en effet, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'immigration canadienne ». Dans cette recherche, nous allons essayer de montrer comment ces principes discriminatoires nuisent à l'intégration des immigrant(e)s professionnel(le)s après leur arrivée au Canada. En effet, « plusieurs études menées tant en français qu'en anglais ont souligné le fait que les immigrantes doivent composer avec de multiples niveaux de discrimination en raison de leur sexe et de leur "race" ou de leur origine ethnique. » (Pierre 2005 : 82) Ce texte a renforcé notre perception et nous a incité aussi à regarder dans la mesure du possible quel rapport

peut-il y avoir entre la discrimination et l'intégration professionnelle des immigrant(e)s universitaires haïtien(ne)s.

Après avoir passé en revue ces quelques manières de regarder la discrimination, nous avons élaboré une synthèse qui nous permet d'opter pour la définition d'après laquelle, la discrimination constituerait la manifestation des différentes formes de préjugé et de racisme. En nous appuyant sur cette définition, nous admettons le fait que personne ne peut voir ou comprendre un comportement raciste ou une forme de préjugé sans que celui-ci ou celle-ci ne soit manifestement exprimé(e). C'est ainsi que nous aurons à interpréter dans notre travail, les termes de préjugé et du racisme, selon que sera l'utilisation, faites par nos répondant(e)s, de la discrimination.

2.2 Les Haïtien(ne)s au Canada

2.2.1 Les Haïtien(ne)s et les lois régissant l'immigration au Canada

Comme le rapportent les faits, la majorité des Haïtien(ne)s résidant(e)s au Canada vivent au Québec: on pourrait donc commencer à parler directement des haïtien(ne)s du Québec. Néanmoins, il faut comprendre aussi que le gouvernement fédéral domine sur toutes les provinces en matière de loi. Ceci signifie que nulle province ne peut prendre aucune décision qui irait à l'encontre des lois fédérales canadiennes. Vincent a écrit : « jusqu'au début des années 60, l'immigration au Québec était une affaire à peu près exclusivement «canadienne». Fédérale si on veut » (1994 :103). Toujours selon l'auteur, avec les effets de la Révolution tranquille on a vu les premiers gouvernements québécois commencer à s'occuper sérieusement de l'immigration (1994:104). Cependant, l'auteur continue à confirmer clairement que « la loi fédérale sur l'immigration aurait toujours des prérogatives sur celle du Québec :

La dernière entente Ottawa-Québec confère par ailleurs au Québec, avec

compensation financière, l'entière responsabilité de l'accueil et de l'intégration linguistique et culturelle des immigrants sur son territoire. *Toutefois, Québec s'engage à se conformer aux normes canadiennes. Et Ottawa conserve le droit d'offrir des services à saveur multiculturalisme* D'autre part, l'entente prévoit que la province a, seule, le pouvoir de sélectionner les immigrants de la catégorie des « indépendants » destinés à son territoire. Bref, Québec n'est habileté à choisir qu'une infime partie de ses immigrants! (Vincent 1994 :105)

Même si l'on a toujours tendance à faire référence aux Haïtiens du Canada, plusieurs auteurs comme par exemple Daniel Gay (1985), Samuel Pierre (2007), sont unanimes à reconnaître que l'immigration des Haïtien(ne)s au Canada était plutôt une immigration vers le Québec. Pierre (2007) cite l'écrivain haïtien Dantès Bellegarde qui a écrit en 1932 que : « la province du Québec est l'endroit au monde où Haïti jouit de plus de sympathie » (2007:viii). Pierre continue pour expliquer que l'arrivée des Haïtien(ne)s jusqu'à la fin des années 1950 avait plutôt un rapport avec les études. Mais, à partir des années 1960, il parle de la fin au Québec de ce qu'on appelait « la grande noirceur ». Pendant que, toujours sur le plan politique, le règne des ténèbres s'installait tranquillement, en Haïti, avec le règne de Duvalier au pouvoir (2007: VIII).

Il est nécessaire de faire ressortir certains éléments en rapport avec la loi sur l'immigration canadienne. D'après Dejean (1990), jusqu'en 1962, la loi canadienne de l'immigration avait une forte saveur raciste. Cependant, elle était devenue plus tolérante entre les années 1967 et 1972, accordant ainsi la possibilité à un visiteur de formuler sur place, une demande de résidence permanente (1990:40). Labelle *et al* (1983a) ajoute que la politique canadienne d'immigration est très importante quand nous abordons la question de l'immigration au Canada puisque « c'est elle qui fixe en quelque sortes les conditions juridiques telles que l'effectif, les catégories admissibles, etc. ». Labelle *et al* (1983a) confirment également ce que Dejean a dit plus haut concernant la loi de l'immigration avant les années 1960, c'est-à-dire, que

«les Noirs étaient considérés comme non admissible au Canada». Ils confirment aussi que *durant la période de « 1960 à 1967 », on a constaté un sérieux changement au niveau des lois sur l'immigration.* « Les mesures racistes étaient abolies partiellement en 1962 et complètement en 1967» (1983a : 82). En fait, plusieurs facteurs sont à l'origine des changements dans la politique de l'immigration canadienne, dont les « pressions politiques émanant des gouvernements caribéens » et plus spécialement du grand besoin du Canada d'une main-d'œuvre migrante qualifiée et non qualifiée (Labelle *et al.*, 1983a). Le Québec, plus particulièrement, était dans une période de réforme institutionnelle qui nécessitait la présence d'une force de travail qualifiée. Il y avait enfin, un ralentissement au niveau de ce qu'on appelait « l'immigration traditionnelle », en provenance de l'Europe. Tout cela fait que l'immigration caraïbienne représentait une source potentielle, d'où l'effet de cette entrée massive d'immigrants de cette région, notamment ceux et celles d'Haïti.

Le début des années 70 a connu, à cause d'une réduction de la croissance économique canadienne, une série de mesures restrictives. Tout d'abord, il n'est plus possible d'entrer au Canada avant de faire la demande de résidence, parce que toute demande d'admission doit se faire dans le pays d'origine. La population haïtienne en pleine croissance au Québec a durement vécu cette loi, surtout ceux et celles qui étaient arrivé(e)s comme touriste avec l'intention d'y rester et, de ce fait, étaient passibles de déportation. En 1974, on commence à élaborer sur une autre loi (loi C-24) canadienne sur l'immigration, à partir de laquelle les immigrant(e)s qui doivent entrer au Canada annuellement, seront divisé(e)s en catégorie et en quantité. (Labelle *et al.* 1983a :83). Selon une publication de la direction des communications du ministère des *communautés culturelles et de l'immigration du Québec.*

[]a nouvelle loi canadienne sur l'immigration de 1976 mise en application en avril 1978 a changé profondément la définition des

categories d'admission. Ils sont maintenant admis selon trois catégories : les indépendants dont les parents aidés, les réfugiés et la catégorie de la famille. La première catégorie est régie par la grille de sélection tant québécoise que fédérale tandis que les deux dernières répondent à des principes sociaux et humanitaires, à savoir la réunification des familles et la solidarité à l'égard des personnes en situation de détresse. (1987 : 4)

A remarquer que bien avant cette période, « le système d'immigration permanente dont s'est doté le Canada, plus précisément à partir de l'année 1967, s'appuyait déjà sur trois principes auxquels correspondent les trois catégories d'immigration suivantes : la non-discrimination selon laquelle il n'y aurait aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, l'origine ethnique ou nationale, la religion ou le sexe, en plus des éléments objectifs d'application universelle» (Québec : 1989 : 1). Ce survol de l'évolution des politiques d'immigration au Canada nous aidera à mieux comprendre les différentes vagues d'immigration haïtienne au Canada, tels que Dejean (1990) ainsi que Labelle *et al* (1983a) l'appellent. C'est ce que nous allons analyser dans la partie suivante.

2.2.2 Différentes vagues de migration d'Haïtien(ne)s au Québec

Selon Dejean (1990 : 35-52), le Québec a connu quatre différentes vagues de migration d'Haïtien(ne)s, depuis la fin des années 1960², à destination principalement de Montréal. La première a commencé aux environs de l'année 1965 et a fini vers la fin des années 1960 : il s'agit surtout de réfugié(e)s politiques avec un niveau de scolarité plus élevé que le baccalauréat haïtien. Les règlements de l'immigration canadienne étaient plutôt favorables à ce groupe en ce sens qu'ils/elles étaient accepté(e)s comme réfugié(e)s avant leur arrivée au Canada. On doit souligner ici la conjoncture dans laquelle, ce que Dejean appelle la première vague d'immigrant(e)s, va se trouver à son arrivée. D'une part, le besoin auquel fait face le Québec à ce

²) A noter que l'analyse de Dejean touche la période des années 1960, jusqu'à la fin des années 1980 (1965-1986)

tournant de sa révolution, il parle « des impératifs du développement du Québec, suscitant tout un ensemble de besoins à combler dans différents domaines » (1990:36). D'autre part, l'orientation intellectuelle de ces immigrant(e)s, Dejean (1990) et Pierre (2007) insistent sur le fait qu'ils étaient « des jeunes appartenant au monde universitaires ainsi que des professionnels fraîchement diplômés » en un mot, ils/elles étaient prêt(e)s à servir. La deuxième vague commença à partir de 1972, selon Dejean (1990 :38-40). Au fur et à mesure que la dictature s'amplifiait en Haïti, les gens avaient un plus grand besoin de fuir. Un problème quelconque, avec un membre de la milice du gouvernement de l'époque (tonton macoute) pourrait devenir une cause politique. Les principales causes de cette nouvelle vague d'immigrant(e)s Haïtien(ne)s au Québec sont : « l'accentuation de la terreur duvaliériste, le durcissement des lois d'immigration dans certains pays et la tolérance des lois canadiennes de l'immigration » (Dejean 1990:39). Comme pour les premiers arrivants, cette deuxième vague d'immigrant(e)s haïtien(ne)s n'avaient besoin que d'un permis d'entrée et de séjour, qui était seulement obtenu au moment de leur arrivée au Canada. La plupart des arrivant(e)s de cette deuxième vague ont un degré de scolarité très élevé comme la première. La troisième vague d'immigrant(e)s est celle qui se situait entre 1978 et 1980. Ils/elles sont certes arrivé(e)s en avion, mais ils/elles étaient plutôt considéré(e)s comme des clandestin(e)s à cause du fait qu'ils/elles n'étaient pas muni(e)s d'un papier légalement reconnu par l'immigration canadienne. Ils/elles avaient, pour la plupart, un niveau de scolarité équivalant au certificat d'études primaires ou deux à trois années de secondaire, mais inférieur au baccalauréat haïtien. À un moment où le phénomène de « boat-people » battait son plein en Floride (USA), ces clandestin(e)s étaient considéré(e)s comme des « flight-people » qui ont à leur arrivée entamé le processus de demande de statut de réfugié pour pouvoir vivre librement au Canada. Enfin, Dejean donne une date précise (1^{er} octobre 1980) pour

le début de la quatrième vague. Elle correspond à la date d'instauration d'un visa depuis Haïti pour les visiteurs qui désiraient entrer au Canada. Cette dernière vague a duré jusqu'en 1986, l'année de la fin de la dictature duvaliériste. Elle comptait aussi une forte quantité de réfugié(e)s politiques issue probablement de la colère de cette fin de dictature, parce que, au début des années 1980 il y avait d'une part la férocité du régime, et d'autre part, une intensification des manifestations anti-gouvernementales à travers le pays. « Avant les années 1980, le visa de visiteur était accordé ou refusé au port d'entrée par un agent d'immigration. En cas de refus d'un visa, un processus complexe était prévu, surtout dans le cas où l'intéressé demandait le statut de réfugié » (Dejean 1990 :48). Tou(te)s ces immigrant(e)s, en laissant Haïti, étaient rempli(e)s d'un espoir colossal qu'une fois entré(e)s au Canada, ils/elles allaient trouver un emploi favorable pour pouvoir contribuer tant à l'économie canadienne, qu'au mieux-être de leurs parentés restées dans le pays d'origine (Dejean 1990:42).

Le récit de Dejean concernant l'immigration des haïtien(ne)s au Canada; s'arrête à l'année 1986 correspondant à la fin de la dictature et le départ de Duvalier du pouvoir haïtien. Précisons tout de suite que Dejean n'est pas le seul à avoir parlé de vague d'immigration haïtienne au Canada. Labelle *et al*, (1983a) aborde aussi ce sujet, toutefois ils/elles insistent de préférence sur deux grandes périodes soit de 1967 à 1974 et de 1974 à 1980. Parlant de l'immigration haïtienne au Canada, ils/elles sont d'accord qu'il serait peut-être impossible de trouver de l'information sur ce groupe d'immigrant(e)s bien avant les années 1960. Selon eux/elles, l'immigration haïtienne s'amorce vraiment à partir de l'année 1967 mais elle était « légèrement décalée par rapport à l'immigration en provenance de la Caraïbe anglophone jusqu'en 1970». (Labelle *et al* 1983b). D'après Labelle *et al* (1983a :84) le volume d'immigrant(e)s haïtien(ne)s au Canada commençait à augmenter, pendant « le recensement de

1971. on compte 3790 personnes nées en Haïti pour 11 430 personnes nées dans la Caraïbe anglophone ». L'année 1974 marque un moment important pendant lequel l'immigration haïtienne allait connaître un changement radical, représentant alors 14,5% de l'immigration totale. Il faut dire aussi qu'« avant cette année, les immigrant(e)s haïtien(ne)s entraient surtout comme des indépendants » (1983a: 86). Selon Labelle *et al.* (1983a :84), Haïti était devenu le plus grand fournisseur d'immigrants jusqu'en 1980. Selon eux, de 1968 à 1980, un total de 24 329 haïtien(ne)s sont entré(e)s au Québec : cependant, les trois quarts sont arrivés entre 1974 et 1980 soient 17 860. Alors, deux moments peuvent être distingués selon eux dans l'immigration haïtienne. Le premier, qui se situe entre 1968 et 1972, se caractérise par « un pourcentage élevé de professionnels qui viennent occuper des emplois pour lesquels ils sont activement recherchés. ». Le second moment commence en 1973 avec « l'arrivée massive d'immigrant(e)s moins qualifié(e)s dont plusieurs seront refoulé(e)s vers Haïti ». Ce deuxième moment d'arrivée correspond aussi avec les débuts d'une crise économique qui affectera particulièrement le secteur dans lequel ces immigrant(e)s devraient pouvoir travailler (1983a : 84,85). Labelle *et al.*, nous présente une autre caractéristique de ces deux vagues d'immigrant(e)s : « les deux vagues distinctes existent autant par leurs qualifications professionnelles que par la période à laquelle elles sont entrées » (1983a :84). Pour ce qui concerne leur choix d'établissement, un article paru dans l'*Encyclopédie canadienne* (2007), citant Labelle *et al.*, explique que l'une des principales attirances des Haïtien(ne)s pour la province du Québec vient du fait de leur appartenance à la langue française.

La communauté antillaise n'est pas homogène. Les distinctions de classes recourent les différences régionales qui tiennent autant à l'identité des pays européens qui se sont partagés les Antilles au cours des siècles précédents qu'aux particularismes de l'histoire de chacune des îles. Le principal clivage est d'ordre linguistique. Les Haïtiens se dirigent

massivement vers le Québec (Montreal), alors que les Antillais anglophones optent plutôt pour l'Ontario (Toronto). Là où ces deux groupes coexistent, comme à Montréal, ils ont relativement peu de contacts entre eux. Même lorsqu'ils partagent une langue commune, d'autres différences entrent en jeu, comme la religion et les classes sociales. (Labelle *et al.*, 2007:1)

2.2.3 Portrait des Haïtien(ne)s au Canada (1981 – 2006)

Selon *Statistique Canada (2008)*, 73 695 personnes indiquaient une origine ethnique haïtienne lors du recensement de 2006. Comme nous l'avons expliqué précédemment, la politique canadienne sur l'immigration était très rigide et discriminatoire envers les Noir(e)s jusqu'en 1960. Pour cela, trouver des données sur l'immigration haïtienne au Canada, plus précisément au Québec, à partir des années 1950, était quasiment impossible. Divers auteurs sont unanimes en ce qui concerne les années 1960 comme années charnières du début de l'immigration haïtienne au Canada. Lyonel Icart (2006) fait parti aussi des auteurs qui ont tracé l'historique des différents moments dans l'arrivée des Haïtien(ne)s au Québec. Il affirme que 1937 est important dans les rapports entre Haïti et le Canada, parce que c'est l'année à laquelle s'établit la première relation diplomatique entre les deux pays (2006:47). Retenons que chaque fois que les situations en Haïti se détériorent, on voit une augmentation des gens à fuir en vue d'échapper à l'insécurité politique ou économique. De 1970-1974, Haïti était le principal fournisseur d'immigrant(e)s des Antilles et, il le devenait à nouveau de 1991-1995 avec un total de 10 435 arrivé(e)s pour seulement cette période. Haïti continuait à garder une très bonne position au cours des années 1997 à 2001. Les chiffres du recensement de 2001 a donné un nombre assez important d'Haïtien(e)s (47 850) né(e)s en Haïti dans la population canadienne. (2006 :63).

Nous avons, à partir des données de Statistique Canada, effectué une comparaison de l'évolution de l'immigration haïtienne au Canada et dans les provinces du Québec et de l'Ontario. À partir de l'année 1981, date à laquelle nous avons commencé la comparaison, la population immigrante haïtienne n'a pas cessé d'augmenter au fur et à mesure que les années passent. Aussi, le Québec continuait à être la province d'établissement privilégié de ces immigrant(e)s à chaque fois qu'il y avait un nouveau recensement. L'Ontario vient en deuxième position et a connu une augmentation régulière de sa population d'origine haïtienne depuis 1981. Les raisons pour les immigrant(e)s, qui justifient le choix de ces deux provinces viennent d'une part, pour le Québec, dans le fait que le français est l'une des langues officielles des Haïtien(ne)s. Ensuite, il y a plusieurs autres facteurs : comme par exemple, la première destination des transporteurs canadiens qui assurent le trajet entre Haïti et Canada est Montréal. On peut citer aussi les conditions qui ont permis à certain(e)s immigrant(e)s d'obtenir la résidence canadienne. Le texte de Labelle *et al* (1983⁴) rapporte que depuis 1974 la plus forte proportion des Haïtien(ne)s qui arrivent au Canada faisaient partie de la catégorie famille ou regroupement familiale. C'est-à-dire, qu'ils/elles étaient parrainé(e)s par des membres de leurs familles qui eux-mêmes étaient des immigrant(e)s économiques, ou déjà installés à Montréal, ou aux alentours de la province du Québec, soit en Ontario. Enfin, l'Ontario est la deuxième province pour l'établissement des immigrant(e)s haïtien(ne)s au Canada à cause du positionnement géographique d'Ottawa se trouvant à proximité de la partie ouest de la province québécoise. Notons qu'Ottawa, avec une population de 7640 immigrant(e)s haïtien(ne), selon le recensement de 2006 de Statistiques Canada, se trouve en première position en Ontario, tandis que Toronto, avec ses 2150 immigrant(e)s haïtien(ne)s, occupe la deuxième place. (voir Tableau 2 en annexe

⁴ Le seuil de la pauvreté: seuil au dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. Il peut être défini en termes absolus, c'est-à-dire par un certain montant de ressources, ou en termes relatifs par référence aux conditions jugés indispensables. www.guichetdusavoir.org/ipb/index.php?showtopic=7990

4). Alors qu'on observe une augmentation continue de la population haïtienne au Canada, au Québec en particulier, on remarque également une petite réduction de la concentration des Haïtien(ne)s au Québec ainsi qu'une faible augmentation de leur présence en Ontario.

L'immigration haïtienne, comme on peut le voir, occupe un pourcentage remarquable, dans la population québécoise. néanmoins, Jean-Claude Icart (2007) constate que cette communauté d'immigrant(e)s représente la plus pauvre de tous les groupes ethniques à Montréal. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer, du moins pour le moment, les causes exactes de cette pauvreté, nous pensons tout ce même qu'il serait intéressant de l'analyser. Les données de Statistique Canada pour l'année 2000 ont confirmé la différence entre la situation économique au Québec en général et celle de la communauté haïtienne spécifiquement. Comme l'indiquent les tableaux no. 3 et 4 en annexe 4, les Haïtien(ne)s tombent en dessous du seuil de pauvreté⁴ en beaucoup plus grands nombres que la moyenne québécoise et/ou canadienne. Près de 40% sont en dessous de ce niveau, alors que, seulement 17% des Québécois(es) le sont. Il est donc clair qu'il s'agit d'une population relativement pauvre.

Nous avons pensé que le degré d'éducation des immigrant(e)s haïtien(ne)s pourrait être une des causes à l'origine de leur situation, cependant, puisque nous allons seulement regarder le cas des immigrant(e)s hautement qualifié(e)s, nous avons plutôt choisi de présenter quelques chiffres concernant les diplômes les plus élevés. Selon le recensement de Statistiques Canada, il y avait 1065 Haïtien(ne)s à Montréal à détenir une maîtrise, soit 560 hommes et 505 femmes. Cependant, pour cette même période, la quantité de doctorat acquis était de 250 et de ce nombre, seulement 60 étaient des femmes. Ces résultats ne nous permettent pas de déterminer la quantité de diplômes qui ont été décernés avant que les possesseurs arrivent au Canada. Les tableaux 5 et 6 en annexe 4 présentent la distribution d'années de scolarité au Québec pour l'ensemble de la

population et pour la population d'origine haïtienne.

Avec l'aide des données de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), nous avons pu repérer des informations en rapport avec le nombre d'immigrant(e)s haïtien(ne)s qui sont arrivé(e)s au Canada au cours des trois dernières décennies (1973-2007) (voir tableau 1 en annexe 4). Nous avons constaté une détermination des Haïtien(ne)s pour immigrer au Canada. Il est vrai qu'on a enregistré une certaine fluctuation pendant quelques périodes, cependant, il est important de faire remarquer la tendance que témoigne la continuité avec laquelle les immigrant(e)s haïtien(ne)s arrivaient au Canada. Tous ces chiffres confirment aussi l'importance que ces dernier(e)s accordent à la province du Québec. La tendance s'est toujours maintenue en ce qui a trait à la quantité d'entre eux/elles qui ont choisi de rester à Montréal ou encore dans la province du Québec.

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE

D'après le *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales* (Mucchielli, 1996), la méthodologie est la réflexion préalable sur la méthode qu'il convient de mettre au point pour conduire une recherche. L'approche méthodologique pour la réalisation de notre thèse doit répondre aux normes scientifiques ainsi qu'à nos moyens. Dans un premier temps, nous avons fait le tour de la littérature empirique en rapport avec la méthodologie, ce qui nous fournit des informations pertinentes à propos de notre sujet de recherche. Cette première étape nous a permis de faire un choix éclairé quant à l'approche à utiliser pour atteindre notre objectif. Après avoir passé en revue différents textes et plus particulièrement les méthodologies utilisées par les principaux/principales auteur(e)s, et tenant compte de nos moyens financiers, nous avons opté pour une recherche qualitative. Nous allons tout d'abord présenter les deux approches quantitative et qualitative, pour ensuite expliquer la différence entre les deux et justifier notre choix. Daniel Turcotte (2000) a fait remarquer que : « Le choix de la perspective de recherche devrait résulter de la pertinence de chacune en regard de l'objectif de sa recherche » (p.32).

3.1 Recherche quantitative

La recherche quantitative est caractérisée par l'utilisation des données quantifiées qui font l'objet d'analyse statistique. Les méthodes de recherche quantitatives permettent d'obtenir des informations sur des aspects bien précis auprès d'un grand nombre de personnes. Il y a une certaine spécificité au niveau des recherches quantitatives. L'échantillon pour une recherche quantitative doit refléter la population que l'on essaie d'étudier : en d'autre terme, on doit être capable de faire la généralisation des résultats obtenus sur la totalité de la population

(Turcotte, 2000 :57-59). Bien que nous utilisions certaines données quantitatives dans cette thèse, les données originales que nous utilisons proviennent d'une *enquête qualitative, décrite ci-dessous*.

3.2 Recherche qualitative

Mucchielli (1996), dans le *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, nous dit qu'une méthode qualitative de recherche est une stratégie de recherche *utilisant diverses techniques* de collecte et d'analyse qualitative dans le but d'expliquer un phénomène humain ou social. La réflexion méthodologique en recherche qualitative débouche sur la définition d'un programme d'*utilisation d'outils et de techniques* de recueil et d'analyse qualitatives (1996 :129).

Deslauriers (1991) nous présente la méthode qualitative comme étant *une recherche inductive qui part du particulier vers le général*. Elle « s'occupe des données peu quantifiables comme des rapports d'entrevues, des observations, des journaux intimes, des vidéos, des histoires de vie, etc. » (1991: 6). L'auteur précise également qu'« elle se concentre sur l'analyse des processus sociaux, l'expérience de la vie quotidienne et la construction de la réalité sociale » (1991: 6). Selon Mucchielli (1996), pour qu'une recherche soit qualitative, elle doit être une recherche empirique en sciences humaines ou sociales qui répond aux cinq caractéristiques suivantes: a) Elle est conçue en *grande partie dans une optique compréhensive*. b) Elle aborde son objet d'étude de manière ouverte et assez large. c) Elle inclut une cueillette de données effectuée au moyen de méthode qualitative c'est-à-dire des méthodes *n'impliquant à la saisie aucune quantification, voire aucun traitement*, ce qui est le cas entre autres, de l'interview, de l'observation libre, et de la collecte de documents. d) Elle donne lieu à une analyse qualitative de

données où les mots sont analysés directement par l'entremise d'autres mots, sans qu'il y ait *passage par une opération numérique*. e) Elle débouche enfin sur un récit ou une théorie (et non sur une démonstration) (1996 :196). Toujours dans le même ouvrage, l'auteur présente trois niveaux d'évaluation du processus de recherche conformément à la pertinence originale de la recherche qualitative.

Il s'agit tout d'abord du niveau épistémologique, selon lequel la recherche qualitative se distingue par un rapport de l'objet d'étude qui est le plus souvent : a) holiste, voulant prendre en compte, au départ, la totalité de la situation étudiée; b) proximal, la distance par rapport au phénomène étudié étant réduite dans le but de parvenir à une connaissance première et personnelle du phénomène; c) directe, la médiation avec les sujets de l'étude s'effectuant le plus souvent à travers le langage commun, sans moyen technique; d) interprétatif, s'agissant de manière essentielle d'une quête au sens des vécus et des événements. Il est donc possible de justifier épistémologiquement, à l'un ou plusieurs de ces niveaux le choix de la recherche qualitative pour sa propre démarche, par exemple, en invoquant la nécessité de dégager, au terme de son étude, une connaissance intime (proximal) du phénomène étudié (1996 :159).

Ensuite, le niveau de la méthodologie qualitative est pertinente, dans la mesure où est sollicitée sa logique essentielle qui est : a) compréhensive, alors que sont privilégiées la description des processus plutôt que la multiplication des cas, la richesse des données plutôt que la précision des mesures; b) inductive, puisque la compréhension du phénomène à l'étude se dégage progressivement du contact prolongé de la situation et de l'absence de grille opérationnelle et d'a priori normatifs; c) récursive, car les étapes de son déroulement peuvent être répétées aussi souvent que le nécessite la compréhension de l'objet à l'étude; d) souple, dans la mesure où la démarche n'est pas codifiée de façon rigide, pouvant s'adapter aux aléas de la

découverte.

Enfin, la recherche qualitative représente, socialement, une option scientifique pertinente dans la mesure où elle est près des gens, des milieux, des expériences, des problèmes ou elle est écologique et dans la mesure où elle est, presque par principe, collaborative (1996 :159). Tandis que l'échantillon dans la méthode quantitative est très large, dans le cadre d'une recherche qualitative, il peut être plus restreint. Turcotte (2000) dit qu'« en recherche qualitative, le recours à de petits échantillons généralement non probabilistes est le plus souvent privilégié » (58-59).

Nous avons opté pour la méthode qualitative qui semble être plus approprié pour notre sujet de recherche, surtout à cause de nos moyens qui ne sont pas adaptés aux dépenses relatives à une démarche quantitative. En effet, ne disposant pas d'un grand budget pour réaliser ce projet, nous avons fortement tenu compte de l'aspect financier. Ainsi, nous avons choisi d'effectuer notre travail sur l'île de Montréal et dans la région de la capitale nationale (Ottawa-Outaouais). Encore une fois, lorsque nous parlons de population dans ce travail, nous faisons référence au groupe à partir duquel nous comptons sélectionner notre échantillon. Il s'agit des immigrant(e)s haïtien(ne)s admis(e)s au Canada de 1990 à 2005 et détenant un diplôme universitaire au moment de venir s'y installer

3.3 Les différents procédés utilisés

Avant de commencer notre recherche, il était question de régler des procédures déontologiques. Cela dit, je devais soumettre une demande d'autorisation au comité responsable de la déontologie pour avoir la permission de commencer la recherche. Cette demande comprenait tous les outils que je devais utiliser et qui sont en annexes 1-3 . Il s'agit d'un formulaire de recrutement, un formulaire de consentement et un guide d'entrevue. Tout cela

devait être présenté avec un formulaire de demande dûment rempli et signé par mes superviseur(e)s et moi-même.

Nous avons proposé, à partir d'un échantillon non-probabiliste, de réaliser environ une quinzaine d'entrevues semi-dirigées. Nous nous sommes arrangé de manière à recruter nos répondants tant à Montréal que dans la région de la capitale nationale (Ottawa-Outaouais). Il faut clarifier que nous avons utilisé la méthode d'échantillonnage boule de neige pour pouvoir cibler nos répondant(e)s. Nous avons, cependant, eu plusieurs sources, ce qui fait que tou(te)s les répondant(e)s ne se connaissent pas, comme cela pourrait être le cas avec la méthode boule de neige utilisée. Notre choix pour la répartition des répondant(e)s tient compte, comme nous venons de le voir, du grand nombre d'immigrant(e)s haïtien(ne)s à Montréal, et aussi de l'importance de la région de la capitale nationale comme deuxième lieu d'établissement des Haïtien(ne)s du pays. Nous n'avons pas pu déterminer à l'avance le pourcentage d'hommes et de femmes qui répondraient à nos entrevues; néanmoins, nous avons souhaité qu'il soit le plus représentatif des deux genres que possibles. Pour cela, nous nous sommes convenus d'avoir au moins deux tiers de l'autre sexe, c'est-à-dire sur un total de quinze répondant(e)s, il fallait un minimum de cinq répondant(e)s par sexe. Notre stratégie était de parler avec nos différentes sources d'information qui étaient soit des répondant(e)s qui nous mettaient en contact avec d'autres répondant(e)s; ou encore des gens non qualifiés qui nous conduisaient vers des répondant(e)s. Nous avons constaté qu'il était plus difficile de localiser des femmes qui correspondaient à nos critères de sélection. En effet tou(te)s nos répondant(e)s sont arrivé(e)s entre 2000 et 2005. Il y a au moins deux raisons qui expliquent le fait que la recherche n'a pas pu entrer en contact avec les immigrant(e)s qui sont arrivé(e)s pendant les années 1990. Il s'agit tout d'abord du type d'échantillonnage boule de neige que nous avons utilisée et ensuite le fait que la

quantité de nos répondant(e)s était un peu limitée.

Les entrevues ont toutes été fait dans les lieux convenables pour nos repondant(e)s : cela pourrait se passer soit dans leur cour, leur salon, notre voiture, ou encore dans une église et même dans un restaurant. En ce qui concerne les jours et les heures des entrevues, ils variaient en fonction de la disponibilité des répondant(e)s ; c'était beaucoup plus dans l'après-midi, après le travail et/ou pendant les fins de semaines.

Nous avons préparé un guide d'entrevue semi-dirigée pour la réalisation de cette recherche. Robert Mayer *et al* (2000 :183) disent que l'entrevue est semi-dirigée lorsque le chercheur utilise un guide d'entretien qui lui permet de centrer les propos du narrateur sur certains sujets limités par l'objet de recherche. Selon ces auteurs, cette forme d'entrevue est beaucoup utilisée lorsqu'il s'agit d'enquête qui nécessite des récits de vie, ainsi que dans les rapports sur un objet socioculturel. Nous avons utilisé un magnétophone, avec la permission des répondant(e)s, bien en vue de pouvoir recueillir toutes les informations nécessaires et nous avons *procédé à la transcription complète des entrevues. Notre guide d'entrevue était divisé en trois parties et ne comportait que des éléments qui nous ont été suggérés par la revue de littérature ainsi que le cadre conceptuel. La première partie nous a permis de recueillir des informations sur la vie des répondant(e)s avant de quitter leur pays d'origine. La deuxième concernait tout ce qui a rapport à leur préparation pour immigrer au Canada et enfin la troisième partie traitait de la situation socio-économique des immigrant(e)s après leur arrivée au Canada (migration).*

Pour clore la présentation de la méthodologie, nous voulons insister sur les raisons qui justifient le choix de ce sujet de recherche. Tout d'abord, nous y sommes tout a fait implique parce qu'étant avant tout un immigrant haïtien. Ainsi, de même que le groupe à l'étude, nous sommes entrés au Canada en 2002 dans le cadre du programme canadien de reconnaissance des

diplômes ainsi que des connaissances, réalisé par le processus de calcul des points. Donc, cela supposerait que nous ne soyons pas neutres et qu'il y aurait une part de subjectivité dans notre recherche. Il est un fait, certes, que grâce à l'expérience personnelle vécue ainsi que celle des membres de notre entourage, nous sommes au courant de certains problèmes que peuvent confronter les immigrant(e)s ayant une formation professionnelle au Canada. La réflexivité (Bourdieu 2001) va constituer un outil important pour nous aider à avoir une certaine objectivité, élément essentiel à toute recherche au niveau des sciences sociales. Nous expliquer d'abord la structure de la formation scolaire en Haïti afin de mieux préciser ce que nous entendons par immigrant(e)s diplômé(e)s universitaires haïtien(ne)s.

3.4 Paramètres scolaires de la population étudiée.

Une courte présentation du système scolaire en Haïti est nécessaire parce que, si on doit aborder la question de la reconnaissance des diplômes pour les immigrants haïtiens, on doit savoir à quoi correspondent ces diplômes. Comme c'est aussi le cas dans beaucoup d'autres pays, en Haïti il existe plusieurs catégories de diplômé(e)s. Nous tenons donc à préciser que notre travail concernera pour sa part seulement des diplômé(e)s universitaires haïtien(ne)s. Les critères pour que quelqu'un(e) puisse en faire partie émanent de la suivante.

En Haïti, comme c'est le cas aussi dans d'autres pays, après avoir terminé les études primaires, on commence les études secondaires. Cependant, celles-ci s'achèveront officiellement par des examens nationaux de baccalauréat de 1^{ère} et de 2^e partie, administrés à la fin des 13^e et 14^e années d'études respectivement (6^e et 7^e années des études secondaires). La réussite de ces deux examens officiels donne accès aux concours d'admission conduisant ou bien à l'école professionnelle ou encore à l'université. La formation à l'école professionnelle peut durer entre

deux et trois ans et donne droit à un certificat ou un diplôme technique. Après avoir suivi un stage, dans une entreprise en rapport avec sa formation, l'étudiant(e) diplômé(e) est en mesure d'exercer un métier. Il/elle peut-être reconnu(e) comme menuisier(ère), mécanicien(ne), adjoint(e) administratif(ve), infirmier(e)-auxiliaire, etc. En ce qui concerne les études universitaires, les exigences pour l'admission sont beaucoup plus élevées que celles pour les écoles professionnelles. Les étudiant(e)s doivent réussir les quatre années à l'université et ensuite, pour certain(e)s, il faut soumettre un mémoire avant d'avoir droit à une licence; c'est le cas pour les étudiant(e)s par exemple en sciences sociales, en éducation, en droit. Pour d'autres, comme ceux/celles en génie par exemple, ils/elles doivent soumettre un projet d'études tels de pont, de route. En ce qui concerne les étudiant(e)s en médecine, ils/elles doivent réussir cinq années d'études et faire deux années de résidence dans un hôpital. Donc, c'est seulement après avoir réussi toutes ces étapes qu'on peut avoir droit au diplôme universitaire et qu'on peut exercer conformément la profession. Avant d'aborder l'analyse des données recueillies dans nos entrevues, il serait intéressant de présenter le profil des différent(e)s participant(e)s à ces entrevues.

3.5 Profil des participant(e)s rencontré(e)s

Il est important, pour compléter cette section méthodologique, de présenter un aperçu en ce qui concerne le profil des gens qui ont acceptés de répondre à nos entrevues (voir aussi tableau 7 en annexe 4 pour un résumé synthétique de ces profils). Comme nous l'avons expliqué ci-dessus, notre échantillon qui était celui de « boule de neige » comprenait seulement des professionnel(le)s avec des diplômes universitaires, soit au minimum une quinzaine répartie en raison d'un minimum d'un tiers par sexe. La présentation que nous allons faire maintenant sera

en rapport avec les champs d'études de chacun(e) de ces répondant(e)s ainsi que leurs expériences, personnelles et professionnelles, tant dans leur pays d'origine qu'au Canada. Notre promesse de confidentialité nous a vigoureusement obligés à faire une codification des noms de nos répondant(e)s. Cela dit, à la place de ces noms, nous allons utiliser de préférence les lettres (F et H) de l'alphabet, suivis de numéro (1 à 10). Les lettres représenteront le sexe de la personne interviewée et les chiffres ou le nombre (10) correspondront à la position à laquelle la personne a été interviewée dans le travail. Par exemple s'il s'agit de la première femme qu'on a questionnée, on l'appellera F1, tandis que si c'est du huitième homme qu'il s'agit, on l'appellera H8 et ainsi de suite.

Répondant H1

H1 qui a atteint ses 49 ans cette année est arrivé ici pour la première fois en août 2001. Après un mois ici, il est retourné en Haïti pour liquider les affaires courantes en laissant sa famille au Canada, il va venir les rejoindre définitivement en novembre 2001. Avant d'immigrer H1 travaillait comme comptable dans une organisation non gouvernementale (ONG) en Haïti. Une fois arrivé ses premiers objectifs incluaient, entre autres, celui de trouver un emploi. Il faut dire que cela n'a pas été facile, mais partout où il a trouvé du travail c'était presque toujours dans son domaine. Il a occupé un premier poste comme teneur de livre qui a duré un mois et demi, puis vingt-deux jours comme teneur de livre dans un deuxième travail. Après avoir essayé d'autres types d'emplois, comme par exemple: agent de sécurité, agent d'assurance, il a finalement trouvé un poste avec le gouvernement fédéral, emploi qu'il occupe jusqu'à présent. Parlant d'études, H1 a eu une licence en comptabilité avant de laisser Haïti ; arrivé au Canada il a fait une maîtrise en administration ce qui lui a permis d'occuper le poste qu'il a maintenant. En ce qui concerne la famille, il est arrivé avec sa femme et un enfant au Canada. Maintenant la famille

a augmenté de deux autres enfants.

Répondant H2

H2 est un père de famille, âgé de 41 ans, qui est arrivé au Canada définitivement en avril 2003. Au cours de ses six ans ici, la famille, qui avait trois enfants, a été augmentée d'un autre enfant. Il a commencé à effectuer des voyages au Canada en avril 2002 avec la famille. Ils ont effectué trois ou quatre voyages avant de décider de rester totalement au Canada. H2 et sa famille sont restés quelque temps à Montréal avant de venir s'établir dans la région de la capitale nationale. Licencié en droit et en sciences économiques, H2 était un employé d'Etat qui exerçait *une fonction d'administrateur* et qui exerçait aussi son métier d'avocat. Cependant, au Canada, il a fait des études en éducation et maintenant, comme emploi, il fait de la suppléance dans des écoles qui sont presque toujours dans le besoin de remplacer un professeur absent.

Répondant H3

Âgé de 44 ans, H3 est arrivé au Canada en octobre 2005 pour rejoindre sa famille qui était arrivée quelques trois mois avant lui. Avant de venir au Canada, H3 a fait une maîtrise en science économique en République Dominicaine en plus de certaines formations post-graduées à Paris, soit en éducation de base ou encore en micro planification. Bien avant tout cela, H3 avait déjà une licence en génie civile et une autre en planification sociale. Arrivé au Canada, il a fait un baccalauréat en éducation. H3 a travaillé dans beaucoup de domaines avant d'immigrer au Canada. Il a été enseignant à l'université, responsable de projet au ministère de l'Éducation nationale, *il pratiquait aussi son métier d'ingénieur*. Arrivé au Canada, il n'a pas pu utiliser toutes ces formations qu'il a et qu'il exerçait en Haïti. Il a travaillé dans un « petit quelque chose » dont il ne voulait même pas dire le nom en plus de la suppléance à l'enseignement. *Il est toujours* marié avec sa femme et ils ont ensemble deux enfants qui sont nés bien avant qu'ils arrivent

définitivement au Canada.

Répondant H4

Âgé de 46 ans, H4 est arrivé au Canada en janvier 2005 avec sa femme. Une fois arrivé il s'est occupé de son admission à l'Université d'Ottawa où il a fait un baccalauréat en éducation. Tout de suite après il a commencé la maîtrise toujours en éducation qu'il a complété environ deux ans après à l'Université d'Ottawa. Il faut dire qu'avant de venir ici, H4 avait une licence en génie et a commencé des études pour une autre licence en sciences économique qu'il n'a pas eu le temps de compléter. En termes d'emploi en Haïti, il travaillait comme comptable et il était enseignant au niveau secondaire. Au Canada, il a commencé à faire de la suppléance à l'enseignement tout de suite après le baccalauréat. Jusqu'à présent il continue à faire la même chose. *En arrivant au Canada, H4 était seul avec sa femme, aujourd'hui c'est une famille de quatre personnes.*

Répondant H5

Bien avant de venir s'installer définitivement en 2004, H5, qui est âgé de 45 ans, avait préalablement visité le Canada à plus d'une fois. À son arrivée ici, il était accompagné de son enfant et sa femme avec laquelle il partage actuellement la garde. Avant d'immigrer au Canada, H5 a fait des études en sciences à l'Université d'Etat d'Haïti et a obtenu une licence d'ingénieur électronique; à ce titre, il travaillait en Haïti comme ingénieur dans le domaine de la télécommunication. Une fois au Canada, il a essayé sans succès de trouver un travail dans son domaine. *Enfin, H5 a décidé de faire un baccalauréat accéléré en éducation et aujourd'hui, il fait de la suppléance en enseignement en attendant de trouver un emploi stable dans ce même domaine.*

Répondant H6

Comme plusieurs autres l'ont fait, H6, qui est âgé de 49 ans, est entré une première fois avec sa résidence permanente et accompagné de sa famille en juillet 2003. Après avoir passé un mois au Canada à installer sa femme et ses enfants, il est reparti en Haïti et continuait à occuper sa fonction d'évaluateur à la banque centrale d'Haïti. À noter qu'il était contrôleur à la même institution avant de devenir évaluateur. Après deux ou trois voyages et afin de ne pas perdre la résidence, H6 a pris la décision de rentrer définitivement, au mois de juin 2004, avec son admission pour une maîtrise comptabilité à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Parlant d'université, H6 a eu un diplôme en sciences comptables, soit l'équivalent du baccalauréat canadien. Arrivé au Canada il s'est tout de suite inscrit pour une maîtrise en administration des affaires avec profil en finances. Il travaillait en Haïti comme comptable et au Canada il a fait *deux boulots à temps partiel dans son domaine. Depuis juillet 2007, il travaille à Statistique Canada comme analyste financier, encore dans son domaine.* En arrivant au Canada H6 était marié et avait trois enfants. Jusqu'à présent rien n'a changé dans la famille c'est-à-dire qu'il est toujours marié et a le même nombre d'enfants.

Répondant H7

Âgé de 46 ans, H7 est arrivé au Canada en 2005, accompagné de sa femme et son enfant. Avant de venir s'établir définitivement au Canada, H7 a effectué plusieurs voyages à l'étranger, tantôt au Canada ou encore aux États-Unis, dans le cadre de bourses de perfectionnement ou de formation dans son domaine d'étude. H7 est un ingénieur en électronique, diplômé de l'Université d'État d'Haïti. Il a aussi fait des études en gestion. Cependant c'est à la compagnie de télécommunication d'État d'Haïti qu'il travaillait comme ingénieur électronique, jusqu'au moment où il devait laisser son pays d'origine pour immigrer au Canada. H7 a dû totalement changer de profession pour pouvoir travailler ici : il a fait un AEC (Attestation d'Études

Collégiales) à un Cégep de Montréal et maintenant, il travaille comme agent de contrôle de qualité

Répondant H8

H8 est arrivé au Canada avec sa famille, composée de lui-même, de sa femme et ses deux enfants. Âgé de 39 ans aujourd'hui, c'est au Canada que H8 a effectué son premier voyage de destination en juillet 2002 et il y est resté depuis. Avant de venir au Canada, H8 a fait des études pour une licence en génie civil à l'Université d'État d'Haïti. Il a aussi fait des études en droit mais n'a pas soumis son mémoire. Donc, avant de quitter Haïti, H8 travaillait comme ingénieur et il était en même temps directeur d'une école dont il était le propriétaire. Au Canada il a constaté que les difficultés sont énormes pour trouver un travail comme ingénieur et ayant eu des objectifs à atteindre en venant au Canada, H8 a dû retourner à l'Université de Montréal où il a complété un baccalauréat en criminologie. Cela ne lui a pas pris beaucoup de temps pour recommencer à travailler. Le baccalauréat en criminologie au Canada en plus des expériences acquises en Haïti lui ont permis de travailler comme agent de la « Protection des droits de la jeunesse » (DPJ). Il détient ce travail jusqu'à présent. La famille est toujours unie et malgré des moments difficiles, les membres sont satisfaits de leur parcours au Canada.

Répondant H9

H9 est arrivé au Canada en 2002 pour rejoindre sa femme et ses deux enfants qui étaient déjà installés ici depuis l'année précédente. Il était âgé de 53 ans au moment de l'entrevue. Avant de venir habiter au Canada, lui et sa famille ont vécu aux États-Unis pendant quelques années. H9 a une licence en génie civil obtenu l'Institut supérieur technique d'Haïti (chez le Conte) une institution privée. Il a aussi eu une licence en administration des affaires de l'Université d'État d'Haïti. En fait il a beaucoup plus travaillé comme ingénieur avant de quitter Haïti. Arrivé au

Canada il a étudié et a obtenu une maîtrise en gestion de projets. Tout de suite après sa graduation, il a eu, l'un après l'autre, deux contrats à l'étranger et finalement il s'est installé définitivement au Canada en ayant trouvé un emploi stable en gestion de projets dans le fédéral. En ce qui concerne les conditions familiales, les enfants grandissent et la famille est heureuse.

Répondant H10

H10 est un père de famille âgé de 40 ans au moment de l'entrevue. Il est arrivé au Canada seul et de façon définitive en novembre 2002. Avant de s'installer ici, H10 a visité les États-Unis comme certain(e)s autres immigrant(e)s haïtien(ne)s l'ont fait. Initialement H10 a une licence en génie civil de l'Université d'État d'Haïti; cependant, il a travaillé comme analyste informaticien avant de venir au Canada ; il était pour ainsi dire responsable de projets. Une fois dans le pays, il a essayé pas mal de choses avant de se jeter dans le programme d'éducation où il a terminé un baccalauréat. Il a commencé à travailler comme professeur au Canada grâce à sa formation en éducation à l'Université d'Ottawa. Toutefois, le stress de l'enseignement lui a conduit vers une autre compagnie d'assurance où il travaille à temps plein. Notez qu'il a dû suivre une autre formation pour pouvoir exercer son nouvel emploi parce que ce qu'il fait maintenant n'a rien à voir avec ses qualifications antérieures. Entre-temps, H10 a eu le temps de se marier et d'agrandir la famille avec un bébé, ce qui signifie qu'ils sont trois maintenant.

Répondante F1

Âgée de 34 ans, F1 est une célibataire qui est arrivée au Canada en novembre 2001. Elle a complété ses études en médecine à la Faculté de médecine de l'Université d'État d'Haïti. Après son arrivée, elle est restée à Montréal pendant dix mois jusqu'au mois de septembre 2002. Elle a ensuite déménagé à Ottawa, où elle vit jusqu'à aujourd'hui. En ce qui concerne les études au

Canada, elle a pris au tout début des cours de préposé à Montréal (*health care aid*) et à Ottawa (*personal support worker*). Depuis à peu près deux ans maintenant, elle poursuit des études à l'Université d'Ottawa pour un baccalauréat en soins infirmiers. À part les stages en médecine, couramment appelé résidence en Haïti, elle n'a pas eu le temps de travailler dans ce domaine. Arrivée au Canada, elle a travaillé comme préposée dans un centre pour des handicapé(e)s et ensuite, elle a travaillé dans un centre d'appel téléphonique, puis dans un foyer pour personnes âgées. Tout ça se passe avant de déménager à Ottawa où elle devait recommencer le processus de recherche d'emploi. Maintenant elle a un travail qu'elle occupe depuis 2005 comme préposée au bénéficiaire enregistrée. Elle continue à le faire en même temps qu'elle étudie.

Répondante F2

Avant de quitter Haïti définitivement pour rejoindre son conjoint et ses quatre enfants en juin 2003, F2 était venue au Canada une première fois en 2001, en même temps que sa famille. Après quelques mois dans le pays, elle est retournée reprendre ses activités de médecin dans les différents emplois qu'elle avait en Haïti, étant donné qu'elle n'avait pas démissionné. F2 a fait des études universitaires en médecine à l'Université d'Etat d'Haïti et elle est spécialisée en obstétrico-gynécologie. Elle a aussi passé deux ans en France où elle était boursière du gouvernement français, toujours en médecine. La formation en France portaient plutôt sur les grossesses à risque. Arrivée au Canada, elle s'est préparée pour passer l'examen de l'ordre des médecins du Québec pour pouvoir être reconnue comme médecin et exercer son métier. Âgée de 45 ans maintenant, elle a pu réussir les examens et remplir toutes les exigences lui permettant d'être acceptée comme obstétricienne gynécologue au Québec et elle travaille comme tel depuis environ quatre mois.

Répondante F3

F3 était âgée de 39 ans au moment de l'interview. Elle est arrivée au Canada en novembre 2001, accompagnée de son mari. Ils ont fait des études aux États-Unis avant d'entamer le processus de la demande de résidence pour immigrer au Canada. F3 a un diplôme en sciences comptables qu'elle a obtenu à l'Université d'État d'Haïti. Elle travaillait comme comptable avant son départ vers le Canada. Arrivée ici, elle a eu un diplôme collégial d'infirmière auxiliaire avec laquelle elle a travaillé pendant un certain temps. Maintenant, elle est en train de terminer un bac en gestion à l'Université d'Ottawa. Pendant leur séjour au Canada, la famille a grandi d'une personne, avec la naissance d'un garçon.

Répondante F4

Âgée de 33 ans, F4 est arrivée au Canada en 2005 en même temps que son mari et un enfant. Avant d'immigrer au Canada de façon permanente F4 a eu le temps de visiter les États-Unis et le Canada. Diplômée en enseignement à l'Université d'État d'Haïti, elle a travaillé comme enseignante au secondaire jusqu'au moment de son départ pour le Canada. Arrivé ici, F4 a fait des études pour un baccalauréat toujours en éducation. Elle travaille maintenant en éducation spécialisée. En ce qui concerne sa situation familiale, F4 est toujours mariée avec le même homme ; ils sont maintenant une famille de quatre personnes au lieu de trois qu'ils étaient avant de venir au Canada.

Répondante F5

F5 est âgée de 41 ans au moment de l'entrevue : elle est arrivée au Canada avec son mari en 2004. Le voyage au Canada constitue son premier voyage à l'étranger. F5 a fait des études en médecine à l'Université d'État d'Haïti. Après ses années de résidence, elle a fait une spécialisation en psychiatrie. Elle a travaillé comme médecin dans un centre de psychiatrie jusqu'au moment où elle devait quitter pour venir s'établir au Canada. Une fois au Canada, elle

n'a pas fait d'études : cependant, grâce à sa formation avant d'arriver au pays, elle a présenté sa candidature comme préposée dans un « nursing home ». Elle travaille depuis à cette place et elle pense maintenant à passer l'examen de l'ordre des médecins en vue de pouvoir effectuer un retour dans son domaine. Différemment d'autres immigrant(e)s qui ont vu leur famille grandir. F5 vit une situation différente parce qu'elle vivait seule (séparée) au moment de l'entrevue.

3.6 Présentation de l'analyse

La recherche qui a été effectuée à partir de ces entrevues devait nous permettre d'analyser plusieurs éléments importants tel que la préparation des immigrant(e)s, avant de quitter leur pays d'origine. Nous devrions ensuite regarder s'il y existe un problème de perception en rapport avec le cadre conceptuel de ce travail. Un autre objectif était de vérifier si c'est vrai que des problèmes comme la discrimination, la non reconnaissance des acquis des immigrant(e)s sur le plan éducatif, ainsi que le sujet de la formation professionnelle pourraient constituer des obstacles jusqu'à entraver l'accès de ces dernier(ère)s au marché du travail.

En ce qui concerne la préparation du groupe des immigrant(e)s qui constituaient notre échantillon, nous le regardions sous des angles comme, d'une part, l'éducation que ces gens ont reçu dans les salles de classe et dans leur environnement socioculturel, ce que nous appellerons leur processus de socialisation. D'autre part, nous essayons de voir la préparation sous un aspect qui est plus en rapport avec la connaissance de ce qui pourrait les attendre en se lançant dans cette entreprise. Nous parlons d'entreprise du fait que même si ces gens avaient l'habitude de voyager, ils ne pouvaient pas comprendre pour autant l'ampleur de ce qui les attendrait en voulant s'installer définitivement à l'étranger.

Ce que nous analysons par rapport leur perception, c'est de savoir s'il existe une certaine

idée préconçue, qui empêche les gens d'écouter ou du moins d'entendre ou plutôt de croire aux informations concernant la vie dans les pays étrangers avant même qu'ils/elles y soient immigré(e)s. Nous voulons aussi regarder quelle est l'importance de l'information pour les immigrant(e)s au sujet des pays dans lesquels ils/elles veulent s'établir définitivement. Cet élément peut avoir deux aspects : le premier concerne l'information sur le pays avant de se déplacer et le second a de préférence rapport avec la vie au pays une fois qu'ils/elles sont sur le terrain. Cela fait référence aux réseaux sociaux constituant le capital social disponible pour ces nouveaux arrivants dans leur pays d'accueil.

Cette analyse doit nous permettre aussi de confirmer l'état d'esprit des immigrant(e)s nouvellement arrivé(e)s, en ce qui concerne leur préparation pour le marché du travail canadien. Comme nous l'avons dit tantôt, cette préparation constitue tout ce qui a trait au capital humain de l'arrivant(e) ainsi que son capital social en plus de ses objectifs, conjointement à une forte détermination de les atteindre. Les réponses en rapport à ce questionnement nous aideront à comprendre et confirmer cet élément qui est essentiel pour les immigrant(e)s avant même qu'ils prennent la décision de se déplacer. On sera capable de mesurer la proportion de la perception de la discrimination en vertu de la reconnaissance et/ou l'acceptation ou non du capital humain de ces gens par les employeurs canadiens.

Pour finir, nous devons pouvoir déterminer en quoi consistaient les objectifs des immigrant(e)s et jusqu'où ils/elles étaient prêt(e)s à aller pour les atteindre. Ces derniers peuvent constituer des valeurs fondamentales pouvant pousser ces gens-là à être prêts à faire beaucoup d'efforts ou même des concessions en vue de les atteindre. Le résultat concernant leur niveau de satisfaction nous aidera aussi à comprendre la pensée de la personne, c'est-à-dire ce qui est le plus important ou qui compte plus pour chacun. Dépendamment des résultats, cela nous

permettra peut-être de voir l'impact de cet aspect sur l'effort que chaque personne migrante aura fourni pour y arriver.

3.7 Remarques préliminaires

Nos répondant(e)s sont âgé(e)s de trente-trois (33) à cinquante-trois (53) ans; le plus fort pourcentage se situe cependant, entre quarante et quarante-neuf ans et ils sont tous des hommes. À remarquer que les femmes n'avaient pas toutes atteint la quarantaine au moment des entrevues. *la plus jeune ayant trente trois (33) ans, tandis que la plus âgée avait quarante-cinq (45).* Pour des raisons d'ordre financier et autre, nous n'avions pas pu réaliser toutes nos entrevues à Montréal comme c'était convenu. En effet nous avons essayé le plus possible de les rejoindre tant à Montréal que dans l'Outaouais, région de Capitale nationale. Il faut dire aussi, que, selon nos recherches, soit avec Statistique Canada ou ailleurs avec Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), de 1981 à 2006, l'Ontario, plus précisément la Capitale nationale, se trouve en deuxième position après Montréal, comme la ville qui contient une plus forte population d'Haïtien(ne)s au Canada. Retenons aussi que cette deuxième position de l'Ontario se consolidait au fur et à mesure que les années passaient ou encore à chaque recensement.

L'Université d'État joue un rôle prépondérant en ce qui concerne *la formation en Haïti* : tou(te)s les répondant(e)s y ont fait des études, même si certain(e)s en ont fait ailleurs aussi. L'autre aspect important observé est que, presque tou(te)s les répondant(e)s ont également étudié au Canada. Ils/elles ont, ou bien poursuivi des études dans leurs domaines respectifs, ou bien ils/elles ont au début, changé de carrière, pour découvrir par la suite qu'ils/elles devraient recommencer dans leur domaine précédent. En suivant leurs parcours universitaires, après être venu(e)s au Canada, ceux et celles qui avaient eu une formation soit en génie civile ou en génie

électronique. ont tou(te)s retourné(e)s à l'université pour recommencer des études dans un domaine différent du précédent. Il y'en a qui ont continué dans leur deuxième champ d'études et d'autres qui ont tout à fait changé de profession. Considérons les cas de H3, H4, H5, ainsi que H10, ils ont tous eu une formation en génie mais ils se sont retrouvés dans le programme d'éducation de l'Université d'Ottawa. On trouve aussi quelqu'un, H2, qui étudiait en sciences juridiques et économiques et qui, lui aussi, a opté pour le programme en éducation. D'autres répondant(e)s, qui n'avaient pas étudié en génie et n'ont pas choisi l'éducation comme champ d'études au Canada, ne sont pas resté(e)s dans leurs domaines antérieurs; il s'agit de F1, F3, H7.

Avant de venir au Canada, F1 a fait des études en médecine. Arrivée ici elle a suivi une formation qui lui permettait de travailler comme préposée. Pendant qu'elle exerce la profession de préposée, elle essaie de terminer une formation en soins infirmiers. F3 a étudié en sciences comptables et a travaillé comme comptable avant son départ pour le Canada. Dans un premier temps elle a fait des études pour devenir infirmière/auxiliaire, ce qui n'a rien à voir avec sa formation initiale. Constatant qu'elle ne pouvait pas continuer à exercer ce métier, elle s'est retournée vers le domaine précédent et étudie pour l'obtention d'un bac en gestion des affaires à l'Université d'Ottawa. H7 a eu une licence en génie électronique et travaillait comme ingénieur avant son arrivée dans le pays. Sa formation au Canada n'est plus dans l'électronique, mais plutôt une « attestation d'études collégiales » (AEC) et au lieu d'être un ingénieur, il travaille maintenant comme agent de contrôle de qualité. En ce qui concerne les autres répondant(e)s tel(le)s que: F2, F4, H1, H6, H8 et H9, elles/ils se sont accommodé(e)s pour pouvoir continuer dans leurs domaines antérieurs. Plus tard dans notre analyse, nous essayerons de comprendre pourquoi certains ont choisi un autre domaine d'études tandis que d'autres ont pu faire

différemment. Quelles ont été les motivations de chacun pour une formation supplémentaire ou non? Et aussi, en quoi ces choix ont été bénéfiques ou pas, et quels étaient les résultats pour ces différent(e)s répondant(e)s?

CHAPITRE 4: PRÉPARATION ET PERCEPTION

Comme nous l'avons déjà vu et expliqué dans cette recherche, une bonne préparation tant du point de vue intellectuel et professionnel, que physique et psychologique est nécessaire à toute personne qui décide de laisser son pays et immigrer. C'est vrai qu'il y a des différences parmi les immigrant(e)s et les raisons expliquant leur départ: lesquelles peuvent être d'ordre familial, politique, économique, etc. Mais dans tous les cas, le degré de préparation de la personne migrante est susceptible d'exercer une importante influence sur son parcours socioéconomique. Donc, pour comprendre dans quelle mesure le groupe constituant notre échantillon était préparé ou non, nous avons essayé d'obtenir d'eux quelques informations en ce qui concerne leur préparation. Dans cette partie de notre travail, nous devons pouvoir confirmer si oui ou non les immigrant(e)s haïtien(e)s étaient prêt(e)s à affronter la situation qui les attendait une fois rendu au Canada.

Cette préparation que nous allons analyser, est en lien avec le concept de la perception qui est aussi important en ce sens qu'il peut exercer une influence positive ou négative sur la forme que doit prendre la préparation de la personne qui émigre. Par exemple si l'immigrant(e) anticipe que tout va bien se passer en arrivant en terre d'accueil, il ou elle envisagera sans inquiétude la possibilité de se trouver un emploi, se procurer un logement ou du moins se retrouver avec une bonne situation socio-économique.

Trois types d'informations concernant la préparation ressortent de la recherche empirique effectuée pour ce projet : 1) Le niveau de préparation des immigrant(e)s est jugé insuffisant, en considérant ce qu'ils/elles nous ont dit. 2) La préparation est étroitement liée à la perception qu'ont les immigrant(e)s, avant leur départ, de la réalité sociale et économique du Canada. 3) La

famille joue un rôle fondamental dans la motivation et la préparation des immigrant(e)s. Chacune de ces dimensions est analysée dans ce chapitre.

4.1 Niveau de préparation

Le premier élément que nous avons décelé de notre recherche en ce qui concerne le niveau de préparation est le suivant : presque tou(te)s les répondant(e)s que nous avons interviewé(e)s ont une certaine déception de ce qu'ils/elles ont trouvé en arrivant au Canada. Selon la majorité des répondant(e)s de cette recherche, leur préparation à l'immigration était *minimale et aurait pu être beaucoup plus développée*. La plupart d'entre eux/elles disent que s'ils/elles devaient recommencer, ils/elles changeraient de stratégie. La première chose qu'ils/elles ne feraient pas est qu'ils/elles ne laisseraient pas totalement leur emploi dans le pays d'origine pour installer définitivement au Canada, c'est-à-dire qu'ils/elles prendraient une vacance ou une mise en disponibilité pour venir sonder le terrain par eux/elles-mêmes. Ils/elles sont tou(te)s conscient(e)s qu'ils/elles ne pourraient pas rester chez eux/elles, dans leur pays d'origine, une fois que la résidence était en leur possession : ils/elles prendraient tout le temps qu'il faudrait pour faire une transition en douceur. Il est important de souligner qu'il ne s'agit pas de la préparation intellectuelle, compte tenu du fait que notre échantillon concerne des *immigrant(e)s diplômé(e)s d'université* ayant, pour la plupart, des expériences de travail dans leur pays d'origine. Comme nous l'avons dit plus haut, nous parlons ici d'un niveau de préparation en rapport avec la situation au Canada sur plusieurs autres points de vue. Dans cette analyse nous allons proposer des informations que nous avons pu dégager des entrevues que ces immigrant(e)s nous ont accordé afin de mieux permettre la compréhension de ce que nous cherchons à faire ressortir.

4.2 Perception et préparation

Les différent(e)s immigrant(e)s que nous avons rencontré(e)s nous ont permis d'observer *une corrélation assez forte entre la préparation et la perception. Même quand on peut entendre les personnes interviewées dire qu'elles ne s'attendaient pas à ce que tout marche sur des roulettes au tout début de leur arrivée, leur explication nous laisse présumer qu'elles pensaient différemment. Par exemple regardons ce que dit celle-ci :*

Bon, j'avais anticipé quelque chose. je pensais venir avec ma femme passer un mois ici ensuite retourner en Haïti pour quatre mois. je pensais que ma femme au moins allait pouvoir trouver quelque chose parce que mon rêve c'était de permettre à ma femme de trouver quelque chose pendant que j'étais en Haïti: pendant mes quatre mois comme elle était infirmière, je pensais au moins qu'elle allait trouver quelque chose. (H1)

Plus loin, cette même personne parle de son attente qui était en fait liée à la perception que cela allait être différent. À noter que chaque fois qu'on entend l'expression « quelque chose », cela fait référence à un emploi. Cette personne avait déjà en tête un projet pour le revenu que sa femme pourrait gagner, comme c'est clairement exprimé dans la citation qui va suivre.

Je pourrais prendre l'argent pour acheter une maison, c'était mon projet alors, parce que moi-même, je savais qu'on allait me donner de l'argent pour ça. Mais, malheureusement, cela n'a pas été facile pour elle de trouver un travail même si elle était infirmière. À l'époque, elle ne pouvait pas trouver du travail comme préposé. Alors, pour moi en ce sens, cela a créé un certain problème parce que cela n'avait pas tout à fait répondu à mon attente. (H1)

À entendre certain(e)s de nos répondant(e)s, on comprend dans un premier temps qu'ils/elles ont été bien préparé(e)s et n'ont pas eu de la difficulté en arrivant au Canada, tandis que dépendamment de la personne qui parle on réalise que la situation peut paraître soit formidable soit angoissante. Si on prend par exemple la façon dont le répondant H6 a parlé, on constate une certaine ambiguïté dans ce qu'il dit. À l'occasion, on comprend qu'il y a de la cohérence dans sa

conversation; tandis que, d'autre fois, on se perd totalement. Regardons par exemple ce paragraphe concernant l'emploi versus les études, une fois arrivée comme professionnel au Canada.

Il y a un problème, c'est une question comme je vous avais toujours dit, une question de manque d'information. La première chose qu'on doit savoir, il y a un budget pour ce programme là; beaucoup de gens ne savent pas cela. Ce programme pour les professionnels qualifiés, il y a un budget pour ce programme, ce n'est pas comme ça, le Canada ne vous a pas demandé de venir ici comme ça: on a planifié le programme, il y a un budget destiné à ce programme. Vous êtes arrivé ici au Canada, vous n'avez pas la nécessité d'aller chercher n'importe quel emploi, vous êtes un professionnel qualifié, vous êtes qualifié pour aller à l'université. Je ne dis pas que vous ne devez aller chercher de l'emploi, au contraire lorsque vous êtes arrivés, vous avez la chance de trouver un emploi dans votre domaine. Si vous voulez trouver un emploi par exemple vous étiez un directeur en Haïti, vous étiez chef de service en Haïti, vous voulez trouver un emploi comme chef de service ou comme directeur, ça va être difficile. Mais si vous voulez trouver un emploi comme un simple employé, vous allez trouver comme moi j'avais fait.
(H6)

En ce qui concerne les immigrant(e)s, il faut faire très attention pour ne pas mélanger les objectifs des un(e)s et des autres. Nous avons constaté qu'il y a des gens qui sont arrivés et qui ont décidé d'aller à l'école tout de suite : c'est surtout le cas de H4 et H6, ou même H9. Il y a d'autres, au contraire, qui veulent commencer à travailler tout de suite quand ils arrivent au Canada; tout d'abord, ils vont chercher à travailler dans leurs domaines de formation et quand ils aperçoivent que c'est difficile, ils vont s'arranger ou du moins s'accommoder avec des emplois qui n'ont rien à voir avec leur profile, en attendant qu'ils se conforment avec les exigences du milieu. Nous pouvons citer en exemple F2, F3 et possiblement F4 aussi. Un autre élément que nous avons pu constater et qu'il faut comprendre de ces immigrant(e)s, c'est que, dépendamment de leur formation professionnelle, ils/elles peuvent faire face à des situations différentes: c'est-à-

dire les faiblesses des un(e)s peuvent ne pas être celles des autres. Là où certain(e)s peuvent échouer les autres, au contraire, réussissent. Cela étant dit, voyons donc comment la situation s'est présentée dans ces deux cas que nous avons examinés en rapport avec la famille.

4.3 Le rôle de la famille

Au fur et à mesure que nous avançons dans le résultat de nos entrevues, nous rencontrons un élément très important pour les participants en rapport avec, notamment, ce qui concerne la perception et préparation. Il s'agit de l'influence que joue la famille ou du moins son sérieux *impact sur la détermination des immigrant(e)s* ou de leur motivation à partir et à accepter toutes sortes de conditions une fois dans le pays d'immigration, en vue de transformer les obstacles rencontrés sur leur parcours à leur avantages. *Tout d'abord, on les entend souvent dire que du point de vue économique et social ils/elles étaient très bien chez eux ou du moins ils/elles n'avaient aucune raison de partir, cependant ils/elles étaient inquiets pour la sécurité de leurs enfants, ou encore, leur avenir les rendait craintifs.* Si nous regardons par exemple les réponses qu'ils/elles nous ont donné quand nous leur demandons qu'est-ce qu'ils/elles faisaient en Haïti avant de venir au Canada, ils/elles nous ont dit ce qui suit :

Je travaillais dans une très grande entreprise. Alors, bon je peux dire quand même que j'avais un très bon salaire juste avant de venir au Canada, et j'avais un très bon emploi, et j'ai été aussi très apprécié dans mon emploi. (H1)

Un autre répondant nous a dit à peu près la même chose :

Ma femme travaillait à l'organisation mondiale de la santé (OMS), moi-même je travaillais à l'association mennonite de développement économique, je construisais pour des particuliers. Donc, c'est surtout, pas même les enfants, c'est surtout pour ma fille aînée que nous avons pris la décision d'immigrer ici, parce que ma deuxième fille, elle est née aux États-Unis, donc, étant donné que nous avons eu la chance d'entendre parler du Canada, alors de son côté je dirais social comparé à celui des États-unis. Donc, tout ceci, je dirais peut-être que nous avons

été motivés par cela aussi mais, si tu veux, la grande motivation venait tout simplement de l'éducation de notre fille aînée. (H9)

La façon dont la plupart d'entre eux/elles explique leur situation en Haïti avant de partir pour le Canada nous fait comprendre, comme ils/elles le répètent souvent, que cela ne devrait pas être *quelque chose de facile de tout abandonner, car, selon leur dire, ils/elles étaient en train de laisser le certain pour l'incertain.*

Mais moi, c'était plus l'hésitation entre, moi je travaillais, j'avais un salaire, j'avais une qualité de vie que j'étais sûre que je n'allais pas avoir tout de suite en venant ici. (F2)

Là où la famille entre vraiment en jeu c'est quand ils/elles devaient expliquer la raison pour laquelle ils/elles devaient laisser tous ces avantages qu'ils/elles avaient pour se retrouver dans un pays étranger et essayer de s'adapter avec les situations trouvées sur place. Ils/elles ont tout de suite parlé de la famille comme la raison primordiale, surtout les enfants et leur sécurité.

C'est surtout l'insécurité, moi, qui m'a motivé et puis c'est surtout mieux à mes enfants. Mes enfants, comme je vous disais au début, ils *avaient peur, parce que dans la rue ils avaient peur, mais aussi, je voyais plus l'avenir des enfants. Je me dis que s'ils allaient vivre ici, ils auront l'opportunité de pouvoir choisir la profession qu'ils voudront faire.* (F2)

Alors, la sécurité n'était pas seulement physique, comme la peur que les enfants soient tués ou kidnappés. C'était aussi cela, comme nous avons pu le percevoir dans la réponse de certain(e)s de nos répondant(e)s. Il s'agissait la plupart des fois d'un(e) conjoint(e) qui était très sceptique par rapport à quitter les activités en Haïti et partir vers l'inconnu.

La décision d'appliquer pour cette résidence là ce n'était pas une décision facile, parce que on a du affronter pas mal de chose. J'ai été attaquée dans les rues, j'étais malade et je n'ai pas pu trouver, c'est-à-dire, un médecin qui pourrait prendre mon cas en considération, c'est-à-dire on n'avait pas le choix au moment où on a fait cette décision. (F3)

Le fait qu'ils/elles ont finalement pris la décision d'appliquer pour la résidence ne signifie pas

qu'ils/elles vont partir pour le Canada. Plusieurs scénarios peuvent se présenter. Dans les cas que nous avons rencontrés, les répondant(e)s ne voulaient plus partir après avoir obtenu le droit d'établissement pour venir au Canada. Il a fallu qu'ils/elles soient victimes ou témoin d'un acte *d'insécurité pour qu'ils/elles décident que c'est enfin le moment de quitter.*

Mais, on a pris la décision réelle, c'est-à-dire on a dit qu'on va laisser Haïti; c'était en mars après le départ de monsieur Aristide. La situation, on pensait que, le jour où c'était en février, je ne me rappelle pas bien la date; mais le jour où on nous a dit que m. Aristide a laissé le pays, je me suis dit ouf! Plus de Canada. Je vais rester en Haïti, plus de Canada. Parce que c'est sûr que ça va améliorer. C'est sûr que ça va changer. Mais, quelques jours après, mon mari a été au centre-ville, du côté du palais national. Il y a eu des manifestations pour dire qu'Aristide doit retourner, Aristide doit retourner. Ils ont failli tuer mon mari en ce jour-là. *Et puis, il est revenu à la maison. Il m'a dit: « F3, on part »! Je lui demandais s'il était sûr parce que c'est lui qui ne voulait pas. Il m'a dit « F3 on s'en va »! « Tu es sûr »? « Oui, oui, oui, on s'en va »! Je lui ai donné un morceau de papier, je lui ai dit « signe »! Il m'a dit: « tu penses que je plaisante? On s'en va »! (F3)*

Malgré tout cela, il y avait autre chose aussi: ces gens voyaient cette insécurité en ce qui concerne l'avenir de leurs enfants. Ils croyaient que les enfants pourraient avoir un avenir beaucoup plus assuré dans un pays comme le Canada, qui est l'un des pays les plus développés de la planète.

Je pense qu'il n'y a pas assez d'ouverture, parce qu'il y a trop de compétition. Quand je pense les concours d'admission dans les facultés haïtiennes, ils prennent à peu près cent étudiants par faculté et puis il y a peu près 20 000 diplômés du bac à chaque année. Tu vois que la compétition est très forte, et puis, souvent aussi qu'il n'y avait pas beaucoup d'opportunité dans le sens que tout le monde voulait aller en médecine, tout le monde voulait aller en droit, tout le monde voulait aller en sciences humaines, tout le monde : mais le pays en soi, n'était pas, pour moi, n'était pas capable d'absorber toute cette demande là. Je voyais plus l'avenir des enfants. Je me dis que, s'ils allaient vivre ici, ils auront l'opportunité de pouvoir choisir la profession qu'ils voudront faire. (F2)

Après avoir dans un premier temps constaté l'importance de la perception sur la préparation il est important de faire le rapprochement entre ces deux derniers concepts avec celui de l'imprévisibilité. Comme nous l'avons dit tantôt, la préparation est un élément important pour toute personne qui émigre dans un pays étranger. Quand nous parlons de préparation, nous ne nous référons pas seulement à la formation et l'expérience de la personne avant d'entamer le processus d'immigration. Nous sommes tout à fait d'accord que cette formation ainsi que l'expérience qui réside dans le capital humain de l'immigrant(e) est très nécessaire pour son intégration. Cependant, cela doit aussi s'associer à ce que nous voyons comme une prédisposition à se détacher de son pays d'origine ce que notre interlocutrice F2 appelle faire le deuil.

J'ai attendu mon temps avant de leur dire et puis, quand même je trouvais ça difficile. Au début, en même temps, je n'avais pas encore fait le deuil de mon pays, le deuil de mon travail, le deuil de ma profession, le deuil de tout ce que j'avais, cela m'a pris six mois. [...] Je pense que les immigrants ont un travail à faire sur eux-mêmes, tu sais, ça c'est mon opinion personnelle, je pense que beaucoup d'immigrants, ils sont ici depuis 10 ans, 20 ans, 30 ans, mais ils sont encore dans l'avion. Je pense qu'il faut descendre de l'avion, il faut atterrir, une fois atterri, avec les deux pieds sur terre, prendre la décision parce que personne n'a été nous chercher dans notre pays, ça a été un choix. Moi j'ai fait le choix de venir ici, il n'y a personne qui a été me chercher, je me suis dit : « F2 t'as choisi de venir au Québec. Personne n'a été te chercher, ajuste-toi pour vivre au Québec », je pense que c'est un travail que les immigrants doivent faire sur eux-mêmes. [...] Ok, après avoir fait ce deuil, donc j'ai pris la décision de m'ajuster pour vivre au Québec, mais j'ai pris les moyens pour m'ajuster pour vivre au Québec. (F2)

Cette prédisposition n'est pas seulement synonyme de quitter son pays et de se retrouver en face de situations favorables ou souhaitables. Il signifie aussi et surtout être prêt à affronter une réalité inconnue ; d'aucuns pourraient l'appeler aller à l'aventure, car pour aller à l'aventure, cela prend une bonne préparation psychologique. C'est la raison pour laquelle nous pensons que la

perception peut influencer la préparation. C'est ce que nous a expliqué aussi le répondant H9. quand il parle de son comportement d'aventurier :

En fait dans ma famille et moi nous n'avons pas ces genres de problème. J'ai un bon ami à moi qui a l'habitude de le dire. « moi je suis un aventurier, je traîne ma bosse un peu partout. Tantôt, je suis en Afrique. tantôt je suis en Haïti. En dernier lieu, j'avais eu la chance de retourner en Haïti dans un contrat que j'avais signé avec l'USAID. Donc s'il faut que j'aille en Serbie demain matin, j'irai en Serbie. (H9)

Nous insistons sur le fait que la famille joue un rôle important, pas seulement dans la motivation de quitter le pays d'origine et de s'établir ailleurs, mais aussi dans la détermination à accepter n'importe quelle situation, avec comme objectif majeur, les enfants. C'est tellement fort que dans *certain cas les enfants ne sont mêmes pas encore en gestation au moment d'entamer le processus d'immigration.*

Ça c'est sûr, les enfants c'est-à-dire il fallait de la sécurité pour mon garçon. Mais j'avais pas mon garçon avant quand j'étais arrivée ici: je l'ai eu pendant que je suis ici au Canada. (F3)

Cependant, ces gens-là sont conscients qu'ils auront besoin de sécurité de toute sorte c'est-à-dire, physique ou sociale, sanitaire, intellectuelle etc. D'autres sujets concernant l'intégration de ces immigrant(e)s haïtien(ne)s nous préoccupaient, nous les avons aussi interrogé(e)s en fonction de leur capital humain et leur capital social.

4.4 Capital humain et capital social

Le capital humain ainsi que le capital social sont, comme nous l'avons constaté dans notre travail, des éléments très importants, en ce qui concerne l'intégration socio-économique des immigrant(e)s dans un nouveau pays. Ici, notre tâche sera de regarder ce groupe, sur lequel porte notre recherche, pour savoir, si tel était le cas, en quelle mesure ces concepts

susmentionnés ont constitué un problème ou pas. Cela dit, nous allons les analyser à la lumière des résultats des entrevues, pour sortir si possible avec une conclusion. Nous commencerons tout d'abord avec le concept du capital humain et ensuite nous considérerons le capital social.

4.4.1 Le capital humain

Il y a un élément très important que nous avons décelé en approchant l'analyse du capital humain. Tous les répondant(e)s, à part une seule, ont entrepris des études au Canada. En nous basant sur les réponses obtenues dans nos entrevues, en ce qui concerne les facteurs qui sont le plus souvent liés au capital humain des immigrant(e)s, nous avons tenté de savoir, tout d'abord, qu'est-ce qui explique ce premier constat observé. Pourquoi tous ces gens formés, qui ont été qualifiés pour avoir obtenu leur résidence sur la base de leur formation professionnelle, ont été obligés de retourner aux études avant d'espérer d'être admis sur le marché du travail canadien ? Existe-il un problème avec la formation dans le pays d'origine ? Ou encore est-ce parce que leurs diplômes et expériences n'ont pas reçu l'approbation des employeur(e)s canadien(ne)s ? Les immigrant(e)s haïtien(ne)s en rapport à notre recherche sont tou(te)s des diplômé(e)s d'université. Quand on leur demande qu'est-ce qu'ils faisaient en Haïti avant d'immigrer au Canada, on peut comprendre que tous et toutes ont fait des études universitaires en plus d'avoir, pour presque la totalité, de l'expérience dans leur domaine d'études.

Avant de venir au Canada, j'ai travaillé en Haïti comme comptable : j'ai travaillé dans plusieurs entreprises comme comptable. Je travaillais dans une très grande entreprise. C'était une organisation, pas une organisation internationale, mais une organisation à but non lucratif qui a été financée par l'USAID. Alors, bon je peux dire quand même que j'avais un très bon salaire juste avant de venir au Canada, et j'avais un très bon emploi. Et j'ai été aussi très apprécié dans mon emploi. (H1)

Même si dans ce cas-ci la personne n'a pas, comme telle, parlé de ses études on peut tout de

même comprendre, que quelqu'un(e) ne peut pas occuper de telles fonctions sans au préalable avoir eu une formation professionnelle dans le domaine de travail. Cela apparaît plus évident pour cette autre interviewée.

Avant d'immigrer au Canada, j'étais médecin, obstétricienne gynécologue, je travaillais pour mon compte, dans mon cabinet privé. Et puis, je travaillais aussi à l'hôpital comme médecin de service, à l'hôpital universitaire. Je faisais de l'enseignement aux étudiants en médecine et aussi aux résidents, puis je travaillais aussi comme consultante aux différents organismes non gouvernementaux. ... puis je travaillais à mon compte. J'avais une spécialisation; non seulement que j'étais d'abord diplômée docteur en médecine, après j'ai fait une spécialisation en obstétrico-gynécologie, et puis j'ai fait comme une espèce de post-doc, parce qu'après je suis allée en France et j'ai fait comme deux années de «fellowship» qu'on l'appelle ici, en grossesses à risque. Comme j'étais boursière du gouvernement français, je suis retournée en Haïti travailler, parce que c'était comme un contrat ; après les deux ans, il fallait que je retourne travailler dans mon pays. (F2)

Les études sont peut-être variées mais tou(te)s diront qu'ils/elles ont été à l'université et que ça allait très, très bien pour eux, dans leurs emplois respectifs autant comme médecin spécialiste, que comme chef comptable, ingénieur, économiste, enseignant(e) etc. Il faut préciser surtout que sans leur formation universitaire, ils/elles n'auraient pas pu obtenir le droit de résident(e) permanent(e) au Canada à partir de ce programme. Ils/elles n'auraient pas pu, non plus, faire partie de notre échantillon. Parmi les personnes interrogées, environ 47 % ont obtenues leur droit d'établissement au Canada grâce à leur licence en génie, 20 % ont un grade en comptabilité, un autre 20 % diplômé(e)s en médecine. Enfin, environ 6 % ont un grade en éducation et 6 % en sciences juridiques et économiques. Ils/elles ont en moyenne trois à dix années d'expérience de travail dans leur domaine d'études. Comme on peut le constater, le pourcentage dépasse les 100 %, parce que certain(e)s des répondant(e)s ont eu beaucoup plus qu'un diplôme universitaire.

Nous avons cherché à comprendre pourquoi le retour aux études était obligatoire malgré

les diplômes et les qualifications dont ces gens étaient détenteur(trice)s. Il faut dire que même si les immigrant(e)s haïtien(ne)s qui constituent notre échantillon ont beaucoup de similarités, on ne pourra pas, cependant, répondre définitivement à cette interrogation, avant de considérer séparément la situation de chacun(e) de nos répondant(e)s. Certain(e)s peuvent avoir des *comportements* semblables ou différents dans la mesure où ils/elles poursuivaient ou non les mêmes objectifs et voulaient aussi aboutir aux mêmes résultats ou à peu près, pour eux-mêmes et/ou pour leur famille. Quoique nuancées, *quelques-unes des réponses correspondaient* le plus souvent à l'absence de moyens financiers, mêlées à une certaine déception due au constat des résultats liés à la recherche d'emploi sur le marché du travail canadien. L'une des choses qui n'est pas trop compréhensible pour ces gens en générale est le fait que parfois on leur réclame une expérience canadienne, à eux qui viennent juste d'arriver dans le pays et qui n'avaient pas eu la chance d'y séjourner nullement au préalable comme travailleur(euse) saisonnier(ère),

Parce que quand on arrive au Canada on vous dit qu'il faut avoir de l'expérience canadienne, où est-ce qu'on va trouver cette fameuse *expérience canadienne*? Quand on vous dit d'avoir de l'expérience canadienne, ce n'est jamais clarifié, on vous dit seulement il faut avoir de l'expérience canadienne. Si vous n'avez pas de l'expérience canadienne, ça va être difficile pour trouver un emploi. (H2)

Une autre façon de répondre à leur demande d'emploi est de leur dire qu'ils/elles sont trop qualifié(e)s, une expression qui aussi nous revenait très souvent dans nos entrevues. Même quand ils/elles disent que ce n'est pas un problème, qu'ils/elles sont prêt(e)s à faire n'importe quoi, *ils/elles se sont vu(e)s rejeter* quand même. À leur entendre raconter, comme d'aucun(e)s l'appellent, leurs désappointements face à leurs mésaventures, on sent qu'ils/elles vivent une situation presque désespérée. Il faut préciser que *tou(te)s les immigrant(e)s* que nous avons interviewé ne sont pas dans ce même état de découragement. À part ce que nous appellerons une

exception, ils/elles sont tou(te)s retourné(e)s aux études, soit à l'Université ou ailleurs: cependant, nous avons constaté que les situations évoluent différemment dans chaque cas. Beaucoup d'éléments entrent en ligne de compte dont certains sont très importants en ce qui concerne le comportement des immigrant(e)s haïtien(ne)s quant à leur intégration sur le marché du travail au Canada. Parmi ces éléments on peut considérer, le pourcentage des répondant(e)s qui ont poursuivi leurs études dans le même domaine ; ou d'autres qui ne sont pas totalement déclassé(e)s, c'est-à-dire qui ont continué à travailler dans un emploi similaire à ce qu'ils elles laissaient en Haïti. On peut aussi voir d'autres qui n'ont pas entamé des études inférieures à leur formation initiale. Ensuite, on pourra regarder, selon que cela soit profitable ou non pour l'immigrant(e), en quoi le choix d'étude était une bonne ou mauvaise option ?

À partir des constats rencontrés dans nos entrevues, nous sommes parvenu(e)s à un classement des résultats en deux catégories que nous désignons par celle des satisfaits et celle des plus ou moins satisfaits. Pendant que nous tentons d'éclaircir qu'est-ce qui nous a convaincu à produire cette distinction et en quoi les immigrant(e)s de ces deux catégories sont différent(e)s, nous voulons insister aussi sur le fait que ces deux catégories ont plusieurs points de ressemblance. A remarquer que les divergences entre les deux catégories sont beaucoup plus en rapport avec la situation de ces immigrant(e)s haïtien(ne)s après leur arrivé au Canada donc, il ne s'agit pas d'une différence de capital humain mais plutôt de capital social. Le tableau 8 en annexe 4 fait la comparaison entre les deux catégories, soient les satisfaits et les plus ou moins satisfaits, plus un cas à part.. Il doit nous permettre de comprendre l'utilité des concepts utilisés pour la réalisation du travail. Il fait état de ceux et celles qui sont arrivé(e)s avec l'intention de poursuivre immédiatement leurs études universitaires. Dans cette catégorie on retrouve des gens qui ne voulaient pas tout de suite laisser leurs emplois en Haïti, mais qui finalement étaient

obligés de le faire. Comme tou(te)s les autres immigrant(e)s, ils/elles espéraient trouver un emploi comme mais ils/elles savaient aussi que s'ils/elles ne réussissaient pas ou dépendamment de la profession, ils/elles se rendraient directement aux études; stratégie quand même essentielle dans certaines professions. Tels étaient les cas de H1, H4, H6, H8 et H9 ainsi que de F2 et F4: *ces personnes ont essayé ou ont travaillé dans des domaines différents de leurs champs d'activités ou ont même carrément entamé leurs études à l'université, soit dans leur propre domaine d'études ou encore dans un autre domaine plus ou moins connexe.* Comme résultat, ils/elles travaillent tou(te)s dans leur champs d'études et sont très satisfait(e)s de leur parcours au Canada.

Dans la deuxième catégorie, nous retrouvons ceux/celles qui espéraient travailler dans leur domaine de travail préalable ou d'étude, mais ils/elles n'avaient pas le désir d'entamer des études tout de suite. C'est dans cette catégorie que l'on retrouve F1 et F3, ainsi que H2, H3, H5, H7 et H10. Les caractéristiques de cette catégorie sont les suivantes : ils/elles voulaient à tout *prix trouver du travail, tout comme l'autre catégorie d'ailleurs. Ils/elles sont également intéressé(e)s aux études, même si ceci ne serait pas leur premier objectif. Toutefois, ne pouvant pas combler leur attente initiale qui était de trouver un emploi convenable une fois au Canada, ils/elles étaient obligé(e)s d'entamer des études dans d'autres professions; sans tenir compte, pour la plupart, de leur domaine initial d'études. Même ceux et celles qui ont commencé des études supérieures dans leur premier domaine se sont vite rendu(e)s compte qu'il fallait faire un changement et entamer d'autres études. Par exemple H2 et H10 ont commencé une maîtrise dans leurs domaines qui étaient le génie civil et les sciences économiques; mais, à cause des situations difficiles auxquelles ils faisaient face, ils étaient obligés d'arrêter en cours de route et de choisir une autre profession.* Dans ce groupe se retrouve ceux et celles qui ont fait au Canada un

baccalauréat accéléré en éducation, un certificat d'études collégiales pour devenir par exemple, infirmier(ère) auxiliaire ou agent(e) de vérification des aliments, ou encore des études courtes pour devenir préposé(e)s aux soins. En fin de compte, on retrouve dans cette catégorie ceux et celles qui sont retourné(e)s aux études et sont en train de terminer un grade dans leur domaine précédent comme c'est la situation entre autre de F3. D'autres travaillent mais pas dans leur champs, tandis que d'autres, toujours très frustré(e)s, essaient de trouver un emploi permanent dans leur nouveau champs de compétence. Ils/elles ne sont pas tout à fait satisfait(e)s jusqu'à date de leur parcours au Canada. C'est dans cette catégorie aussi qu'on retrouve ceux et celles qui font de la suppléance, toujours en attente qu'on les appelle pour aller remplacer ou suppléer aux enseignant(e)s, donc toujours à la recherche d'un emploi stable.

Finalement, il y a une troisième catégorie que nous appellerions de préférence une exception compte tenu du pourcentage très faible dans notre échantillon. Il s'agit d'une répondante qui n'avait pas vraiment d'objectif précis en arrivant au Canada. Elle voulait aussi bien travailler, mais elle n'était pas dérangée à l'idée de faire carrière dans un emploi qui était bien au-dessous de sa compétence initiale. Quand on lui demande qu'est-ce qui motivait son déplacement au Canada, elle ne sait pas, elle essaie de trouver une réponse, comme le désir de voyager ou encore la possibilité d'utiliser ce pays comme un tremplin ou un passage vers d'autres pays. Elle parle aussi d'étudier mais on ne voit pas la détermination qu'on a constatée dans les catégories antérieures. Sa situation est tout à fait différente aussi parce que, malgré son état de résidente permanente, elle se considère toujours comme transitoire dans le pays d'accueil et ne peut pas entreprendre de grands projets tout en demeurant en transit. En termes de travail, pourvu que cela ne lui impose pas de contraintes, elle est prête à faire n'importe quel travail, dans un domaine quelconque.

Bon. je n'avais pas de problème; je suis venue ici, j'ai trouvé un boulot. La formation que j'avais en Haïti m'a aidé à trouver cet emploi. Ce n'était pas un travail difficile. Là où j'étais, on m'avait dit d'aller appliquer dans un «Nursing Home ». J'ai envoyé mon CV : je n'ai pas eu le temps d'aller dans les centres de recherches d'emplois. J'avais fait quelque chose comme du bénévolat qui m'avait également aidé à trouver quelque chose. J'avais gardé ce boulot. parce que cela me permet de travailler comme je veux. Je n'ai pas pris de formation. J'ai commencé à travailler tout bonnement. *Je travaille jusqu'à maintenant. (F5)*

Avant même de continuer, nous écartons l'idée selon laquelle les immigrant(e)s haïtien(ne)s faisant partie de notre échantillon seraient des gens paresseux qui ne s'intéressent pas au travail. Selon les réponses recueillies de ces dernier(ère)s en rapport avec leur statut avant de venir s'installer ici, ainsi que leurs parcours depuis qu'ils/elles sont arrivé(e)s au Canada, ils/elles ont toutes et tous quitté un emploi en Haïti. Il y en a même ceux et celles qui ont laissé plus d'un emploi; c'est-à-dire qu'ils avaient leurs propres entreprises en plus de travailler avec une institution ou un employeur.

Avant d'immigrer au Canada, j'étais médecin, obstétricienne gynécologue, je travaillais pour mon compte, dans mon cabinet privé. Et puis, je travaillais aussi à l'hôpital comme médecin de service, à l'hôpital universitaire, je faisais de l'enseignement aux étudiants en médecine et aussi aux résidents, puis je travaillais aussi comme consultant aux différents organismes non gouvernementaux, genre PROFAMIL, FOSREF. (F2)

On peut prendre aussi l'exemple de H8 qui non seulement avait un emploi mais avait aussi des contrats comme ingénieur; il était aussi propriétaire d'une école.

Nous avons aussi notre école, notre maison, qui va s'en occuper? Il fallait trouver une personne de confiance pour lui donner la gestion de tout cela. Je travaillais aussi, je devrais planifier avec mes employeurs pour trouver quelqu'un pour me remplacer et aussi entraîner cette personne. J'avais aussi des contrats, des constructions que je faisais, il me fallait aussi mettre de l'ordre dans tout cela. (H8)

Leur mentalité n'a pas changé en arrivant ici au Canada : c'est toujours le même constat quand

ils/elles nous parlent de leur situation ici. L'élément primordial pour la plupart des répondant(e)s était d'essayer par tous les moyens de décrocher un emploi. Cela importait peut-être que ce soit dans leur domaine, ou encore dans des champs n'ayant rien à voir avec leur formation et/ou leur expérience. Il s'agissait de trouver une possibilité de répondre aux exigences comme le loyer, et d'autres factures en attendant de rencontrer l'emploi idéal. D'aucun(e)s considèrent même cette étape comme un passage obligé, qui doit leur conduire nécessairement à réaliser leurs rêves ou leurs objectifs.

Écoute, on est des travailleurs. Dès qu'on était arrivé ici, la deuxième semaine... la première semaine c'était pour faire des connaissances, pour remplir des papiers, aller dans les bureaux, affaire sociale. L'autre semaine après on s'est mis à la recherche d'emploi. Oui j'ai trouvé un bon emploi, ce n'est pas un emploi comme j'avais en Haïti, mais c'était un emploi plus ou moins raisonnable, après deux ou trois semaines de mon arrivée au Canada. Et ce n'était pas dans mon domaine. Depuis que je suis arrivé ici, oublies cela, je n'ai jamais travaillé dans mon domaine. Comme j'avais fait un peu de chimie en Haïti à l'université, j'ai travaillé dans un laboratoire de chimie pour beaucoup plus vérifier les mélanges des produits. À un moment donné, j'avais développé une allergie avec un des produits ; c'est ce qui a expliqué que j'ai dû laisser cet emploi. Mais c'était un bon emploi, comparativement à certaines personnes qui estiment que j'étais vraiment chanceux. (H8)

En arrivant ici, comme ces gens nous ont dit, ils/elles cherchaient, bien sûr, à travailler dans leur domaine mais en fin de compte, ils/elles étaient prêt(e)s à faire n'importe quel boulot pourvu qu'ils/elles travaillent.

Alors ce n'était pas du tout la même qualité de vie que j'avais en Haïti. Au tout début quand je suis arrivée, moi je me suis dit que je vais commencer à travailler tout de suite. Quelque soit le genre de travail, je vais le faire, je veux commencer à avoir un salaire. Parce que mes économies (quand je suis arrivé j'avais des économies), je ne voulais pas manger enfin utiliser toutes mes économies au départ. J'ai utilisé une partie bien sûr mais je m'étais dit il faut que je trouve quelque chose pour me permettre de tenir. Parce que si j'ai utilisé toutes mes économies, je me retrouverais sans rien du tout au bout du compte. (F2)

Même ceux et celles qui sont allé(e)s s'inscrire directement à l'université canadienne, ne l'étaient pas dans un désir de ne pas vouloir travailler. Ils/elles le faisaient de préférence dans l'espoir que cela pourrait leur permettre d'entamer une carrière directement dans leur domaine d'études.

J'ai choisi d'aller à l'école. J'ai choisi de retourner à l'université. Il y a travail et travail autrement j'aurais pu trouver un boulot je ne sais pas, Mc Donald, un boulot de survie. (H9)

Rappelons que nous sommes toujours en train d'essayer de découvrir le fait que la non reconnaissance du capital humain des immigrant(e)s haïtien(ne)s par les employeur(e)s canadien(ne)s pourrait causer un manque d'emploi, ce qui représente un des éléments essentiels d'intégration de ces immigrant(e)s. En tenant compte des différentes catégories d'immigrant(e)s susmentionnées, repérées à partir de nos entrevues, nous allons continuer notre analyse en tentant cette fois de comprendre qu'est-ce qui a motivé chaque groupe à choisir d'entreprendre des études au Canada dans un domaine et pas dans un autre. Nous insisterons aussi pour savoir s'il existe une distinction entre les différentes professions que détenaient les immigrant(e)s antérieurement à leur arrivée au Canada. En d'autre terme, est-ce que toutes les études faites par les immigrant(e)s précédemment sont acceptées au Canada?

4.4.2 Catégorie 1

Si nous examinons le cas de la première catégorie d'immigrant(e)s de notre échantillon, leur situation paraît être différente des deux autres catégories. Tout d'abord, ils/elles sont encore dans leur domaine de formation et sont accepté(e)s par leurs employeurs c'est-à-dire qu'ils/elles ont un emploi à temps plein. En ce qui concerne leur parcours au Canada, ils/elles sont plutôt satisfait(e)s de leur situation. Qu'est-ce qu'ils/elles ont fait que les autres n'ont pas fait? Considérons donc quel était leur choix d'études antérieurement ainsi qu'à leur arrivée au Canada.

Commençons avec H1; avant de venir au Canada, il a étudié en comptabilité et travaillait comme comptable. Arrivé au Canada, il a réussi à trouver deux emplois à temps partiels, toujours dans le domaine de la comptabilité. Ensuite, il a passé quelques années à travailler dans une compagnie d'assurance, toutes des choses qui sont en rapport avec les affaires. Ne se sentant pas en mesure d'atteindre ses objectifs, il a décidé d'aller à l'université pour étudier en administration, domaine connexe à sa formation antérieure, la comptabilité.

Bon, naturellement c'est une question d'alternative peut-être que si j'avais d'autre alternative plus rentable je pourrais laisser avant, mais, comme, pour moi, je pouvais tenir même quand il faut trouver quelque chose aussi pour mes besoins personnels. J'ai laissé les assurances. Tout simplement pendant que j'étais dans les assurances je suis allé à l'université, je fais ma maîtrise en administration. C'était plutôt en fin de semaine, vendredi, samedi, dimanche, alors pendant que j'étais dans les assurances. C'est pourquoi j'ai beaucoup aimé ce travail aussi parce qu'elle me permettait d'étudier et aussi de prendre la responsabilité, parce que, pendant que je faisais de l'assurance, ma femme a eu un bébé. Alors la flexibilité du travail m'a permis quand même d'aider avec le bébé, ensuite d'étudier. Mais une fois terminé ma maîtrise en 2005, alors pour moi je me suis dit maintenant il fallait trouver quelque chose avec une maîtrise en administration des affaires. (H1)

Il faut préciser que, pour cette première catégorie de répondant(e)s, tout n'allait pas s comme c'était voulu. Ils/elles ont été obligé(e)s de trouver toutes sortes d'alternatives pouvant les aider à poursuivre leur démarche vers le but visé. Pour certain(e)s, c'était de faire n'importe quel boulot tout en gardant leur objectif.

Donc, il faut vous dire que j'ai eu un salaire, mais c'était juste un salaire minimum qui me permettait de subvenir à certains besoins de base qui n'avait rien à voir avec ce que je gagnais dans mon pays. Et puis après, cela a été comme un choix de vivre aussi. J'ai travaillé une partie de l'année et puis une autre partie du temps j'étudiais parce que je voulais, en même temps je jouais sur deux fronts. Je voulais avoir l'équivalence de mon diplôme et puis en même temps il fallait que je travaille. Donc, six mois de l'année je travaillais, je faisais un travail saisonnier et puis après six mois je me concentrais à mes études. (F2)

Pour d'autres le fait d'avoir été qualifié(e)s pour les prêts et bourses était aussi un moyen alternatif. Ils pouvaient étudier sans se soucier des factures pour le loyer, la nourriture, etc.

C'est facile, je suis rentré, j'ai commencé à étudier normalement en novembre. Vous connaissez le système lorsqu'on est aux études, on n'a aucun problème pour fonctionner. J'avais commencé à payer avec mes fonds et après, je fais comme tout le monde. Je suis entré dans le système. (H6)

La conversation avec les gens de cette première catégorie nous montre que l'information est un outil capital dans le processus d'immigration des haïtien(ne)s au Canada ou à n'importe quel autre pays étranger. Quand on a un peu de connaissance en rapport à la nouvelle société, cela nous permet une meilleure accommodation aux premières exigences du nouveau pays, auxquelles doivent faire face toutes personnes nouvellement arrivées. Comme nous l'avons dit tantôt, ce n'est pas qu'ils/elles avaient une considération que d'autres n'ont pas eu; d'après leurs explications, c'est plutôt le fait qu'ils/elles étaient prêt(e)s à tout pour réussir

Mais en bout de ligne ou plutôt fondamentalement lorsque quelqu'un prend la décision d'immigrer dans un autre pays, il faut tout d'abord que la personne sache à quoi elle va faire face. Parce que premièrement vous allez dans un pays étranger, vous n'avez pas de parents, donc, vous devez vous serrez les reins, disons pour faire face aux difficultés, la vie ne sera jamais belle au début. (H9)

D'autres éléments importants sur lesquels ils/elles ont insisté ce sont la persévérance, le courage, la foi, l'objectivité. En sachant où on veut aller, les difficultés ne peuvent pas vous empêcher d'y arriver. D'après ceux et celles faisant partie de cette catégorie, cette objectivité est l'outil qui leur permet de sectionner les conseils des autres et choisir ceux qui se rapprochent des objectifs qu'ils/elles veulent atteindre.

Mais, ce que les gens doivent savoir, c'est que quelque soit les difficultés, vous finirez quand même par créer votre petit monde, parce

que là, il faut avoir la persévérance, il faut persévérer et avoir foi dans ce que l'on fait. Il faut être objectif, il faut éviter d'être avec des gens négatifs, des gens qui vous disent que probablement tu ne réussiras pas dans ce domaine, parce que c'est un domaine qui est consacré aux blancs. Je ne sais pas comment ils définissent le blanc mais quand même je crois qu'il y a une certaine négativité dans ces réflexions. Donc, ça c'est l'un des conseils que je pourrais donner aux gens, en arrivant dans un pays, quelque soit le pays, que ce soit le Canada, les États-Unis, la France etc. Il faut, avant même de prendre la décision d'immigrer, il faut que vous soyez capable de définir clairement vos objectifs. (H9)

Donc, pour cette catégorie d'immigrant(e)s, le constat réside tout d'abord dans leur détermination à atteindre leur objectif. Il y a aussi le fait qu'il y avait une certaine ouverture en ce qui concerne leur profession avant de venir au Canada. Pour la médecine même quand c'est très difficile d'être admis, la porte n'est pas fermée pour autant ; on doit juste s'accommoder pour passer les examens et faire la résidence. Comme F2, on pourra parvenir par s'intégrer sur le marché du travail. Pour la comptabilité et l'enseignement, les portes ne sont pas fermées non plus. Comme on l'a vu, H8 a trouvé son premier boulot parce qu'on a remarqué qu'il a enseigné la chimie; les comptables ont pu commencer à travailler avant même d'avoir leur grade de maîtrise à l'université. Comme nous a dit H6, il est important de savoir quels sont les métiers en demande ici au Canada.

Beaucoup de gens qui évoluaient dans le même domaine que moi, qui ont changé de domaine, qui sont allés dans le domaine de la santé. Par exemple, lorsqu'ils arrivent ici, tout le monde dit ah ! La santé c'est un domaine qui donne de l'argent, c'est là, si vous allez dans le domaine, c'est parce que vous avez de l'envie de travailler vite, tandis que ce n'est pas vrai... Il y a beaucoup de gens comme moi qui ont trouvé de l'emploi dans notre domaine. Je connais beaucoup d'amis qui évoluaient dans le même domaine que moi en Haïti, ils travaillent maintenant dans le même domaine, une question d'information. Il faut savoir quel domaine qui est demandé ici au Canada. C'est comme partout dans le monde, il y a des domaines qui sont en demande à une période donnée. Il y a des domaines qui ne sont pas en demande. Par exemple le domaine de la santé c'est toujours, toujours en demande, mais il y a d'autres domaines qui sont en demande aussi. (H6)

4.4.3 Catégorie 2

Concernant la deuxième catégorie, nous constatons pas mal de divergences avec le premier. Tout d'abord, ils/elles n'ont pas poursuivi leur formation en fonction avec les études antérieures. En effet, les diplômes qu'ils/elles avaient en Haïti ne correspondent pas aux études faites au Canada, tandis que pour la première catégorie, ils/elles ont continué dans les mêmes champs. Les répondant(e)s du deuxième groupe sont en majorité des ingénieurs alors que, ceux qui ont cette même formation dans la première catégorie ont un deuxième diplôme ou licence dans un autre domaine ce qui les aident à mieux s'orienter pour leur choix de carrière au Canada. Comme le premier groupe, ceux et celles qui appartiennent au deuxième ont fait des études au Canada. Par contre, ils/elles ont compris bien plus tard qu'ils n'avaient pas fait un bon choix d'étude au Canada. Comme nous l'avons constaté, par exemple, une personne qui était comptable en Haïti avait fait un diplôme comme infirmière-auxiliaire au Canada. Une autre qui était en génie civil avait fait un baccalauréat en éducation. Une autre encore qui était diplômée en médecine a eu un certificat comme préposée aux bénéficiaires. Ainsi, au début, ne voulant pas perdre du temps, ils/elles se voient obliger de recommencer à étudier dans un programme d'études raccourci mais pas nécessairement dans leur domaine initial ou encore dans un domaine connexe. Ainsi, celle qui était devenue préposée de médecin est en train d'étudier en soins infirmiers et celle qui était auxiliaire-infirmière, mais comptable antérieurement, a commencé un baccalauréat en sciences comptables, etc.

[...] C'est après que j'ai pris la décision, je me suis inscrite à l'université d'Ottawa. [...] J'ai eu un an de crédit. Normalement c'est un programme de quatre ans mais j'ai pris des cours d'été, ce qui fait que je vais le faire avant les quatre ans [...] Telfer, oui, parce que quand j'ai appliqué pour le programme d'infirmière, je me suis inscrit dans un programme en sciences comptable, mais j'ai analysé le marché. J'ai pris

le programme qui m'offre un travail assuré. [...] Moi, je prends le programme en anglais, presque tous les haïtiens, ils prennent le programme en français ; est-ce que je connais quelqu'un qui a fait le programme en anglais et qui a un boulot? Non. (F3)

On peut aussi citer le cas de quelqu'un qui a fait une licence en sciences juridiques et une autre en science économique et qui, les deux, font le baccalauréat en éducation au Canada.

Bon je commençais à comprendre le pays pendant que j'étudiais. J'ai connu des amis qui ont étudié et qui ne travaillaient pas. Donc je finissais par comprendre plus on a des diplômés au Canada, plus il y a des choses qui sont difficiles, plus il y a des portes qui sont fermées. Donc, on m'avait parlé d'un programme qui existait à l'Université d'Ottawa. J'ai été à ce programme, c'est de la formation à l'enseignement. J'ai fait un bac dans ce domaine. Cela m'a permis d'assurer le « primum vivere », sinon je ferais comme les autres. (H2)

Il y a cet autre contraste entre ces deux catégories qui réside dans le fait que l'une encourage la formation plus que l'autre. Par exemple H2 dans la catégorie 2, nous dit qu'il connaissait le Canada assez pour comprendre que les diplômés rendent les choses plus difficiles et ferment les portes, tandis que H9 nous donne une anecdote pour expliquer pourquoi il est important de poursuivre les études.

J'ai fouillé sur tous les sites et je me suis rendu compte qu'au niveau de la région de la capitale nationale à Ottawa, les statistiques révélaient qu'il y avait une population très éduquée. D'ailleurs il y a une anecdote que quelqu'un m'a racontée. Il m'a dit si une personne monte au haut du tour de la paix et jette une pierre, il y a 90 % à 95 % de chance que cette pierre tombe sur la tête de quelqu'un avec une maîtrise. Cela veut dire que presque au minimum au niveau de la capitale nationale il y a pas mal de maîtres. Alors, à un moment donné, j'ai pris mon temps pour y réfléchir et je me suis dit il faut que je retourne à l'université. (H9)

Donc, des deux côtés la formation universitaire au Canada pose problème. D'un côté la présence de la formation peut empêcher les gens de trouver du travail; d'un autre côté c'est l'absence qui pourrait être un empêchement. Même quand on rencontre quelqu'un dans la deuxième catégorie

qui dit avoir atteint le niveau de maîtrise, il dira que c'est plutôt pour autre chose, pas pour avoir plus de possibilité de travailler. Au fait, dans cette catégorie on croit vraiment que plus qu'on a de l'éducation, plus que la chance d'avoir un emploi diminue

Oui la maîtrise est juste personnelle [...] La maîtrise c'est ça, et puis surtout au Canada, bon ce que je constate, ce n'est pas une maîtrise qui va vous donner du travail parce que la majorité des canadiens n'a pas une maîtrise. Pourvu qu'on a un bac et puis c'est tout on peut travailler : parce que bon surtout lorsqu'on a une maîtrise il est un peu difficile de trouver du travail, lorsqu'on donne un CV. Tu as une maîtrise ou un doctorat, c'est un peu difficile de trouver un emploi. (H4)

Plus tard ce même répondant va essayer de nous expliquer la raison pour laquelle les études trop avancées ne profitent pas. D'après lui, les employeur(e)s voudront beaucoup plus gagner quelques milliers de dollars parce que cela coûtera moins chère d'embaucher quelqu'un qui a un niveau moins élevé que l'autre qui est plus éduqué pour un poste similaire.

Mais pour vous dire, lorsque vous avez beaucoup de diplômes ici au Canada, c'est un peu plus difficile de trouver du travail : c'est comme ça. Surtout, par exemple, lorsque pour un même boulot si je suis A4 et puis il y a un autre enseignant qui est A1, on préfère prendre l'enseignant A1 parce que l'on va payer moins. Parce que moi A4, on va me payer 56 mille, tandis que l'autre A1, on va le payer 42 mille, on préfère faire deux ou trois mille. (H4)

La question maintenant est d'essayer d'élucider s'il s'agit d'un problème de perception. Si c'est cela, d'où vient ce problème ? Ne devraient-ils/elles pas faire comme ceux et celles de cette première catégorie. En abordant la partie du capital social peut-être que nous allons avoir la possibilité de déceler une ou plusieurs raisons qui expliquent que les comportements des uns soient différents de ceux et celles de la deuxième catégorie.

4.5 Le capital social

À la lumière des informations recueillies tant à travers des revues de littérature que dans

notre recherche, nous considérons le capital social, entre autre, comme étant un ensemble de moyens qui permet aux nouveaux arrivants d'acquérir certains éléments indispensables à leur épanouissement. L'un de ces éléments essentiels réside dans leurs rapports avec les gens qui les entourent, c'est-à-dire leurs premiers contacts comme immigrant(e)s fraîchement arrivé(e)s. En effet, c'est très important pour ces gens, dans la mesure où ils/elles auront besoin de instructions et/ou d'orientations et celles-ci vont leur parvenir à partir de ces contacts. L'analyse de ce concept du capital social grâce à nos entrevues, nous a permis de discerner deux images contradictoires auxquelles les immigrant(e)s haïtien(ne)s ont fait face à leur arrivée au Canada. L'un de nos préoccupations était de vérifier l'importance de l'information dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants et voir comment cela pourrait faire une différence, entre ceux et celles qui en avaient ou n'en avaient pas. Cela dit, nous nous étions engagés à regarder qu'est-ce que ces dernier(ère)s avaient comme information. Quelles ont été leurs sources d'information? Comment celles-ci les ont permis de faire leurs premiers pas dans leur nouveau pays, de façon adéquate à une parfaite intégration ou l'inverse? Comme pour la partie précédente, nous considérons ici la même division des immigrant(e)s en deux catégories distinctes. Nous repérerons, d'une part, un groupe qui était prêt et disposé à affronter toutes les situations bonnes ou mauvaises en arrivant au Canada dans le but d'atteindre des objectifs qui sont les leurs. C'est cette motivation qui allait les guider tout au long de leur orientation en laissant Haïti. D'autre part, nous verrons une autre catégorie qui nous déclare avoir aussi des objectifs, mais qui était moins prudente en arrivant au Canada, ce qui n'a pas tout à fait permis à ce groupe de trouver ou du encore de choisir parmi les contacts, les informations permettant de bien leur orienter. Il faut souligner que tou(te)s les répondant(e)s nous ont déclarés n'avoir pas été bien préparé(e)s, avant de quitter Haïti, en ce qui concerne une bonne compréhension sur la

vie et surtout l'intégration sur le marché du travail au Canada.

Une fois que les répondant(e)s ont expliqué en quoi consistait leur motivation pour venir au Canada, la question était de savoir s'ils/elles avaient assez d'information au niveau du bureau de l'immigration canadienne en Haïti. À leur entendre nous répondre, nous avons constaté qu'ils/elles n'avaient pas obtenu assez d'information en rapport avec la situation qui les attendait au Canada.

Bon, je n'avais pas des informations sur l'intégration, mais j'avais des *informations sur l'immigration au Canada. Parce que, il y a une grande* différence entre avoir de l'information sur l'immigration et avoir des informations sur l'intégration. L'intégration sur le marché du travail, ça c'est autre chose. C'est quelque chose interne aussi. Lorsqu'on est en Haïti, c'est peut-être difficile de visionner le marché, de voir comment ça se passe sur le marché du travail. Parce que la première chose c'est de savoir peut-être, avoir de l'information sur l'immigration du Canada, mais arrivée au Canada c'est autre chose. (H4)

Leurs réponses disent soient qu'ils/elles n'avaient pas d'information ou encore qu'ils/elles avaient été mal informé(e)s.

Bon en ce qui a trait aux informations, à partir d'Haïti, on n'avait aucune information, au contraire, les informations étaient entre guillemets fausses.... l'agent m'avait dit que arrivé au Canada, je travaillerai dans mon domaine. Donc, de 2003 à 2009, malgré les maintes applications que j'ai faite, je n'ai jamais eu l'occasion de *travailler dans ce domaine* dit en demande. (H2)

On a essayé de regarder s'il y a une différence entre les deux catégories de répondant(e)s par rapport à ce qu'ils/elles savaient sur le marché du travail au Canada avant leur départ d'Haïti. Tout ce que nous avons trouvé nous fait croire, selon ces interviewé(e)s, que l'information en ce qui concerne le bureau de l'immigration canadienne en Haïti n'était pas tout à fait claire pour eux/elles.

Tout ce que moi, si c'est pour l'ambassade, tout ce que l'ambassade m'a

dit c'est que le Canada a besoin de personnes, ok, de personnes pour travailler c'est tout, ils n'ont pas dit dans quel domaine rien du tout : ils *ont besoin de personnes pour travailler et puis ils m'ont dit welcome to Canada.* (F1)

L'information la plus importante, d'après eux/elles, devait être au sujet du marché du travail, mais, toujours d'après leur dire, c'est ce qu'ils/elles n'avaient pas. Parlant encore de l'information avant de quitter Haïti, voici ce que nous confie un répondant.

[...] Je dirais même qu'on n'avait aucune information. À l'ambassade, lors de l'entrevue, un agent de l'immigration m'avait dit que je ne *travillais pas comme ingénieur, mais comme technologue dans le domaine des génies civils.* C'est tout ce que j'avais comme information. [...] Je n'avais aucune information sur le Canada, seulement des informations que j'avais lues sur Internet. Mais avec l'entrevue j'ai eu une autre réalité du Canada. Il faut dire que l'agent m'a parlé d'avantage, ou beaucoup plus sur le Canada. Quand je dis qu'il me manquait de l'information, c'est concernant ma profession : si j'allais venir au Canada, comment j'allais pouvoir travailler. Moi je trouvais cela très injuste. Pourquoi? Parce que je pense qu'on devrait le dire aux gens.... Mais je pense qu'à présent on le fait... vous êtes ingénieur, mais ne pensez pas que vous allez travailler comme ingénieur, vous n'allez jamais travailler comme ingénieur. Si j'avais su ces genres d'informations, peut-être que je me préparerais autrement. (H8)

Donc avant de quitter Haïti, même s'il y avait une quelconque information, indépendamment de la catégorie en question, d'après nos répondant(e)s, il est clair que l'information nécessaire n'était pas à la portée des *immigrant(e)s haïtien(ne)s.*

Mais je pense qu'au niveau de l'immigration, au niveau de, je veux dire de l'immigration, je trouve que les immigrant(e)s, en fait personnellement c'est mon opinion là, ils nous disent venez donc au Québec. On parle français, vous allez pouvoir travailler, vous avez, mais on arrive on voit que ce n'est pas du tout ce qu'ils nous ont raconté à l'immigration. Je trouve que quelque part, il y a un travail à faire de ce côté là, parce que si les gens étaient mieux renseignés, peut-être qu'ils réfléchiraient deux fois avant de venir. (F2)

Maintenant, une fois qu'on est au Canada, qu'est-ce qui a changé? Comment est-ce que cette

lacune. cette pénurie d'information aura un impact sur les démarches pour l'intégration des nouveaux arrivants? C'est dans cette argumentation surtout que la différence entre les deux catégories va se manifester dans l'interprétation qu'on essaie de donner au capital social. La ligne de démarcation se fera sentir au niveau des informations reçues à partir de ceux et celles qui vivaient au Canada depuis longtemps, les prédécesseurs qui certaine fois ne possèdent pas les vraies informations en rapport avec les immigrant(e)s diplômé(e)s universitaires. C'est comme si on était livré à soi-même sans personne pour nous orienter. Il faut aussi considérer l'impact que ces informations auront sur ceux et celles qui les recevront, dans la mesure où ces gens comprendront la nécessité d'analyser ces conseils qu'ils auront reçus des différentes sources.

Ma tante encore, celle qui m'avait motivé pour venir ici, elle me disait que bon que je ne pourrais pas travailler directement, mais je pourrais toujours passer mes examens. Mais il y a un petit... il y a une formation de deux semaines. Ok ! Le cours de préposé, elle m'en avait parlé. Elle m'a dit ah ne fait pas la grosse tête, prend le cours pour que tu puisses te trouver du travail. (F1)

Les parcours des répondant(e)s depuis leur arrivée au Canada nous interpellaient aussi. Selon leurs explications, il y a d'un côté le fait qu'on doit toujours avoir quelqu'un pour s'orienter et d'un autre côté, cette personne doit être en mesure de le faire. Par exemple, leurs descriptions par rapport à cela nous permettent de voir encore une fois qu'il peut exister une distinction parmi les personnes contacts qui sont à la portée des immigrant(e)s et qui sont classées d'office comme leurs conseillères en matière de recherche d'emploi et/ou d'intégration économique; disons bien pour ceux et celles qui en avaient. Soulignons ici que nous parlons de tou(te)s les répondant(e)s.

Si j'avais de bonnes informations cela aurait été différent. Si on avait de bonnes formations, car l'information apporte toujours quelque chose de bien. Si on n'a personne qui vous avait devancé pour vous donner certaines informations, ce n'est pas facile de s'intégrer tout seul. Il faut faire du réseautage. (H7)

À remarquer que si les gens ne donnaient pas d'informations appropriées à ceux et celles qui sont nouvellement arrivé(e)s, ce n'est pas par méchanceté ou parce qu'ils sont de mauvaise foi. Ils/elles le font plutôt parce qu'ils n'en ont pas reçu préalablement et, comme on ne peut pas donner ce que l'on n'a pas, ils contraignent les autres à se soumettre à ce qu'ils peuvent les offrir. Par exemple, si quelqu'un n'a pas eu un niveau d'études avancées avant d'arriver au Canada, même après dix ans ou plus, n'ayant pas été à aucun centre d'apprentissage ou de formation, cette personne ne pourra donner que des conseils qui sont à sa portée, en rapport avec ses propres connaissances et ses expériences de travail ici.

Je pense qu'il faut aller à la source, aller chercher les informations, ne pas écouter seulement notre entourage, parce que dans notre entourage ils ne sont pas plus renseignés que nous, des fois ils ne savent même pas plus que nous. Je parle des gens qui étaient au Canada, qui vous accueillent quand vous arrivez, ce sont des gens qui forcément ne connaissent pas tout et puis qui te renseignent mal, c'est peut-être pas de leur faute non plus, c'est peut-être pas méchant non plus de leur part, mais si tu veux t'intégrer, il faut que tu ailles à la source chercher des informations. Tu peux y avoir accès maintenant, pas seulement à la source, mais grâce à Internet, et puis, il y a des réunions qui se donnent, aller chercher l'information. (F2)

L'embarras est que le fait pour ces immigrant(e)s de ne pas obéir et de faire différemment des conseils reçus, parce que ces derniers ne répondent pas à leurs objectifs, peut provoquer une certaine colère de ces éventuel(le)s conseiller(ère)s. Pourtant, un des répondants qui a fait cette mauvaise expérience nous a dit qu'il sait maintenant que ce n'est pas toujours bon d'obéir à tout ce que nous écoutons

Bon probablement, écoute, prenons un exemple pratique, disons, quelqu'un qui vient ici au Canada, disons qu'il est médecin et puis en venant ici, les gens qu'il fréquente, ce sont des primaires. Il n'a aucun autre contact, ses chers amis, ce sont ces gens là, des gens qui n'ont pas une trop grande éducation, qui travaillent dans les manufactures par

exemple. Alors leur premier réflexe sera d'emmener monsieur ou madame faire une application dans la manufacture, et si monsieur ou madame se permet de dire qu'il/elle va essayer, qu'il/elle va prendre le chemin de l'université, qu'il/elle va chercher des informations pour voir comment il/elle peut passer ses examens de l'ordre, etc., c'est presque sur que ces gens-là vont se moquer de monsieur ou madame en disant pour qui se prend-il/elle. Maintenant il/elle parle d'aller passer des examens de l'ordre des ingénieurs ou de l'ordre des médecins de l'Ontario ou du Québec, c'est normal. Donc, cela veut dire que, dépendant de ses objectifs, il faut éliminer à tout prix ceux-là qui peuvent être des éléments gênants, des éléments négatifs. (H9)

Nous tenons à comprendre si les gens sont tous pareils ou si ce sont les nouveaux(elles) arrivant(e)s qui doivent plutôt faire attention pour savoir distinguer ce qui est nécessaire et rejeter ce qui ne les intéresse pas. Donc, d'après nos répondant(e)s, tous les gens ne sont pas pareils, il y en a de toutes sortes, il faut de préférence savoir ce que l'on veut afin de pouvoir faire un tri entre ce qui correspond à notre profil et ce qui ne nous concerne pas.

Je pense qu'il y en a qui peut être utile et d'autres qui ne sont pas utiles. Au départ, je n'avais pas beaucoup d'information, moi : tout ce que j'ai fait, j'ai cherché à savoir. C'est sur que je dirais que les gens qui sont portés à nous aider ce sont des gens qui ont immigrés en même temps que nous. Tu vois, les gens qui sont arrivés au cours des années 2000, eux autres ils peuvent te dire « ok voilà, voilà »: ils peuvent t'orienter plus que des gens qui sont ici d'il y a une vingtaine d'années. (F2)

Autant que les gens qu'on rencontre sont intéressants, autant cela accélère l'intégration. Ainsi, plus les immigrant(e)s ont d'occasion de parler à des gens qui les comprennent parce qu'ils ont le même degré d'éducation ou qu'ils sont issus de la même catégorie d'immigrant(e)s qu'eux autres, plus ces derniers sont capables de les renseigner, de les orienter et finalement, les immigrant(e)s perdent moins de temps pour leur intégration

Mon intégration serait beaucoup plus courte, je pense, si j'étais bien renseignée au départ. (F2)

Comme remarqué plus haut et d'après ces personnes interviewées, le retour aux études demeure très important. Néanmoins, le choix des domaines d'études est aussi nécessaire. Toujours selon ce que les répondant(e)s nous ont confié, leur intégration ou encore leur satisfaction va de paire avec leur formation universitaire, du moins des études faites au Canada. Ici, nous parlons surtout de ceux et celles qui se disent être très satisfait(e)s de leur situation ou de leur parcours au Canada.

Mon ami, laisses-moi te dire, tu sais, de la même façon que les gens disent, depuis la conférence de Gibraltar, le monde est divisé en deux. J'ai toujours tendance à extrapoler un peu. Il y a ce qu'on appelle les pays industrialisés, les G8. Donc, au niveau des G8, je pense que tout le monde connaît tout le monde ; tout le monde serait d'accord sur un ensemble de choses. Donc, si tu as pu décrocher un diplôme français, un diplôme japonais, un diplôme canadien, un diplôme américain, c'est presque sur que presque toutes les portes te sont ouvertes. (H9)

On peut aussi considérer le cas de F2 qui exerçait la médecine en Haïti. Elle n'aurait pas pu avoir un poste comme elle l'avait là-bas si elle n'avait pas poursuivi des études. Soulignons qu'il n'est pas facile pour un(e) immigrant(e) d'exercer la profession de médecine au Canada, surtout si on vient d'un pays comme Haïti. Cependant, notre recherche démontre aussi que ce n'est pas impossible, si on a la détermination et si on travaille fort, on pourra y parvenir.

Moi j'ai pris un cours, parce que j'ai pris un cours qui permet aux gens de préparer les examens américains, on l'appelle le « cours de Kaplan », parce que je voulais retourner dans mes livres, parce qu'il se trouve que j'étais dans une spécialité et l'examen se déroule sur la médecine en générale, donc il fallait que je revoie tout ce qui est dans la médecine. J'ai pris un cours mais je pourrais ne pas prendre ce cours aussi, et puis ce cours a coûté très cher. Donc ce sont mes économies qui m'ont permis de le payer, mais on peut aussi passer les examens sans prendre ce cours. (F2)

Donc, que l'on aille à l'école, à l'université ou du moins que l'on prenne des cours spéciaux, l'essentiel c'est qu'il faut quand même qu'on s'adonne aux études si on veut arriver à faire une

carrière au Canada. Le fait que la catégorie des gens satisfaits a poursuivi des études dans le *même domaine ou dans un domaine connexe à la formation initiale est considéré comme un point positif*. Parce que, comme l'affirme F4, cela accorde une satisfaction à quelqu'un/une de pouvoir continuer à pratiquer le métier qu'il/elle a toujours aimé, pour lequel il/elle s'est toujours combattu. Pour d'autres, le fait de réussir de passer à travers et d'occuper la même fonction qu'on occupait dans le pays d'origine procure une certaine fierté et une joie intense.

Oui moi je suis contente, je suis contente de moi-même en tant que mère de famille qui arrive ici avec des enfants et puis retourner aux études. Au début ça paraît être trop long de retourner aux études mais quand tu travailles, il faut être persévérant. Je peux dire que je suis fière de moi, de mon Dieu. (F4)

Il est intéressant de voir combien les conseils de gens avisés, joints à la détermination de la catégorie d'immigrant(e)s qui les a bien reçus et pratiqués, ont permis, malgré tout, à celle-ci de faire toute la différence. Je parle de la détermination parce que c'est un principe indispensable dans le sens qu'il permet à la personne qui reçoit les conseils de savoir choisir entre ceux qui lui sont appropriés et ceux qui ne le sont pas. En effet, elle peut choisir ce qui va lui permettre d'atteindre ses objectifs.

Ah mais écoute, c'est toujours une bonne chose, ce n'est pas seulement au Canada, quelque soit l'endroit où vous êtes il est toujours souhaitable d'avoir des gens autour de soi qui peuvent vous informer de certaines choses, qui peuvent vous aider à comprendre certaines choses, etc. (H9)

Pour mettre un terme à cette partie, disons que le capital social qui réside dans notre analyse du réseautage ainsi que dans les moyens qu'utilisent les immigrant(e)s pour se procurer des informations est un élément fondamental dans le processus d'intégration sur le marché du travail, dans n'importe quel nouveau pays. Toutefois, cela ne sert à rien si on ne sait pas comment s'y prendre. On doit, à partir des objectifs fixés, savoir faire des choix rationnels en vue de ne rien

regretter et de pouvoir atteindre ces objectifs.

CHAPITRE 5 : LA DISCRIMINATION

En traitant le problème de l'intégration des immigrant(e)s haïtien(ne)s, il était important que nous regardions tout ce qui pourrait constituer d'obstacle ou d'empêchement à ce que cette *intégration soit faite convenablement. Dépendamment des groupes en présence et selon leur réponse*, nous remarquerons que la discrimination joue un rôle plus ou moins important dans le processus pour y arriver. Certaines des personnes qui ont fait l'expérience de la discrimination expliquent que le fait d'en accorder trop d'importance peut constituer un blocage aux démarches pouvant conduire les immigrant(e)s à s'intégrer dans le pays d'accueil. Avant même que la discrimination se manifeste, ces gens ont tendance à exprimer une hypersensibilité qui peut les contrarier au point d'avoir une prédisposition à un comportement très négatif vis-à-vis des employeurs ou même vis-à-vis de n'importe quel autre citoyen du pays d'accueil. À noter que nous allons conserver la même distinction que précédemment pour cette présentation des résultats sur la discrimination. Nous voulons parler des deux catégories de répondant(e)s précité(e)s : ceux et celles qui se disaient être très satisfait(e)s et les autres qui se disaient être plus ou moins satisfait(e)s.

En effet, entre ces deux catégories d'immigrant(e)s, nous n'avons pas constaté une trop grande différence en rapport avec l'expérience de la discrimination. Toutefois, la catégorie des gens qui se considèrent comme très satisfaits est plus prudent et fait beaucoup plus attention en parlant de ce sujet. Par exemple, au lieu de dire qu'il y a une certaine discrimination on entend plutôt des expressions comme « des non dit dans le système » ou « des *nota bene* » ou encore « des notes en bas de page ».

Que ce soit avant, que ce soit ici, il y aura toujours des non dits dans le système, c'est-à-dire moi je crois que au niveau du système il y a une

sorte de protectionnisme. Moi, honnêtement, je ne tiens pas rigueur à ceux-là qui pratiquent le protectionnisme. Ah ! ça ce sont les *petites caractères de la chose*, les « *nota bene* » ok, les notes en bas de page ! Bon, ça va faire encore une différence c'est-à-dire quand on parle de canadien de souche ou ceux-là qui sont immigrés (H9)

Juste pour éviter de mentionner le mot discrimination on les entend plutôt dire des expressions comme « des buts non avoués ». On l'explique comme le fait pour les agent(e)s d'immigration de promettre des avantages fictifs à des gens formés en Haïti pour les inciter à venir s'installer au Canada. Selon leur dire, ce qu'ils ont trouvé ici est tout à fait différent de ce qu'on leur racontait, surtout en ce qui concerne leur profession et l'intégration sur le marché du travail.

Enfin, moi je pense qu'il y a peut-être des buts non avoués, parce que finalement, les gens quand ils arrivent ici, je remarque, dans la population, dans la catégorie des gens qui ont émigré à peu près à la même époque que moi, des gens qui étaient ou bien des pharmaciens, ou bien, je ne sais pas, des agronomes, ou bien des ingénieurs dans leur pays, qui, arrivés ici, ils sont comme en bute, c'est comme si leurs diplômes ne sont pas reconnus. S'ils veulent travailler dans leur domaine, il faut qu'ils retournent à l'école et des fois ce n'est pas évident qu'ils peuvent refaire les mêmes études qu'ils avaient faites en Haïti. La plupart d'entre eux ils se réorientent plus vers une profession «entre guillemet» où le marché du travail est encore ouvert, genre de domaine de la santé. Moi je connais plein de gens qui étaient pharmacien, médecin, agronome dans leur pays, qui se retrouvent tous en soins infirmiers. Je ne pense pas que ce soit un choix de vie que les gens font, ils font un choix de survivre dans le sens que, c'est la seule *profession qui leur permet de travailler* Donc, ils oublient ce qu'ils avaient fait dans leur pays. (F2)

Les gens faisant partie de la catégorie des moins satisfaits sont plus portés à évoquer la notion de discrimination. A les entendre parler de leurs expériences par rapport à cette notion, on comprend qu'ils ont vraiment éprouvé cette discrimination, d'une façon ou d'une autre. Il est important de noter que, toujours selon les immigrant(e)s rencontré(e)s, de la même façon que nous l'avons vu dans la partie conceptuelle en haut, la discrimination peut se présenter à n'importe quel moment dans le processus d'intégration. Ce qui veut dire qu'il est certain qu'on la

ressente dès l'arrivée, mais également à travers tout le processus. En effet, selon les résultats *recueillis de nos entrevues, nous avons appréhendé plusieurs façons dont cette discrimination se manifeste*. D'après les répondant(e)s, ces différentes manifestations se trouvent pendant trois ou même quatre périodes distinctes. La première est celle où le/la nouvel(le) arrivant(e) doit se trouver un logement. En même temps que ces gens le cherchent, ils cherchent aussi un emploi pour les aider avec les dépenses. En conséquence, la deuxième période se situe simultanément dans les premiers jours au Canada, pendant que ces immigrant(e)s allaient entamer la recherche d'emploi. En troisième lieu, toujours selon les entrevues, il existe une autre manifestation qui réside au niveau des liens sociaux dans la communauté avec laquelle ces gens vont interagir. Elle peut se rencontrer chez les collaborateur(e)s des nouveaux(elles) arrivant(e)s, c'est-à-dire ceux et celles qui exercent les mêmes métiers ou qui occupent les mêmes fonctions. *Finalement, il peut s'agir des établissements scolaires, principalement du comportement des professeur(e)s vis-à-vis de certains enfants d'immigrant(e)s*. Il faut dire notamment que cette dernière manifestation de discrimination concerne le comportement des citoyen(ne)s du terroir avec lesquels les immigrant(e)s sont en interaction permanente.

5.1 Le logement

Quand on arrive dans un nouveau pays comme immigrant(e) permanent(e), trouver un logement n'est pas toujours chose facile. D'après les immigrant(e)s haïtien(ne)s rencontré(e)s, cette période se situe en général entre la première semaine d'arriver jusqu'au six premiers mois. *Cette période est décrite comme étant un moment déterminant pour l'immigrant(e) qui aura à faire face à son premier choc par rapport à la discrimination*. Ils/elles parlent de la discrimination par le fait que les propriétaires, en les voyant, decidaient que le logement n'était plus à louer ou

qu'ils/elles avaient déjà trouvé preneur. Quand nous demandons à nos répondant(e)s qu'est-ce qui les font penser que c'est de la discrimination, ils/elles nous donnent ce type d'explication :

Pour vous dire bien, du côté de la discrimination, je peux vous dire quelque chose, j'ai appelé un appartement, on m'a dit de venir, l'appartement était vide et j'ai appelé disons c'était à 2h45 ou à 14h45 comme on dit au Canada. Disons, à 14h57 je suis arrivé et me présenté et la personne m'a dit qu'il n'y a plus d'appartement. Je dis « je ne comprends pas je viens d'appeler et vous m'avez dit de venir ». Et la personne m'a demandé si j'avais des enfants je lui ai dit oui j'ai une fille et la personne m'a dit non monsieur, il n'y a plus d'appartement. Cette fois-là j'ai compris que c'était de la discrimination et j'ai parlé mal avec la personne et je lui dis pourquoi tu m'as fait déplacé ? Pourquoi ? Ça a été pour moi un choc. (H7)

Une autre répondante a eu son premier choc dès son arrivée à l'aéroport parce que l'agent d'immigration lui a dit quelque chose qui était incompréhensible, c'est-à-dire un mot qu'elle n'arrivait pas à saisir et qui, selon elle, ressemblait beaucoup à une forme de discrimination: elle n'était pas totalement sûre mais elle pensait déjà à cela.

Bon, le choc que j'ai eu c'était à l'aéroport, parce que, arrivée à l'aéroport, l'agent d'immigration que j'ai trouvé m'a demandé combien d'argent que j'avais. Quand je lui ai dit combien d'argent que j'avais en main, il m'a dit que vous venez d'Haïti et vous avez cet argent-là? Je lui ai répondu comment ça? Il m'a dit ok, ok, de toute façon vous allez vous retrouver au Canada, vous allez comprendre ce que je vous ai dit maintenant. Jusqu'à aujourd'hui je ne comprends pas la question. C'était un choc pour moi. (F3)

Ces incidents que la plupart des nouveaux arrivants ont vécus comme des chocs sont compris selon eux/elles comme des formes de discrimination. La famille de F3 devait elle aussi, affronter le problème de logement. Elle devait, en effet, trouver un appartement le plus vite possible pour pallier à cette situation qui représentait pour elle un autre choc. Il faut dire que les chocs se succèdent pour les immigrant(e)s parce qu'à la sortie de l'aéroport il y a un choc: tandis qu'on avait l'habitude de vivre dans une grande maison, on se retrouve très coincé chez les amis qui

nous reçoivent à notre arrivée, c'était un autre choc. Maintenant, trouver un appartement est la situation la plus difficile parce que les nouveaux(elles) immigrant(e)s ne sont pas bienvenu(e)s chez les propriétaires de logement à cause de leur comportement discriminatoire.

On me disait que les choses allaient bien. Voilà maintenant comment *vivre mon ami*. Je savais qu'il avait un bon coin et puis je me suis dit que c'était coincé et que je ne pouvais pas rester plus que trois jours. Réellement on a décidé de louer notre appartement immédiatement. Deuxième choc qu'on a eu, c'est que trouver un appartement c'était pas chose facile. Cette amie-là, je viens te dire que c'est quelqu'une qui est refermée sur elle-même, même si elle avait trois ans ici au Canada. Maintenant cette personne a huit ans au Canada, mais elle ne pouvait pas nous orienter réellement. (F3)

C'est toujours la même histoire, on appelle au téléphone et on a le rendez-vous, mais quand on arrive peu de temps après, le logement n'est plus disponible. Pour certains des répondant(e)s, trouver un appartement est une des choses les plus difficiles. D'ailleurs il s'agit de nouveaux(elles) arrivantes n'ayant pas la moindre idée du fonctionnement dans le nouveau pays.

On a été visité un rez-de-chaussée. Le monsieur a pris rendez-vous avec nous au téléphone, et puis quand on s'est présenté, la personne nous a regardé comme ça: « D'où est-ce que vous venez ? » On lui dit qu'on vient de la Caraïbe, « et puis vous voulez louer mon appartement ? » Je lui ai dit: « comment ça ? » Et puis il ne nous a rien dit, il nous a montré un formulaire et nous a dit: « remplissez cette forme là et puis vous me la retournez ». On a fait semblant de ne rien comprendre, on a rempli la forme, il ne nous a même pas rappelé pour nous dire qu'on n'est pas accepté pour l'appartement. Quand on a appelé le lendemain, il nous a dit que non, l'appartement n'est pas disponible et que on l'a déjà loué à quelqu'un. Vous savez ? Trois mois après je passe tous les jours, parce que j'habitais tout prêt maintenant. L'église où je fréquentais était tout prêt. Trois mois après, la maison était toujours disponible et il ne nous a pas loué l'appartement parce que je ne sais pas. (F3)

Donc selon ces personnes, même s'ils/elles étaient vraiment de nouveaux arrivants, la façon dont ces différentes situations se sont passées ne les a pas empêchés de penser qu'il y avait, selon eux/elles, des traits de discriminations. Ils/elles avaient de l'argent en poche et étaient prêt(e)s à

payer pour leur logement. Cependant la situation s'était révélée bien difficile.

5.2 La recherche d'emploi

Même les immigrant(e)s qui pensaient avoir fait assez d'économies pour les aider à démarrer au Canada avaient une chose en tête: commencer à travailler le plus vite. Chacun(e) avait des *raisons qui justifient cette recherche d'emploi*. Pour ceux et celles qui n'avaient pas beaucoup d'argent, c'était pour les aider à pouvoir payer les factures ou pour les empêcher d'aller sur le bien-être social. Pour les autres, c'était aussi pour les aider avec les factures, mais aussi pour les permettre d'épargner un peu, comme ils/elles en avaient déjà l'habitude en Haïti. Alors, avec cet objectif, un autre moment arrive dans le processus d'intégration des immigrant(e)s, celui où ces dernier(ère)s vont devoir procéder à la recherche d'emploi. La plupart de nos répondant(e)s considère cela comme un autre moment de frustration, parce que, là encore, selon leur dire, ils/elles vont subir la discrimination de la part d'employeur(e)s. Ou encore, plus tard, une fois embauché(e)s, ils/elles auront à affronter les patrons et d'autres qui sont des employé(e)s comme eux/elles. Dans l'immédiat, on n'a pas besoin de penser à son domaine de formation parce qu'on va faire face à la non reconnaissance des diplômes ou le manque d'expérience canadienne, etc.

*Parce que au départ on a commencé à appliquer pour des postes qui ont rapport avec mon *background*, je pourrais dire mon expérience que j'avais en Haïti, mon mari aussi. Je me suis rendue compte très vite que c'était un rêve. (F3)*

Plus on continue la lecture des entrevues avec certain(e)s répondant(e)s, plus on constate que, *selon eux/elles, la discrimination, le racisme même, est très présent chez beaucoup d'employeur(e)s canadien(ne)s.*

L'autre chose qui confirme pour moi que c'était un élément purement raciste est que j'avais, je ne vais pas citer l'endroit mais je peux le prouver. J'avais une entrevue au téléphone avec quelqu'un et puis comme mon nom c'est un nom français, peut-être à ce moment là je

voulais, je ne savais pas, peut-être c'était mon accent, quelque chose de ce genre, la personne pensait que c'était une québécoise, et puis arrivé, c'est-à-dire, l'entrevue s'était bien passée au téléphone, il m'a montré qu'il était vraiment intéressé avec mes dossier. Il m'a, seulement ce qu'il m'avait demandé d'amener c'était une copie de chèque pour débiter mon compte et puis c'est quoi d'autre qu'il m'avait demandé ? « Police check », c'est ce qu'il m'avait demandé d'apporter avec moi. Et puis j'avais rendez-vous et quand je suis arrivée, la secrétaire, quand elle m'a vu, c'est comme quoi, tu vois la réaction, la personne a fait oh! ok ! Et puis elle m'a dit de m'asseoir et j'ai attendu. Quand le monsieur est venu, il m'a dit : « Êtes-vous Madame F3 ? » Je lui ai dit : « vous attendiez quelqu'un d'autre ? » Il dit : « non, non, non, ne vous inquiétez pas, Venez donc ». Et puis, il m'a amené à son bureau, il ne m'a même pas posé de question, il ne m'a rien dit, il m'a dit que malheureusement ils ont trouvé quelqu'un d'autre pour le poste. J'étais assise là à regarder le monsieur comme ça. Il a dit « je suis désolé madame F3, on allait vous appelé, on a trouvé quelqu'un pour, pour... » Je lui ai dit « ok je comprends, ne vous inquiétez pas, je comprends très bien ce qui se passe ». Il a dit « non, non, non, ne le prend pas comme ça. De toute façon on est gâté, c'est juste, on allait vous appeler, la secrétaire n'était pas à son bureau à ce moment là ». Je dis « ok » et puis je suis partie. Alors c'est ce qui me confirme que réellement c'était quelque chose purement raciste. (F3)

En plus des chocs dont parlent les immigrant(e)s, ils/elles nous expliquent aussi que ces situations rencontrées pendant la recherche d'emploi entraînent avec elles d'autres conséquences.

Non seulement qu'il y a un manque à gagner au niveau des factures à payer et des redevances envers les parents laissés là-bas. Ils/elles ont aussi à gérer des maladies en rapport avec le stress.

[...] Eh bien d'où l'origine du stress, donc cela engendre le diabète. La personne devient diabétique. La personne peut avoir d'autres problèmes. Il n'y a personne dans ma famille qui est diabétique mais quand même je suis en train de prendre des médicaments pour le diabète et prendre des précautions parce que normalement j'ai eu des chocs. Quand on cherche du travail et puis on n'arrive pas à avoir, d'ailleurs quand on cherche du travail, on appelle au téléphone premièrement. On découvre que c'est un immigrant qui parle, les portes sont fermées. Deuxièmement, quand on envoie un CV, à partir du nom même on ne vous accepte pas. Ce n'est pas qu'il n'y a pas du travail. Il y a du travail au Canada mais, il n'y a pas de travail pour les immigrants. (H2)

On n'est pas toujours sûre que les déclarations des gens justifient un rapport avec la *discrimination ou non. Quand on leur demande, cependant, qu'est-ce qu'ils/elles en pensent ?*

Est-ce qu'il y a un quelconque rapport ? Ils/elles nous disent carrément le fond de leurs pensées, leurs sentiments, ce qu'ils/elles ressentent vraiment.

Ça c'est de la pure discrimination : je connais quelqu'un qui avait rempli une application parce qu'il savait qu'il y avait un poste quelque part. Il a envoyé son CV une fois, deux fois, trois fois. On n'a pas répondu même après six fois. Finalement il a envoyé le même CV avec un nom canadien dessus, et puis on l'a appelé quelques minutes plus tard pour se présenter à l'entrevue. Donc, c'est le nom, la même personne, le même CV mais avec un autre nom différent d'un nom d'immigrant. Donc on l'a appelé pour l'entrevue. Donc, il y a de la discrimination, on a peur de le dire mais il existe. (H2)

Tandis que les gens ont éprouvé ces deux types de manifestation de la discrimination, dans la *recherche d'emploi et de logement, ils vont faire face, une fois de plus, à d'autres aspects très déprimants qui apparaîtront tantôt dans leurs lieux de travail tantôt en ce qui concerne leurs enfants vis-à-vis de certain(e)s professeur(e)s. Ce sont ces situations que nous qualifions comme faisant partie des interactions sociales. Elles correspondent, selon ce que nous ont déclaré nos répondant(e)s, à la troisième manifestation de discrimination.*

5.3 Les interactions sociales.

L'interaction sociale a un impact très important sur les immigrant(e)s. C'est un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Le concept d'interaction social peut avoir une connotation positive lorsqu'il est question, par exemple, de rapport avec ses allié(e)s, ses proches, ses parents, etc. et que les rapports avec ces gens ont toujours un bon dénouement. Par ailleurs, nous pouvons parler d'une connotation négative dans le cas où il s'agit de comportement discriminatoire, épouvantable, enduré par des immigrant(e)s dans un pays étranger. Donc, quand

nous parlons d'interactions sociales ici. nous voyons toutes les fois que les immigrant(e)s étranger(e)s se retrouvent en face d'une quelconque forme de l'explication négative des interactions sociales. Celles-ci peuvent être rencontrées sur le lieu du travail, dans la rue, les autobus, le métro, à l'urgence, etc. En ce qui concerne notre travail, nous nous intéressons à deux aspects : les relations sur les lieux du travail et la relation élèves-professeur(e)s.

Sur les lieux du travail, la manifestation de la discrimination peut-être ou bien verticale, ou encore horizontale. Elle est verticale lorsqu'elle vient de la part des employeur(e)s et les supérieur(e)s au travail. Elle est horizontale quand elle apparaît du côté des employé(e)s; alors, on peut dire que la discrimination sur les lieux de travail se manifeste aux niveaux équivalent et inférieur. Il faut dire qu'on rencontre la forme horizontale plus souvent, sans laisser de côté son existence de la part des dirigeant(e)s ou de l'employeur(e) lui/elle-même. Dans le cas des employeur(e)s il arrive des fois que les immigrant(e)s peuvent faire le travail aussi bien ou même mieux. Cependant ce ne sont pas eux/elles qu'on va choisir. C'est l'interprétation surtout des enseignant(e)s suppléant(e)s

[...] je pensais à ça et puis surtout c'est un peu difficile de trouver un poste à Ottawa. Il y a deux conseils scolaires à Ottawa, c'est très compétitif. Il y a beaucoup de discrimination aussi, parce que même pour trouver une place, il y a une liste d'admissibilité dans les conseils : il faut que votre nom figure sur la liste d'admissibilité. (H4)

Nous avons insisté pour savoir à quel point ils/elles étaient conscient(e)s que ce qu'ils/elles disaient touche la question de la discrimination. On revient toujours avec une question concernant ce sujet et à chaque fois c'est toujours confirmée par des exemples qu'il s'agit bien de la discrimination.

Bon je peux dire oui, parce que c'est prouvé, parfois. Bon je vous donne un exemple. Actuellement il y a des enseignants qui sont dans le système

qui étaient par exemple mes élèves en deuxième année. Ils ont eu le temps de faire le programme à l'Université d'Ottawa et puis trouver un boulot avant moi. C'est ça. Parfois le système vous appelle pour aller remplacer un enseignant. Quand on arrive en classe, c'est votre élève et c'est un blanc fort souvent. Alors il y a des étiquettes; parce qu'un directeur m'a dit, à connaissance égale c'est un canadien avant tout. (H4)

Même si on est d'accord qu'à compétence égale c'est aux canadien(ne)s blanc(he)s que le poste ira, on ne prend pas le temps de savoir si cette égalité de compétence est quelque chose qui existe. Il faut dire plutôt qu'on peut trouver un poste, pour certaines professions, seulement dans le cas où les canadien(e)s ne le désirent pas. Ceci confirme un peu ce que Castel (2007) et Bataille (1997), déjà cités à la page onze et douze (pg.11 et 12), ont fait remarquer respectivement dans leurs ouvrages sur la discrimination négative et le racisme au travail.

Non on n'est pas sûr. J'allais vous dire quelque chose, pour trouver un poste c'est extrêmement difficile à Ottawa. Même si on donne un poste à un immigrant, c'est un poste extrêmement difficile : par exemple comme moi, mes qualifications sont mathématiques, sciences physiques. Par exemple, actuellement, les conseils sont en train de faire des sélections. Par exemple il y a des mutations des professeurs qui laissent une école pour aller dans une autre école. Il y a des surnuméraires. Majoritairement les personnes qu'on embauche dans le système, ce sont des blancs. Nous, les immigrants, lorsqu'on nous donne un poste, c'est un poste extrêmement difficile. (H4)

Il faut dire que nous faisons paraître cette partie dans la manifestation des discriminations au travail parce que ces gens sont déjà en train de fournir un travail comme professeur(e)s suppléant(e)s, sauf que ce n'est pas trop certain pour eux de passer de la phase de professeur(e) suppléant(e) à celui de professeur(e) régulier(ère). Le fait pour ces répondant(e)s, de laisser leurs domaines d'étude, de recommencer totalement des études dans d'autres domaines, d'avoir des diplômes et de remplir toutes les conditions qui donnent droit à la possibilité de travailler, ne leur permet pas d'être à l'abri de la discrimination. Il ne faut pas oublier qu'il y a une certaine haine

qui se manifeste dans la discrimination; donc, celle-ci peut provenir de n'importe où. Par exemple, *quelqu'un qui est qualifié pour travailler comme infirmière-auxiliaire peut se trouver en contact avec ses supérieur(e)s, ses pairs (les autres infirmières-auxiliaires) ou les clients (ou patients). D'où vient cette discrimination qu'une personne diplômée comme infirmière-auxiliaire peut endurer? Elle vient tout d'abord du côté des employeur(e)s, mais comment?*

Employeurs, non je n'ai jamais eu de problèmes avec mes patients, mais mes employeurs, discrimination tous les jours. Maintenant je te parle là, je viens de laisser un travail; on ne va pas entrer dans ça là, mais c'est purement discrimination, purement raciste. (F3)

Voilà comment les choses se passent au niveau de l'entreprise où travaillait notre répondante :

Des canadiens qui ont des salaires plus élevés, ça veut dire, pour le même poste, même expérience, mêmes exigences [...] Canadiens, canadiens, des canadiens francs ou blancs qui ne sont pas des minorités visibles. Beaucoup plus et d'autres avantages sociaux que vous autres vous n'en avez pas. À mesure que vous avez des problèmes avec votre superviseur on vous qualifie de pas mal de choses. Pour moi on me qualifie comme quoi, on me dit que je ne parle pas l'anglais couramment; on me dit que je ne ris pas, ce qui n'a rien à voir avec mon boulot. C'est ce qu'ils m'ont dit. Ils ont même arrivé à des choses purement personnelles comme quoi, l'odeur de mon corps, des choses de ce genre, là c'est une affaire non seulement discriminatoire mais moi je n'utilise pas de parfum à cause de mon métier, alors c'est pour cela que je te dis que ça existe encore. Pour le moment je ne travaille pas. Comme je te dis, je viens de laisser un boulot à cause de problème discriminatoire. Cela fait disons un mois et demi. (F3)

Pour clore cette partie nous avons constaté aussi comment le sentiment de frustration peut venir des enfants des immigrant(e)s. Comme le répètent toujours ces dernier(e)s il est très important pour elles/eux que leurs enfants les dépassent en ce qui concerne la connaissance ou la possibilité de trouver un bon emploi. Donc, comme ils/elles le disent, l'un de leurs objectifs est la sécurité *ou l'avenir de leurs enfants. Chaque fois qu'il y a un obstacle à ce que cet objectif soit atteint, cela cause beaucoup de frustration.*

Il y a ce qu'on appelle les valeurs. Chez nous c'est la notion des valeurs, mais ici, ton enfant va à l'université. Nous c'est l'excellence, alors que *ton enfant va à l'école, et puis son enseignant lui dit : il faut être moyen* en tout, on n'a pas besoin d'être excellent, si tu as ta moyenne. La note provinciale c'est la note de passage. Si on a la moyenne c'est bien. La discrimination est partout, mais c'est dur quand on vit dans un pays qui n'est pas le pays d'origine. On n'est jamais mieux que chez soi. Alors il y a un coût à payer quand on vit dans un pays autre que chez soi. (H2)

La façon dont ce répondant nous parlait, nous a encouragé de lui demander comment il voit l'avenir: c'est-à-dire est-ce qu'il pense qu'il y a encore de l'espoir ? Il croit qu'il y a de l'espoir à cause de sa croyance en Dieu, mais, *il ne sait pas comment lui, avec sa situation, peut stimuler son enfant à étudier.*

Bon il y a Dieu en tout. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'espoir. Dieu est partout. Il y a la foi. On peut avoir la foi en Dieu, qu'il va y avoir un changement. La foi fait vivre et il faut bien connaître le système pour éduquer un enfant dans ce système. On ne peut pas forcer un enfant à étudier: l'enfant vous dit que je fais mes devoirs c'est fini. (H2)

En plus le système ne les permet pas d'éduquer leurs enfants comme chez eux/elles en Haïti parce que, disent-ils/elles, ici on ne peut pas corriger un enfant. Il se trouve que le système n'aide pas notre répondant non plus. Si avec tous ses diplômes il pouvait travailler convenablement, cela lui donnerait une certaine force de dire à son fils que celui-ci pourrait avoir un emploi comme le sien. Maintenant c'est son fils qui lui pose la question à savoir quelle est la différence pour des gens qui ont beaucoup de diplômes universitaires, comme le père et lui qui n'en avait pas: dans la mesure où, ni l'un ni l'autre se tracassent pour trouver un emploi.

Oui mais on stimule quelqu'un à partir des exemples, mais quand ton enfant te dit : c'est toi qui a besoin de beaucoup de diplômes, moi j'en ai pas besoin de ça. Moi si j'ai fini mon secondaire, je vais au collège, je peux devenir policier et puis c'est tout, c'est fini. Avec mon diplôme de *douzième année je peux travailler au Macdonald papy, mais je vais avoir de l'argent.* On vit à partir des exemples, mais quand tu as un doctorat en main et que tu dis à tes enfants que la réussite passe par les études, et puis l'enfant te voit avec les diplômes et tu n'as pas d'emploi, sur quoi

on va se baser pour stimuler cet enfant ? Alors que toi tu as des diplômes et tu ne travailles pas et l'enfant voit des gens qui n'ont pas de diplôme et qui gagnent leur vie mieux que toi. Au moins ils n'ont pas des emplois de ministre mais ils gagnent leur vie. Mais quand on me prend avec des diplômes en main et que je remplace des enseignants, est-ce que je suis un bon exemple pour mon fils qui me dit papy cela n'est pas un emploi. C'est comme si je ne travaille pas, si on ne m'appelle pas aujourd'hui je ne travaille pas et j'ai des diplômes. Quand mon enfant regarde mes diplômes, je lui dis il faut qu'il ait des diplômes qu'est-ce qu'il va répondre? Il dit mais papy tu as des diplômes, tu ne travailles pas, les diplômes n'ouvrent pas des portes. (H2)

Il est donc évident, à la lumière de ces données, que de nombreux immigrant(e)s haïtien(ne)s sont victimes d'une discrimination multidimensionnelle. Nous revenons sur l'importance de ce constat dans la conclusion.

CONCLUSION

La réalisation de ce travail n'a pas été facile, compte tenu en particulier de plusieurs facteurs, liés à la méthode qualitative de recherche. Nous avons pu néanmoins arriver à quelques conclusions fondées sur des données originales. Nous allons faire dans un premier temps une brève présentation des différents aspects qui constituaient cette recherche. Nous nous proposerons de faire cette synthèse dans la première partie. Ensuite, nous expliquerons ce que ce travail signifie pour nous.

A. Synthèse des différents chapitres

Cette recherche était divisée en trois parties : une première concernait la revue de littérature, une deuxième avait rapport avec les méthodes de collecte et l'analyse des données et finalement la troisième partie concernait le traitement des données recueillies. À partir de la littérature existante, nous nous sommes rendus à l'évidence que la situation des immigrant(e)s notamment celle des immigrant(e)s haïtien(ne)s n'est pas toujours satisfaisante. Plusieurs éléments sont à la base de cette incommodité. Tout d'abord, il y a le manque de connaissance des conditions socioéconomiques dans le pays d'accueil. Ensuite, les immigrant(e)s se trouvent confronté(e)s à des situations inattendues qu'ils/elles ne pouvaient s'imaginer avant de venir au Canada. Enfin, même quand ils/elles seraient conscient(e)s de ce qui les attend, ils/elles étaient convaincu(e)s de ce qu'ils/elles voulaient faire, c'est-à-dire immigrer au Canada. L'insertion des immigrant(e)s dans leur nouveau pays reste leur première préoccupation. cependant, en tenant compte du pays d'origine de l'immigrant(e), on observe que cette intégration peut-être l'une des choses les plus difficiles à réaliser. Parmi les obstacles les plus déroutants pour les nouveaux/nouvelles

immigrant(e)s nous constatons l'embarras à trouver un emploi, tandis que les factures n'attendent pas pour s'accumuler. Dans le cas où on trouve un emploi, le problème de discrimination apparaît sous différentes formes. Certain(e)s sont obligé(e)s, à cause de la précarité de l'emploi, d'accepter n'importe quel emploi et se retrouve dans le déclassement qui est selon, Blain (1999), un phénomène qui est reconnu comme une des spécificités des *nouveaux/nouvelles immigrant(e)s*.

La revue de littérature a des rapports avec le cadre théorique de la recherche en ce sens que c'est à partir des lectures qu'on a pu entrer en contact avec les différentes théories et autres explications se rapportant au sujet que l'on veut analyser. Ainsi, notre revue de littérature nous a permis de repartir notre cadre théorique en deux segments, le premier s'intéressait à la *préparation/perception des immigrant(e)s avant de venir au Canada*. Nous avons compris que les concepts comme le capital social, le capital humain ainsi que l'imprévisibilité, développé par Grossetti (2004) pourraient être intéressant pour notre recherche en rapport avec les immigrants *arrivant dans un nouveau pays*. L'autre segment concerne la discrimination qui peut constituer une barrière à l'insertion sur le marché du travail; barrière peut aller jusqu'à la formation des enfants d'immigrant(e)s à l'école.

Donc, c'est à partir de ces deux segments que nous avons déterminé quelle direction devait prendre la recherche. Selon les informations recueillies sur les immigrant(e)s haïtien(ne)s au Canada, tant à partir des données de Statistiques Canada ou celles d'autres sources, comme Citoyenneté et Immigration Canada, nous avons constaté que la majorité de ces immigrant(e)s se trouve au Québec, plus précisément à Montréal. Nous nous sommes aussi rendus compte que les

immigrant(e)s haïtien(ne)s se trouvent dans une situation de pauvreté qui mérite d'être examinée de plus près. Toutefois les informations que nous nous sommes allés chercher au sujet de cette population migrante ne devaient pas concerner la totalité des gens. Elles touchaient seulement le groupe, ayant un diplôme universitaire, qui est arrivé entre 1990 et 2005 et qui sont de la *catégorie des immigrant(e)s indépendant(e)s*. Nous avons choisi de travailler sur cette catégorie pour plusieurs raisons. Nous devons, cependant, souligner le fait que nous n'avons rencontré que des gens qui sont entrés entre la période 2000 à 2005. Ce qui signifie que le groupe se situant entre la période de 1990 à 2000 mérite aussi d'être étudiée. Toutefois les quinze personnes interviewées nous ont permis de repérer certains faits importants. Par exemple, les immigrant(e)s diplômé(e)s haïtien(ne)s font face à un manque d'information ou de préparation au moment de leur acceptation comme résident(e) permanent(e) au Canada, ou même pendant leurs premières années d'établissement. Ensuite, il existe aussi de la part des employeur(e)s, ce que nos répondant(e)s décrivent comme la non-reconnaissance des diplômes ou des études faites en dehors du Canada. Nous l'avons vu, par exemple, avec la répondante F3, que même un diplôme obtenu dans une institution américaine n'est parfois pas reconnu. Il devient alors important de retourner aux études si on veut augmenter sa chance pour trouver un emploi. Sans écarter l'idée de comportement raciste de certain(e)s employeur(e)s, on a découvert qu'il existe certaines professions, telle l'ingénierie, qui nécessitent un recommencement total malgré des études en Haïti dans le domaine parce que ces formations haïtiennes ne seront jamais reconnues par les employeur(e)s canadien(ne)s. Par exemple, nous avons trouvé un grand pourcentage de nos répondant(e)s qui sont des ingénieurs et qui ont essayé sans succès de trouver un emploi dans ce domaine d'étude. Néanmoins pour d'autres la situation est moins délicate parce qu'avec une certaine préparation on a qu'à passer un examen et faire de la pratique de terrain pour être

accepté au Canada ; même si cet examen est très difficile pour certain(e)s à réussir. Puisque les immigrant(e)s haïtien(ne)s sont conscient(e)s de la présence de la discrimination, ils doivent de ce fait se préparer en faisant tout ce qui est de leur possible pour pouvoir y faire face.

B. La signification de ce travail

L'analyse que nous venons de faire nous a permis de saisir plusieurs réalités en ce qui concerne les immigrant(e)s récent(e)s haïtien(ne)s, qui sont des diplômé(e)s universitaires et qui ont été sélectionné(e)s par l'immigration canadienne en fonction de leur formation professionnelle. Le processus de sélection ne serait pas mauvais dans la mesure où il pourrait servir à aider les responsables de l'immigration à choisir les immigrant(e)s qualifié(e)s. Un tel exercice permettrait aussi à la personne immigrante d'être plus confiante en ce qui concerne la qualité de vie qui l'attend une fois sur la terre d'accueil. On peut remarquer que les responsables d'immigration sont beaucoup plus intéressé(e)s à la vie des immigrant(e)s haïtien(ne)s avant le départ d'Haïti; tandis que leur situation en arrivant au Canada les intéresse bien peu. Labelle *et al* (1983a : 14) ont écrit :

Si les gouvernements n'hésitent pas à recueillir une masse d'informations à des fins de contrôle administratif, ils sont très silencieux, par contre, sur le sort réservé aux immigrants une fois admis au Canada.

Dans notre recherche, nous avons consacré du temps à la perception/préparation des immigrant(e)s haïtien(ne)s au moment de venir s'établir au Canada. Cet aspect nous a permis de considérer l'imprévisibilité comme un outil essentiel dans le sens qu'il constitue un facteur clé dans le processus de préparation de l'immigrant(e). Une des remarques sur la perception des immigrant(e)s haïtien(ne)s en général, notamment de ceux et celles de notre échantillon est que :

tou(te)s croyaient que leur situation serait préférable, après leur départ, parce qu'ils/elles allaient s'installer au Canada. Beaucoup n'ont, cependant, pas envisagé ce qu'ils/elles feraient au cas où cela ne marcherait pas comme ils/elles le soupçonnaient. Certain(e)s n'ont même pas eu de plan ou d'objectif, en un mot, ils ne pensaient pas avoir besoin d'aucune alternative. Le fait de partir *sans cette préparation préalable entraîne parfois des conséquences énormes, pas seulement pour les immigrant(e)s qui se voient obligé(e)s de faire des compromis en laissant tomber leur profession pour faire « n'importe quel petit boulot » (H3). On sait que ce type d'emploi ou encore la situation d'être sans emploi conduit à des maladies graves telles, les accidents cérébraux vasculaires (ACV) ou le diabète (le cas de H2). Les conséquences peuvent aussi se mesurer sur le plan gouvernemental: par exemple, le fait que les immigrant(e)s ne jouissent pas d'une bonne santé ne profite pas au gouvernement qui doit déboursier de l'argent pour payer les frais de santé. Tandis que ces gens sont peu productifs, leur pays d'origine en souffre aussi; la majorité des personnes interviewées dans cette recherche ont en effet de la famille en Haïti, qui attend de l'aide régulièrement de leur part.*

Nous pensons que cette recherche devrait ouvrir la voie à de sérieuses analyses relatif à de meilleurs procédés de recrutement, surtout en ce qui concerne la catégorie des immigrant(e)s indépendant(e)s haïtien(ne)s avec un grade universitaire. Une des remarques des participant(e)s de ce travail est celle-ci : ils/elles sont tou(te)s d'accord que les exigences requises pour être qualifié(e) pour la résidence canadienne ne correspondent à la qualité de l'emploi qui les attend en arrivant ici. Cela dit, comme un démarrage à cette nouvelle discussion, nous proposerions que l'on commence de préférence par considérer une nouvelle façon de procéder afin que les immigrant(e)s soient mieux préparé(e)s en fonction des exigences du marché du travail canadien.

Il serait possible, par exemple, de s'entendre avec des entrepreneur(e)s canadien(ne)s, qui accepteraient d'investir dans la formation des immigrant(e)s, nonobstant que ce soit fait sous une bonne surveillance. Ces dernier(ère)s seraient non seulement prêt(e) à travailler, mais aussi pourrait être admis(e) à titre d'apprenti(e) chez les entreprises à un moindre coût, pendant la période de stage. Entre-temps ils/elles pourraient obtenir leur droit d'établissement et continuer à travailler dans le même domaine pour lequel ils/elles étaient déjà qualifié(e)s et prêt(e)s à travailler. Nous pensons que ce serait un bon moyen de résoudre le problème de reconnaissance des diplômes. Ainsi, une fois que la formation de l'immigrant(e) ait été faite conjointement avec les exigences de l'employeur(e), ce dernier/cette dernière pourra de mieux en mieux suivre le cheminement des nouveaux(elles) arrivant(e)s dans le processus de leur intégration sur le marché du travail canadien. Ce serait la même chose dans le cas des immigrant(e)s qui doivent arriver avec des diplômes universitaires dans n'importe quel domaine; on devrait s'assurer d'abord qu'il y ait des postes à combler au niveau de la profession de ces diplômé(e)s universitaires et ne pas les faire venir avec l'intention de les forcer à accepter des emplois pour lesquels ils/elles ne sont pas préparé(e)s.

Bibliographie

- Ahamad, Bill, Roberts Margaret, Sobkow Jo-Ann et Boothby Dan, 2003, *Indice des possibilités d'emploi des nouveaux immigrants reposant sur la transférabilité des compétences et les obstacles qui entravent l'accès aux professions*, Direction générale des politiques du marché du travail. Politique stratégique et planification Ottawa, rapport final, <http://www.hrdc-drhc.gc.ca/sp-ps/arb-dgra>. Consulté en Avril 2008.
- Bataille, Philippe, 1997, *Le racisme au travail. Préface de Michel Wieviorka*, Paris, La Découverte.
- Beaud, Michel, 2006, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte.
- Becker, Gary S, 1964, *Human capital: a theoretical and empirical analysis, with special reference to education*, Éd. New York. National Bureau of Economic Research; distributed by New York, Columbia University Press.
- Bichara, Khader, 2006, *Penser l'immigration et l'intégration autrement : une initiative belge inter-universitaire*, Bruxelles, Bruylant.
- Blain, Marie-Jeanne, 1999, Parcours d'immigrants universitaires colombiens dans la région des Laurentides, *Les Cahiers du Gres*, 5, 1 : 81-100
- Bourdieu, Pierre, 1983, « Le capital social: note provisoire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 31, janvier: 2-3.
- Bourdieu, Pierre, 1986, « The form of capital », in Richardson, J. (ed.) *Handbook of theory and Research for the sociology of education*, New York, Greenwood Press.
- Bourdieu, Pierre, 2001, 2001, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir.
- Bourhis, Richard Y. et Jacques-Philippe, Leyens. 1994, *Stéréotypes, discrimination et relations Intergroupes*, Mardaga, Liège, Psychologie et sciences humaines.
- Caldwell, Gary, 1993, «L'intégration des immigrants à Montréal dans les années 1970», *Recherches sociographiques*, vol. 34, 3 : 487-508
- Cardu, Hélène et Marlene Sanschagrín. 2002, «Les femmes et la migration : les Représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion Socioprofessionnelle à Québec», *Recherches féministes*, vol.15, 2 : 87-122.
- Castel, Robert, 2007, *La discrimination négative, Citoyens ou indigènes?* La république des idées, Paris, Seuil.

Chamak, Alain et Céline Fromage, 2006, *Le capital humain, Comment le développer et l'évaluer*, Paris, Ed. Liaisons.

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), 2007, *Rapport annuel au parlement sur l'immigration*, Ottawa, Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. <http://www.cic.gc.ca>. Consulté en Juillet 2008

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) 1973 à 2007, *Statistiques sur l'immigration haïtienne. Emploi et Immigration Canada*. Ministère des approvisionnement et Services Canada. Numéros de catalogues : MP22-1/1973 à MP22-1/2007.

Coleman, James, S., 1990, *Foundations of Social Theory*, Cambridge, Mass, Harvard University Press

Couton, Philippe, Ann Denis, Leslie Laczko, Linda Pietrantonio, et J. Yvon Thériault, 2009, *Conflict and (ethno-linguistic) diversity: Canada/Quebec*, in *The ISA handbook in contemporary sociology: conflict, competition, cooperation*. Ann Denis et Devorah Kalekin-Fishman (eds.), Los Angeles, London, Sage.

Dejean, Paul, 1990, *D'Haïti au Québec*. Québec, Les éditions du Cidihca.

Dejean, Paul, 1978, *Les Haïtiens au Québec*, Montréal, Canada, Les Presses de l'Université du Québec.

Deslauriers, Jean-Pierre, 1991, *Recherche qualitative, guide pratique*, Québec, Ed. McGraw-Hill,

Diène, D. 2004, *Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et toutes les formes de discrimination, Mission au Canada*, Rapport du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines du racisme, de discrimination, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (E/CN.4/2004/18/Add.2)

Dortier, Jean François, 2008, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Ed. Sciences humaines.

Dupâquier, Jacques et Yves-Marie Laulan, 2005, *Immigration – intégration, un essai d'évaluation des coûts économiques et financiers*, Paris, Harmattan.

Duroselle, Jean Baptiste, 1992, *L'« invasion ». Les migrations humaines chance ou fatalité ?* Paris, Ed. PLON.

Fortin, Sylvie et Jean Renaud, 2004, «Stratégies d'établissement en contexte montréalais: une diversité de modalités?», dans *Le racisme et la discrimination : permanence et résurgence d'un phénomène inavouable*, sous la direction de Jean Renaud. Annick

- Germain et Xavier Leloup, Ste-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- Frenette, Marc et René Morissette, 2003, *Convergeront-ils un jour?: les gains des travailleurs immigrants et de ceux nés au Canada au cours des deux dernières décennies*, Ottawa, Direction des études analytiques, Statistique Canada.
- Frickey, Alain, 2005, *Jeunes diplômés issus de l'immigration : Insertion professionnelle ou Discriminations / FASILD*, Paris, Documentation française.
- Gay, Daniel, 2004, *Les Noirs du Québec: 1629-1900*, Québec, Septentrion.
- Gingras, Jules-Bernard, 1941, « Trois regards sur Haïti », *L'œuvre des tracts*, 265 (juillet), 1-16.
- Gay, Daniel, 1999, « Haitians ». Dans *Encyclopaedia of Canada's People*, Paul Robert Magocsi (dir.), Toronto, University of Toronto Press, 649-657.
- Gay, Daniel, 1985, « Réflexions critiques sur les politiques ethniques du gouvernement fédéral canadien et du gouvernement du Québec », *Revue internationale d'action communautaire*, 14 (54), 79-96.
- Ghiglione, Rodolphe, Benjamin Matalon, 1998, *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*, Paris, Ed. Armand Colin.
- Giret, Jean-François et Charline Hatot, 2001. « Mesurer le déclassement à l'embauche : l'exemple des DUT et des BTS », *Formation Emploi*, n° 75, juillet-septembre, p. 59-73.
- Godin, Jean-François et Jean Renaud, 2005, « L'intégration professionnelle des nouveaux immigrants: effet de la connaissance pré-migratoire du français et (ou) de l'anglais », *Cahiers québécois de démographie*, 34, 1 : 149-172
- Granovetter, Mark and Richard Swedberg (eds.), 2001, *The sociology of economic life*, Boulder, Colorado, Westview Press.
- Grawitz, Madeleine, 2004, *Lexique des sciences sociales*, 8^e édition, Paris, Dalloz.
- Grossetti, Michel, 2004, *Sociologie de l'imprévisible. Dynamiques de l'activité et des formes sociales*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Houard, Jean et Marc Jacquemain, 2006, *Capital Social Et Dynamique Régionale*, Bruxelles, Éditions de Boeck.
- Icart, Jean Claude, 2007. « Groupes ethniques : Haïtiens », *L'encyclopédie canadienne*, Montréal. J. Lovell. P.
- Icart, Lyonel 2006, « Haïti-en-Québec : Notes pour une histoire » *Ethnologies*, vol. 28, n° 1, p. 103

45-79. <http://id.erudit.org/iderudit/014148ar>

- Juteau, Danielle et Marie McAndrew, 1992, « Essai - Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain ». *Sociologie et sociétés*, 24, 2 :161-180
- Kaufmann, Jean-Claude, 2004, *L'invention de soi, Une théorie de l'identité*, Paris, Ed. Armand Colin.
- Keeley, Brian, 2007, *Le capital humain, Comment le savoir détermine notre vie*, Paris, OCDE.
- Kelly, Denise, 1992, *L'immigration pour quoi faire?* Québec, Institut québécois de recherche sur la Culture.
- Labbé, Philippe et Michel Abhervé, (dir.) 2005, *L'insertion professionnelle et sociale des jeunes ou l'intelligence pratique des missions locales*, Paris, Éditions Apogée.
- Labelle, Micheline, Ann-Marie Field, Jean-Claude Icart, 2007, *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*, Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.
- Labelle, Micheline, François Rocher et Ann-Marie Field, 2004, *Contestation transnationale, diversité et citoyenneté dans l'espace québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université de Québec.
- Labelle, Micheline, Geneviève Turcotte; Marianne Kempeneers et Deidre Meintel, 1987, *Histoires d'Immigrées, Itinéraires d'ouvrières colombiennes, grecques, Haïtiennes et Portugaises de Montréal*, Montréal, Boréal.
- Labelle, Micheline, Serge Larose et Victor Piché, 1983a, « Émigration et immigration : les Haïtiens au Québec », *Sociologie et sociétés*, 5, 2 : 73-88
- Labelle Micheline, Serge Larose et Victor Piché, 1983b, « Politique d'immigration et immigration en provenance de la Caraïbe anglophone au Canada et au Québec, 1900 à 1979 », *Études Ethniques au Canada*, 15, 2 :1-24
- La Croix, David de, Frédéric Docquier, Christine Mainguet, Sergio Perelman et Étienne Wasmer (s. la dir.), 2002, *Capital humain et dualisme sur le marché du travail, Collection du Service des études et de la statistique du Ministère de la Région wallonne*, Bruxelles, Éditions de Boeck.
- Laurent, G., Yannick L'Horty, Maïlle P. et J.-F. Ouvrard, 2002, *Déqualification, employabilité et transitions sur le marché du travail: une analyse dynamique des incitations à la reprise d'emploi*, Document de Recherche EPEE, Centre d'études des politiques économiques de l'Université d'Evry.

- Lebaron, Frédéric, 2006, *L'enquête quantitative en sciences sociales, Recueil et analyse des données*, Paris, Dunod
- Le Guichet du Savoir, 2005 - *Seuil de pauvreté*.
<http://www.guichetdusavoir.org/ipb/index.php?showtopic=7990>
- Li, Peter S. 2002. *Destination Canada. Immigration Debates and Issues*. New York. Oxford University Press,
- Mamboundou, Wenceslas et Salim Laaroussi. 2004, *L'insertion professionnelle des diplômés des cycles supérieurs. Réflexions*, Montréal, Presses de l'Université de Québec.
- Mayer, Robert, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel Turcotte, 2000, *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Paris, Québec. Ed. Gaëtan Morin.
- McAndrew, Marie, 2006, « Projet national, immigration et intégration dans un Québec souverain: dix ans plus tard, l'analyse proposée tient-elle toujours la route? », *Sociologie et Sociétés*, 38, 1: 213-233
- McLean, Scott L, David A. Schultz and Manfred B. Steger, 2002, *Social Capital. Critical Perspectives on community and "Bowling alone"*, New York and London. New York University Press.
- Mercier, Emanuel, 2007, *Stratégies de développement du capital humain dans un contexte d'innovation technologique, une comparaison Québec, Ontario et Canada*. Département des relations industrielles faculté des sciences sociales, Québec, Université Laval.
- Merton, Robert K., 1997, *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Ed. Armand Colin/Masson.
- Mesure, Sylvie et Patrick Savidan, 2006, *Le dictionnaire des sciences sociales*, Paris, PUF.
- Morisset, Jean, 2004, « Haïti-Québec ou la rencontre imprévue : rêve, témoignage et interrogation », Dans *Haiti : 200 anos de distopias, diásporas e utopias de uma nação americana*. Celina Scheinowitz, Humberto de Oliveira et Maximilien Laroche (dir.). Universidade Estadual de Feira de Santana : 131-154.
- Mucchielli, Alex, 1996, sous la dir. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Ed. Armand Colin.
- OCDE, 2001, *Du bien-être des nations, Le rôle du capital humain et social*, Centre pour la Recherche et l'Innovation dans l'enseignement (CERI).
- Paillé, Pierre, 2006, *La méthode qualitative. Postures de recherche et travail de terrain*, Paris, Ed. Armand Colin.

- Pellerin, H  l  ne, 2004, *Int  gration   conomique et s  curit   : nouveaux facteurs d  terminants de la gestion de la migration internationale*, Montr  al, QC, Canada, Institut de recherche en politiques publiques.
- Pich  , Victor, 1989, « L'immigration ha  tienne au Qu  bec, modalit  s d'insertion », Dans *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Philippe, Antoine et Sidiki Coulibaly (dir.), Paris,   ditions de l'ORSTOM : 201-221.
- Pich  , Victor, Jean Renaud et Lucie Gingras, 2002, « L'insertion   conomique des nouveaux immigrants dans le march   du travail    Montr  al : une approche longitudinale », *Population*, 57, 1: 63-89
- Picot, W. Garnett, Feng Hou et Simon Coulombe, 2007, *Le faible revenu chronique et la dynamique du faible revenu chez les nouveaux immigrants*, Ottawa, Statistique Canada, Direction des   tudes analytiques.
- Pierre, Myrlande, 2005, « Les facteurs d'exclusion faisant obstacle    l'int  gration socio-  conomique de certains groupes de femmes immigr  es au Qu  bec, Un   tat des lieux », *Nouvelles pratiques sociales*, 17, 2 : 75-94
- Pierre, Samuel, 2007, *Ces Qu  b  cois venus d'Ha  ti, Contribution de la communaut   ha  tienne    l'  dification du Qu  bec moderne*, Montr  al, Presses internationales polytechnique.
- Ponthieux, Sophie, 2006, *Le Capital social*, Paris, Ed. La d  couverte.
- Putnam, Robert, 1993, « The Prosperous Community », *The American Prospect*, 4, 13.
- Qu  bec (Province), Minist  re des communaut  s culturelles et de l'immigration 1987, *  volution de l'immigration internationale au Qu  bec depuis 1980, Consultation sur les niveaux d'immigration*, Montr  al, (Qu  bec), Direction des communications du minist  re des communaut  s culturelles et de l'immigration.
- Qu  bec (Province), Minist  re des communaut  s culturelles et de l'immigration 1989. *Le cadre administratif et les aspects l  gaux et r  glementaires de l'immigration au Qu  bec. Consultation sur les niveaux d'immigration*. Montr  al, (Qu  bec), Direction des communications du minist  re des communaut  s culturelles et de l'immigration.
- Quivy, Raymond et Luc Van Campenhoudt, 2006, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Edition Dunod.
- Richard, Guy, 1996, *Ailleurs l'herbe est plus verte. Histoire des migrations dans le monde*, Paris, Ed. Seuil.
- Schnapper, Dominique, 1998, *La relation    l'autre. Au c  ur de la pens  e sociologique*, Paris, Ed. Gallimard.

Statistique Canada, Recensement de la population de 1996, Produit no : 94F0048XWF au catalogue de Statistique Canada.

www12.statcan.ca/francais/census01/info/96_Handbook-2002_f.pdf

Consulté en Avril 2009

Statistique Canada, Recensement de la population de 2001, Produit no : 97F0024XIF2001006 au catalogue de Statistique Canada.

www12.statcan.ca/francais/census01/products/highlight/Ethnicity/.

Consulté en Juillet 2008

Statistique Canada, Recensement de la population de 2006, Produit no : 97-562-XCB2006006 au catalogue de Statistique Canada.

www12.statcan.ca/english/census06/data/highlights/ethnic/. Consulté en Juillet 2008

Statistique Canada. 2008. Origine ethnique (247), statut des générations (4) réponses uniques et multiples pour origine ethnique (3), groupes d'âge (9) et sexe (3) pour la population de 15 ans et plus, pour le Canada, les provinces, les territoires, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, Recensement de 2006 - Données-échantillon (20 %) (tableau). Tableaux thématiques. Recensement de la population de 2006 Consulté en Avril 2009.

Turcotte, Daniel, 2000, « Le processus de la recherche sociale » chapitre 2 in *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Robert Mayer, Francine Ouellet, Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel Turcotte (eds.), Québec, Paris, Ed. Gaëtan Morin.

Uzo, Anucha, Nombuso S. Dlamini, Miu Chung Yan et Lisa Smylie, 2006, *Capital social et bien-être des immigrantes: Étude multidimensionnelle auprès de quatre communautés ethniques de Windsor*. Ottawa, ON, Condition féminine Canada.

Vincent, Pierre, 1994, *Immigration : phénomène souhaitable et inévitable*. Montréal, Ed. Québec/Amérique,

ANNEXES

ANNEXE 1: Formulaire de recrutement

L'INSERTION DES IMMIGRANT(E)S HAÏTIEN(NE)S DIPLOME(E)S SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL CANADIEN.

Bonjour,

Je me présente, Jean Bossuet Lazarre, étudiant en maîtrise au département de sociologie de l'Université d'Ottawa. Je suis en train de faire une recherche sur les immigrant(e)s haïtien(ne)s diplômé(e)s qui sont arrivé(e)s à Montréal entre les années 1990 et 2006. Le Comité de déontologie de l'Université d'Ottawa a déjà approuvé mon projet.

Je désire savoir dans quelle mesure les immigrants haïtien(ne)s récent(e)s, déjà détenteur(trice) d'un diplôme universitaire au moment de leur arrivée au Canada ont de la difficulté à se trouver un emploi convenable à leurs qualifications sur le marché du travail canadien.

Si vous êtes d'origine haïtienne, vous habitez dans la région métropolitaine de Montréal, vous êtes arrivé(e) au Canada entre 1990 et 2006, vous aviez obtenu une licence ou un diplôme universitaire avant de venir au Canada, vous aviez eu votre résidence permanente avant votre arrivée au Canada et enfin, si vous aviez eu votre résidence permanente avec le statut de travailleur(e) qualifié(e), vous pouvez participer à cette recherche.

Je vous saurais gré de bien vouloir m'accorder environ 60 à 90 minutes pour une entrevue. Je compte sur des gens comme vous parce que vous faites partie du groupe d'immigrant(e)s qui m'intéresse. J'aimerais aussi avoir votre permission pour enregistrer cette entrevue.

Toute participation à n'importe quelle étape de ce projet reste entièrement volontaire et vous seriez libre de vous retirer si jamais vous souhaiteriez le faire. L'analyse des données et les rapports de la recherche se feront en toute confidentialité.

Pour participer à ce projet, ou encore pour avoir de plus amples informations avant votre décision, veuillez me contacter par courriel à jlaza079@uottawa.ca, ou par téléphone au : 819-561-7690 et il me fera un plaisir de vous parler.

Je vous remercie.

Jean Bossuet Lazarre
Étudiant à la maîtrise en sociologie,
Département de sociologie et anthropologie
Université d'Ottawa



uOttawa

Université d'Ottawa
Faculté des sciences sociales
Sociologie et anthropologie

University of Ottawa
Faculty of Social Sciences
Sociology and Anthropology

55 Laurier E, pièce 8101, Ottawa, ON K1N 6N5
Tel | Tel 613-562-5720 Téléc | Fax 613-562-5906

Formulaire de consentement

Titre du projet: *L'insertion des immigrants diplômés haïtiens sur le marché du travail canadien.*

Nom du chercheur : Lazarre Jean Bossuet

Département : sociologie et anthropologie,
Faculté : sciences sociales

Co-Superviseure : Mme Ann Denis

Département : de sociologie et d anthropologie,
Faculté : sciences sociales

Co-Superviseur : *Philippe Couton*

Département : de sociologie et d anthropologie,
Faculté : sciences sociales

Invitation à participer: Je suis invité(e) à participer à la recherche nommée ci-haut qui est menée par :

Jean Bossuet Lazarre du Département de sociologie et d'anthropologie, Faculté de sciences sociales, de l'université d'Ottawa, laquelle recherche est co-supervisée par professeure Ann Denis et professeur Philippe Couton.

But de l'étude: Cette recherche est réalisée dans le cadre de l'obtention d'un grade de maîtrise en sociologie. Elle sera réalisée avec l'objectif d'amener un élément de plus au niveau de la recherche sur l'intégration des immigrants et immigrantes au Canada

Participation: Ma contribution consistera essentiellement à participer à une entrevue d'une durée de 60 à 90 minutes. Cette entrevue comportera trois parties, la première concernera : la vie en Haïti et le processus pré-migratoire, la deuxième : la préparation avant de quitter Haïti pour immigrer au Canada et la troisième traite de la condition de l'immigrant(e) après son arrivé au Canada. Toutes ces trois phases serviront à déterminer s'il existe ou pas une intégration des immigrant(e)s haïtien(ne)s sur le marché du travail canadien.

Risques: Je comprends que puisque ma participation à cette recherche implique que je donne de l'information personnelle, il est possible qu'elle crée des risques possibles d'inconfort émotionnel. J'ai reçu l'assurance du chercheur que tout se fera en vue de minimiser ces risques ou même de laisser tomber cette entrevue totalement dans la mesure où je serais incommodé

Bienfaits: Ma participation à cette recherche aura pour effet de permettre au chercheur de recueillir les éléments nécessaires à sa réalisation. Ma contribution pourra plus tard être très bénéfique dans la mesure où elle sera utilisée dans l'avancement du savoir.

Confidentialité et anonymat: J'ai l'assurance du chercheur que l'information que je partagerai avec lui restera strictement confidentielle. Je m'attends à ce que le contenu ne soit utilisé que pour les objectifs de la recherche et selon le respect de la confidentialité qui sera protégée par tous les moyens nécessaires.

L'anonymat est garanti de la façon suivante : le chercheur ne pourra en aucune manière utiliser mon nom. Dans le cas où cela serait nécessaire, il m'identifiera par un numéro.

Conservation des données: Les données recueillies, soit sur papier, sur bande audio ou électroniquement sur, seront conservées de façon sécuritaire dans un premier temps par le chercheur qui aura à faire la transcription et l'analyse des informations. Ensuite, elles seront transférées dans le bureau d'un(e) des co-superviseur(e)s qui les conservera pour une durée de cinq années, pour être ensuite détruites.

Participation volontaire: Ma participation à la recherche est volontaire et je suis libre de me retirer en tout temps, et/ou refuser de répondre à certaines questions, sans subir de conséquences. Si je choisis de me retirer de l'étude, les données recueillies jusqu'à ce moment seront détruites.

Acceptation: Je, accepte de participer à cette recherche menée par *Jean Bossuet Lazarre du Département de sociologie et d'anthropologie, Faculté de sciences sociales, de l'université d'Ottawa, laquelle recherche est supervisée par les professeur(e)s Ann Denis et Philippe Couton.*

Pour tout renseignement additionnel concernant cette étude, je peux communiquer avec le chercheur ou son superviseur.

Pour tout renseignement sur les aspects éthiques de cette recherche, je peux m'adresser au Responsable de l'éthique en recherche,
Université d'Ottawa, Pavillon Tabaret,
550, rue Cumberland, salle 159,
Ottawa, ON K1N 6N5
Tél.: (613) 562-5841
Courriel : ethics@uottawa.ca

Il y a deux copies du formulaire de consentement, dont une copie que je peux garder.

Signature du participant: Date:

Signature du chercheur: Date:

ANNEXE 3: Guide d'entrevue.

A- Vie en Haïti et processus pré-migratoire.

1. Qu'est-ce que vous faisiez avant d'immigrer au Canada ?
2. Parlez-moi un peu de votre motivation pour immigrer au Canada.
3. Combien de temps vous a-t-il pris entre le début de vos démarches et l'obtention de votre droit d'établissement au Canada?
4. Votre autorisation vous permettait-elle de rester un certain temps avant de partir ?
- 4.1 *Combien de temps aviez-vous attendu avant de venir au Canada ?*
5. A part les motivations déjà citées, y a-t-il d'autres raisons qui ont précipité votre départ d'Haïti?
6. Etait-ce une décision facile? Expliquez-moi pourquoi?
7. Est-ce que vous aviez des objectifs en venant au Canada?
8. Qu'est-ce que vous espériez de votre situation financière une fois que vous seriez au Canada?

Probes : *Etaient-ce des problèmes politiques? Pour rejoindre votre famille qui vivait déjà au Canada?*

B- Préparation avant d'immigrer au Canada.

1. *Parlez-moi de votre préparation avant le déplacement vers le Canada. (Après l'obtention du droit d'établissement)*
2. Au moment de votre départ, pensez-vous avoir eu assez d'argent pour vous aider à démarrer une fois au Canada? Et maintenant qu'en pensez-vous?
3. Avez-vous eu assez d'information concernant l'intégration des immigrants sur le marché du travail canadien?
4. Quelle a été l'impact de l'entrevue avec les agents de l'immigration canadienne? *Qu'est-ce qu'ils t'ont dit au sujet de l'emploi?*
5. Si vous devriez recommencer est-ce que vous partiriez comme vous l'aviez fait? *Qu'est-ce que vous laisseriez comme avant? Qu'est-ce que vous auriez modifié?*

C- Condition après l'émigration au Canada.

1. Cela fait combien de temps que vous êtes au Canada?
2. Comment s'est présentée votre situation financière une fois au Canada? Au tout début? Maintenant? Entre les deux
3. Avez-vous un emploi un maintenant? Vous a-t-il été facile de trouver un à votre arrivée? Expliquez-moi comment a été le processus de recherche d'emploi? Combien de temps aviez-vous attendu pour le premier? Et pour les autres? Etes-vous toujours à ce même emploi? *Pourquoi?*
4. Est-ce que le présent emploi nécessitait une formation supplémentaire? Et le premier ou les autres (suivant le cas)? Devriez-vous subir un examen pour la reconnaissance professionnelle? Etiez-vous au courant de cela avant de quitter Haïti? Comment cela vous a-t-il affecté?
5. Etes-vous satisfait, jusqu'à présent, de votre parcours au Canada

ANNEXE 4 – TABLEAUX

Tableau 1
Pays de dernière de résidence permanente des Haïtien(ne)s
Selon l'année d'établissement au Canada.

| Années | Canada | Québec | Ontario | Alberta | Colombie B. |
|---------------|---------------|---------------|----------------|----------------|--------------------|
| 1973 | 2 178 | 2 109 | 56 | 2 | - |
| 1974 | 4 857 | 4 690 | 141 | 9 | 3 |
| 1975 | 3 431 | 3 308 | 108 | 3 | - |
| 1976 | 3 061 | 2 966 | 86 | 2 | 5 |
| 1977 | 2 026 | 1 945 | 62 | 11 | 2 |
| 1978 | 1 702 | 1 618 | 61 | 13 | - |
| 1979 | 1 268 | 1 208 | 50 | 5 | 2 |
| 1980 | 1 633 | 1 556 | 59 | 8 | 2 |
| 1981 | 3 667 | 3 571 | 61 | 12 | 6 |
| 1982 | 3 468 | 3 356 | 83 | 20 | 3 |
| 1983 | 2 827 | 2 712 | 86 | 25 | 3 |
| 1984 | 1 397 | 1 326 | 48 | 15 | 6 |
| 1985 | 1 320 | 1 246 | 64 | 5 | - |
| 1986 | 1 756 | 1 647 | 83 | 7 | 17 |
| 1987 | 2 157 | 2 053 | 93 | 6 | 2 |
| 1988 | 1 855 | 1 722 | 108 | 13 | 3 |
| 1989 | 2 369 | 2 177 | 201 | 6 | 5 |
| 1990 | 2 389 | 2 071 | 277 | 18 | 8 |
| 1991 | 2 849 | 2 526 | 284 | 4 | 15 |
| 1992 | 2 420 | 20165 | 201 | 5 | 38 |
| 1993 | 3 688 | 3 336 | 295 | 9 | 33 |
| 1994 | 2 121 | 1 909 | 162 | 3 | 36 |
| 1995 | 2 040 | 1 812 | 163 | 8 | 40 |
| 1996 | 1 974 | 1 739 | 177 | 11 | 45 |
| 1997 | | | | | |
| 1998 | 1 283 | | | | |
| 1999 | 1 429 | | | | |
| 2000 | 1 653 | | | | |
| 2001 | 2 484 | | | | |
| 2002 | 2 218 | | | | |
| 2003 | 1 945 | | | | |
| 2004 | 1 657 | | | | |
| 2005 | 1 719 | | | | |
| 2006 | 1 651 | | | | |
| 2007 | 1 614 | | | | |

Sources : Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) 1973 à 2007, Statistiques sur l'immigration haïtienne. Emploi et Immigration Canada. Ministère des approvisionnement et Services Canada. Plusieurs numéros de catalogues : MP22-1/1973 à MP22-1/2007
 Pour les années 1997 à 2007 les données n'étaient pas disponibles pour les provinces mentionnées

**Tableau 2:
Immigrant(e)s Haïtien(e)s, Canada, Québec, Ontario,
1981-2006**

| <i>Année</i> | <i>Canada</i> | <i>Québec</i> | <i>Ontario</i> |
|--------------|---------------|---------------|----------------|
| 1981 | 26 865 | 25 850 (96%) | 810 (3%) |
| 1991 | 39 880 | 37 210 (93%) | 2 335 (6%) |
| 1996 | 49 395 | 45 465 (92%) | |
| 2001 | 52 625 | 47 845 (91%) | 3 960 (8%) |
| 2006 | 63 350 | 56 755 (90%) | 5 355 (8%) |

Sources : Statistique Canada (recensements de 1981 à 2006), 1996, Produit no : 94F0048XWF. 2001, Produit no : 97F0024XIF2001006. 2006, Produit no : 97-562-XCB2006006.

Tableau 3: Taux de pauvreté, Québec

Catégorie de REVENU: 2000 seuil de faible revenu

| | | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valable | Pourcentage cumulatif |
|----------|-------------------|-----------|-------------|---------------------|-----------------------|
| Valable | Au-dessus du SFR | 5697440 | 80.0 | 80.3 | 80.3 |
| | En dessous du SFR | 1400543 | 19.7 | 19.7 | 100.0 |
| | Total | 7097983 | 99.6 | 100.0 | |
| Manquant | Non applicable | 27596 | .4 | | |
| Total | | 7125579 | 100.0 | | |

Source : Statistique Canada. Recensement du Canada, 2001
SFR : seuil du faible revenu

Tableau 4: Taux de pauvreté, Haïtien(ne)s du Québec

Catégorie de REVENU: 2000 seuil de faible revenu

| | | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valable | Pourcentage cumulatif |
|----------|-------------------|-----------|-------------|---------------------|-----------------------|
| Valable | Au-dessus du SFR | 47413 | 60.1 | 60.2 | 60.2 |
| | En dessous du SFR | 31327 | 39.7 | 39.8 | 100.0 |
| | Total | 78740 | 99.9 | 100.0 | |
| Manquant | Non applicable | 111 | .1 | | |
| Total | | 78851 | 100.0 | | |

Source : Statistique Canada. Recensement du Canada, 2001
SFR : seuil du faible revenu

Tableau 5 : Éducation, Québec:

Nombre d'années scolaires

| | | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage valable | Pourcentage cumulatif |
|---------|-----------------|-----------|-------------|---------------------|-----------------------|
| Valable | 5 ans ou jamais | 203015 | 4,9 | 3,5 | 3,5 |
| | 5-8 ans | 723945 | 7,4 | 12,4 | 15,9 |
| | 9 ans | 358227 | 3,6 | 6,1 | 22,0 |
| | 10 ans | 395851 | 4,4 | 6,8 | 28,8 |
| | 11 ans | 548640 | 5,9 | 9,4 | 38,2 |
| | 12 ans | 661166 | 6,5 | 11,3 | 49,6 |
| | 13 ans | 797935 | 13,1 | 13,7 | 63,2 |
| | 14-17 ans | 1543395 | 20,9 | 26,5 | 89,7 |
| | 18 ans | 600176 | 8,8 | 10,3 | 100,0 |
| | Total | 5832350 | 75,4 | 100,0 | |
| Missing | Non applicable | 1293229 | 24,6 | | |
| Total | | 7125579 | 100,0 | | |

Source : Statistique Canada Recensement du Canada, 2006

Tableau 6 : Éducation, haïtien(ne)s, Québec
Nombre d'années de scolarité

| | | Fréquence | Pourcentage | Pourcentage variable | Pourcentage cumulatif |
|--------------|-----------------|-----------|-------------|-------------------------|--------------------------|
| Valable | 5 ans ou jamais | 3876 | 4.9 | 6.5 | 6.5 |
| | 5-8 ans | 5803 | 7.4 | 9.8 | 16.3 |
| | 9 ans | 2849 | 3.6 | 4.8 | 21.1 |
| | 10 ans | 3479 | 4.4 | 5.8 | 26.9 |
| | 11 ans | 4664 | 5.9 | 7.8 | 34.7 |
| | 12 ans | 5105 | 6.5 | 8.6 | 43.3 |
| | 13 ans | 10324 | 13.1 | 17.4 | 60.7 |
| | 14-17 ans | 16472 | 20.9 | 27.7 | 88.4 |
| | 18 ans | 6919 | 8.8 | 11.6 | 100.0 |
| | Total | 59491 | 75.4 | 100.0 | |
| Manquant | Non applicable | 19360 | 24.6 | | |
| <i>Total</i> | | 78851 | 100.0 | | |

Source : Statistique Canada. Recensement du Canada, 2006

Tableau 7

Portrait résumé des répondant(e)s de l'étude

| N. | Age | Année d'arrivée au Canada | Lieux | Niveau d'études | | Formation | | Situation familiale | | Types d'emploi | |
|-----|-----|---------------------------|----------|-----------------|----------------------------------|--|------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| | | | | Haïti | Canada | Haïti | Canada | Haïti | Canada | Haïti | Canada |
| F1 | 34 | nov. 2001 | Ottawa | Diplôme | Etudiante | Docteur en médecine | Soins infirmiers | célibataire | célibataire | Résidence en médecine | Préposée |
| F2 | 45 | juin 2003 | Québec | Spécialisation | Spécialiste | Médecine | Médecine | Mariée et 4 enf. | Mariée et 4 enf. | Gynéco-Osbtetricien | Gynéco-Osbtetricien |
| F3 | 39 | juin 2004 | Ottawa | Licence | Infirmière/Aux étudiante | Comptabilité | Infirmière auxiliaire | Mariée | Mariée et un enfant | Comptable | Soins infirmiers |
| F4 | 33 | Juin 2003 | Montréal | Licence | Baccalauréat | Education | Education | Mariée et 1 enfant | Mariée et 2 enfants | Spécialiste en Éducation | Experte en enseignement |
| F5 | 41 | 2004 | Ottawa | Licence | Aucune | Médecine spécialisation en Psychiatrie | Aucune | Mariée | Séparée | Médecine Psychiatre | Préposée |
| H1 | 49 | nov. 2001 | Orléans | Licence | Maîtrise | sciences Comptables | Administration | Mariée et 1 enf. | Mariée et 3 enf. | Comptable | Agent en res- sources hum. |
| H2 | 41 | avril 2003 | Gatineau | Licence | Baccalauréat | Sces Juridique et Economique | Education | Mariée et 3 enf. | Mariée et 4 enf. | Administrateur et Juriste | Enseignant/ suppléance |
| H3 | 44 | oct. 2005 | Gatineau | Maîtrise | Baccalauréat | Génie et Sces économiques | Éducation | Mariée et 2 enf. | Mariée et 2 enf. | Enseignant et Ingénieur | Enseignant/ suppléance |
| H4 | 46 | jan. 2005 | Ottawa | Licence | Maîtrise | Génie | Education | Mariée | Mariée et 2 enf. | Enseignant et Comptable | Enseignant/ suppléant |
| H5 | 45 | 2004 | Ottawa | Licence | Baccalauréat | Génie | Education | Mariée et 1 enf. | Séparé et 1 enf. | Ingénieur électronique | Enseignant/ suppléant |
| H6 | 49 | juin 2004 | Ottawa | Licence | Maîtrise | Comptabilité | Administration | Mariée et 3 enf. | Mariée et 3 enf. | Comptable | Analyste financier |
| H7 | 46 | août 2005 | Montréal | Licence | Attestation d'Etudes Collégiales | Génie | Agent de contrôle de qualité | Mariée et 1 enf. | Mariée et 1 enf. | Ingénieur | Agent de con-trôle de qualité |
| H8 | 40 | Juil. 2002 | Montréal | Licence | Baccalauréat | Génie et Sces Juridique | Criminologie | Mariée et 3 enf. | Mariée et 3 enf. | Ingénieur, prof et directeur d'école | Agent de la DPJ |
| H9 | 53 | Sept. 2002 | Orléans | Licence | Maîtrise | Génie et administration des affaires | Gestion de projets | Mariée | Mariée | Ingénieur | Gestionnaire de projets |
| H10 | 40 | Nov. 2002 | Ottawa | Licence | Baccalauréat | Génie et programmeur Informatique | Education | célibataire | Mariée et 1 enfant | Ingénieur et programmeur Informatique | Agent de réclamation |

Tableau 8
Esquisse des principaux points de ressemblance et de divergence entre les
immigrant(e)s

| Catégorie 1 Satisfait(e)s | Catégorie 2 Plus ou moins satisfait(e)s |
|---|--|
| Ressemblances | |
| . Agé(e)s de 33 à 53 ans | |
| . Arrivé(e)s au Canada entre novembre 2001 et août 2005. | |
| . S'établi(e)s à Montréal ou en Outaouais. | |
| . Marié(e)s avec au moins un enfant. | |
| . 40 % des femmes ont répondu dans chaque catégorie. | |
| . Ont fait des études au Canada | |
| . Ont tous des objectifs clairement définis. | |
| . Diplômé(e)s à 100 % d'une université quelconque en Haïti avant de venir au Canada. | |
| . Avaient tou(te)s un bon emploi à l'exception d'une seule avant de venir au Canada. | |
| . Ont tou(te)s pu obtenir leur résidence sur une base d'éducation ou de connaissance. | |
| . Ont obtenu leur droit d'établissement, avant de quitter Haïti pour venir au Canada, par le biais de leur diplôme universitaire. | |
| . Pas de parents au Canada et ne sont pas parti(e)s à cause de problèmes politiques. | |

Tableau 8 (suite)

| Esquisse des principaux points de ressemblance et de divergence entre les immigrant(e)s | |
|--|---|
| Dissemblances | |
| Satisfait(e)s | Plus ou moins satisfait(e)s |
| <ul style="list-style-type: none"> . Ils/elles ont attendu jusqu'à la fin du délai de départ ordonné avec leur droit d'établissement par l'immigration canadienne pour quitter Haïti. . Ils/elles sont retourné(e)s en Haïti après avoir emmené leurs familles au Canada. . Arrivé(e) au Canada, ils/elles ont fait des études universitaires en rapport avec leur première profession. . Ils/elles ont fait des baccalauréats et/ou des maîtrises dans un domaine connexe au Canada. . Ils/elles ont un emploi identique ou presque à ce qu'ils/elles faisaient en Haïti. . Ils/elles ont cessé d'étudier et ne font que travailler ou ils/elles font une maîtrise à <i>temps partiel en travaillant à temps plein</i>. . Ils/elles disent avoir eu des objectifs plus clairs en arrivant au Canada. Ensuite, ils/elles savaient faire le bon choix parmi informations. De ce fait, ils/elles étaient prêt(e)s à faire face à toutes les situations pour réaliser ces objectifs. . Ils/elles sont totalement satisfait(e)s de leur périple au Canada. | <ul style="list-style-type: none"> . Ils/elles ont quitté Haïti immédiatement après avoir obtenu leur droit d'établissement. . Ils/elles sont entré(e)s définitivement au Canada. . Arrivé au Canada, ils/elles ont fait des études universitaires et/ou d'autres, différentes de leur première formation. . Ils/elles ont fait des baccalauréats et/ou des certificats dans d'autres domaines au Canada. . Certains ont un emploi tout a fait inférieur à celui d'Haïti et d'autres font de la suppléance et espère trouver un emploi à temps plein dans leur nouveau domaine de formation. . Après leur 1^{er} diplôme au Canada, la plupart retourne aux études une 2^e fois afin d'obtenir <i>un diplôme en rapport avec leur 1^{er} domaine</i> . Ils/elles disent n'avoir pas eu d'information adéquate ainsi que des objectifs bien définis en arrivant au Canada et pour cette raison, ils/elles ont fait des choix qu'ils/elles regrettent maintenant. . Ils/elles sont plus ou moins satisfait(e)s de leur périple au Canada. |

Tableau 8 (suite)

| Esquisse des principaux points de ressemblance et de divergence entre les immigrant(e)s. (suite) |
|---|
| Exception |
| <ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="225 422 1334 493">• Avant de quitter Haïti, celle-ci a les mêmes caractéristiques que partagent les deux groupes.<li data-bbox="225 534 1366 679">• Une fois au Canada, les données changent; les deux groupes ont fait des études. mais elle n'en a pas fait. Par exemple, les objectifs été clairs et précis pour un groupe, pas très clairs pour l'autre groupe: pour cette dernière, cependant, l'objectif est quelque chose de très vague.<li data-bbox="225 721 1353 791">• Tandis que les autres sont ou bien satisfait(e)s ou encore plus ou moins satisfait(e)s, elle ne sait pas, puisqu'elle n'a pas répondu. |